

Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal



Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
**Pridesoft
Mobile**
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur  Google play

TRANSPORT	01	TELECOMMUNICATION	04	NON DEFINIS	02
INFRASTRUCTURE	09	SANTE PUBLIQUE	05	COMMUNICATION	01
RURAL	08	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	03	GOVERNANCE PUBLIQUE	02

CONTACTS AGENCE
B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26
Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

CONTACTS PRIDESOFT
Tel : 222 20 49 17
Web : pridesoft.armp.cm
Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2081

24 Juin 2020

24 June 2020

5:46 PM/17H:46

DEMANDE DE CNE

Certificat de Non Exclusion #

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :
N° Carte Contribuable(*) :
N ° Registre de Commerce(*) :
Statut Juridique(*) : ☐ ETS ☐ SARL ☐ SA
Type Entreprise(*) : ☐ TPE ☐ PE ☐ PME ☐ PMI ☐ GE
Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :
Adresse(**) : B.P. :
Tél.(*) : Fax :
E-mail(*) :
Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO ☐ AOIR ☐ AONO ☐ AONR ☐ BC ☐ DC ☐ DP ☐ AMI/ASMI ☐ GG ☐
Exercice(*) :
Référence(*) :
Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :
Objet(*) :
Montant(en chiffres)(*) :
Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : ☐ Express Union (N° 91190008943026) ☐ CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) ☐ BICEC (N° 97568660005/16)
☐ Banque Atlantique (N° 9510173000510) ☐ SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) ☐ Paierie Générale
N° Reçu Versement/Virement(*) :
Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Carte Contribuable : ☐ Oui ☐ Non
Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : ☐ Oui ☐ Non Copie Registre de Commerce : ☐ Oui ☐ Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.

(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	006/AONO/F38/CDPM-KK/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/F38/CDPM-KK/2020 DU 16 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU AU LYCÉE BILINGUE DE FANLENG DANS L'ARRONDISSEMENT DE POUMOUGNE , DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI, RÉGION DE L'OUEST (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	13-07-2020

2	Reference	15 /2020/AONO/ C-GME/CIPM-BEC Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 15 /2020/AONO/ C-GME/CIPM-BEC DU 10/6/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CONTROLE A DOUANG, COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES POUR L'EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	29-06-2020

3	Reference	(AONO) N°003/MINEPIA/PRODEL/UCNP/CSPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE (AONO) N°003/MINEPIA/PRODEL/UCNP/CSPM/2020 DU 11/06/2020 PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL) FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE - CM-MINEPIA-159187-GO-RFB NOM DU MARCHÉ : FOURNITURE DE KITS DE VACCINATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS AU CAMEROUN EN 2020 APPUYÉE PAR LE PRODEL, EN PROCÉDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	16-07-2020

4	Reference	010/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 23/06/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CUD/CIPM/2020 DU 23/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS DES QUARTIERS SOUS EQUIPES OU MAL DESSERVIS DE LA VILLE DE DOUALA. PHASE 2 : AMÉNAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	26-08-2020

5	Reference	(AONO) N°004/MINEPIA/PRODEL/CSPM/2020 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE (AONO) N°004/MINEPIA/PRODEL/CSPM/2020 DU 11 JUIN 2020 PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL) FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE - CM-MINEPIA-159187-GO-RFB NOM DU MARCHÉ : FOURNITURE DE RÉACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE AU LANAVET DANS LE CADRE DU PRODEL, EN PROCÉDURE D'URGENCE.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	17-07-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

6

Reference	N°031/D13-188/AONO/MINSANTE/CIPM /2020 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°031/D13-188/AONO/MINSANTE/CIPM /2020 RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER, D'UN ONDULEUR, D'UN INJECTEUR DE PRODUITS DE CONTRASTES, D'UN REPROGRAPHE ET D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE ET DE DIFFUSION A L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE MOKOLO
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	21-07-2020

7

Reference	007/AONO/PDRI-CL/CSPM/2020 du 24/06/2020 Lire
Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/PDRI-CL/CSPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE REALISER UN PROGRAMME D'INSEMINATION ARTIFICIELLE DES VACHES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION GENETIQUE, DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME NORD.
Nature de prestation	Prestation Intellectuelle
Date de cloture	27-07-2020

8

Reference	004/AONO/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004 /CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DE CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE MBANKOMODANS LE DEPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, REGION DU CENTRE LOT 1 : ELECTRIFICATION RURALE EN TRIPHASE DES LOCALITE ZOASSEL I ET II LOT 2 : ELECTRIFICATION RURALE EN MONOPHASE DE LA LOCALITE NKOT NKONG FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2020
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	29-07-2020

9

Reference	003/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES D'ESSAIS ET MESURES ELECTRONIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION-SUP'PTIC. FINANCEMENT : BUDGET SUPPTIC 2020
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	31-07-2020

10

Reference	008/AONO/PDRI-CL/CSPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION D-E MARCHE N° 008/AON/PDRI-CL/CSPM /2020 24 JUIN 2020 CAMEROUN PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE CHARI-LOGONE, PHASE II AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) CENTRES DE SANTE INTEGRES DANS CERTAINES LOCALITES DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME NORD.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	27-07-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

11

Reference	005/AONO-PM/PDRI-CL/CSPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHE N°005/AOI-PM/PDRI-CL/CSPMY2020 DU 18 MAI 2020 CAMEROUN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ CHARI-LOGONE. PHASE11 AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL TRAVAUX DE CONSTRUCTON/REMABILITATION DES ROUTES EN TERRES DANS CERTAINS ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI. REGION DE L'EXTREME NORD
Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
Date de cloture	10-08-2020

12

Reference	001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)FINANCEMENT : BIP MINAS-EXERCICE : 2020IMPUTATION BUDGETAIRE : BUDGET MINAS/42 557 03 3300032280
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	16-07-2020

13

Reference	09/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	17-07-2020

14

Reference	10/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCECDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTREFINANCENT BIP MINEPAT EXERCICE 2020
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	17-07-2020

15

Reference	00000105/AONO/CCAA/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT(EN PROCÉDURE D'URGENCE) N°00000105/AONO/CCAA/CIPM/2020 DU 22/06/20 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'IMPRESSION CENTRALISÉ À LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY (CCAA).
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	24-07-2020

16

Reference	05/C/C-MGA/CIPM-MGA/2020 Lire
Titre/objet	CONSULTATION N° 05/C/C-MGA/CIPM-MGA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA DEMANDE DE COTATION RELATIVE A L'AQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DIDACTIQUES DE L'INDUSTRIE D'HABILLEMENT, DE MAÇONNERIE ET DE MÉNUISERIE DE LA SAR/SM DE MEIGANGA DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA.
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	15-07-2020

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference	03/DC/MO/CNDAL/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 03/DC/MO/CNDAL/CIPM/2020 DU 24/06/2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES DUPAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL(EN PROCEDURE D'URGENCE)
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	14-07-2020

18

Reference	N°001/AC/ C-MBNA/SG/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/ C-MBNA/SG/CIPM/2020 DU23 JUIN 2020PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°002280/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 03 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX PASSE PAR GRE A GRE POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTREFINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE DE MBANGASSINA
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	09-07-2020

19

Reference	N°003/DG/CAMTEL/2020 Lire
Titre/objet	APPEL A CANDIDATURE N°003/DG/CAMTEL/2020 DU 17 JUIN 2020 POUR LE RECRUTEMENT DES MEDECINS A TEMPS PARTIEL POUR EXERCER LA MEDECINE DE TRAVAIL DANS LES INFIRMERIES REGIONALES DE L'ADAMAOUA, L'EST, SUD-OUEST, NORD-OUEST DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	13-07-2020

20

Reference	N° 03AMI/APN/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 03AMI/APN/2020 DU 24 JUIN 2020POUR LA PRE-SELECTION DES CONSULTANTS POUR L'ETUDE D'ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	17-07-2020

21

Reference	N° 04/AMI/APN/2020 Lire
Titre/objet	AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 04/AMI/APN/2020 DU 24 JUIN 2020 POUR LA PRE-SELECTION DES CONSULTANTS POUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	17-07-2020

22

Reference	N° 628/CRP/MINTP/SG/DCT/CAO/IE1/NS/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 628/CRP/MINTP/SG/DCT/CAO/IE1/NS/2020 DU 19/06/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitation À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 39/ASMI/MINTP/ DCT/CAO/IE1 DU 09/03/2020 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉFECTION OU DE RÉHABILITATION DES ROUTES REVÊTUES OU EN TERRE AU CAMEROUN.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23	Reference	N°645C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/DR/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°645C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/DR/2020 DU 22/06/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°40/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 26 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA DIRECTION GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS ; IMPUTATION : 54 36 469 05 33 00 125 2274.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

24	Reference	ADDITIF 1 N° 66/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF 1 N° 66/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 DU 19/06/2020 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 58/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 19/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS VERTICALES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES TRONÇONS DE ROUTES: ENTRÉE SIMBOCK – NOMAYOS (INTERSECTION N3) LONGUEUR 7,400 KM, (N22).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

25	Reference	10/C/C-MGA/SG/20 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 10/C/C-MGA/SG/20 PORTANT PUBLICATION DE RESULTAT D'AVIS D'APPEL D'OFFRES
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

26	Reference	N°626/CRP/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°626/CRP/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 58/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 19/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS VERTICALES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES TRONÇONS DE ROUTES: ENTRÉE SIMBOCK – NOMAYOS (INTERSECTION N3) LONGUEUR 7,400 KM, (N22).
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

27	Reference	N° 0078/AD/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 0078/AD/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 18 JUIN 2020A L'AVIS DE CONSULTATION N° 0062/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2020 DU 08 MAI 2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE GARAGE DANS LES PARCS NATIONAUX DE BENOUE ET BOUBA NDJIDA.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

28	Reference	N° 0077/AD/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 0077/AD/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 18 JUIN 2020A L'AVIS DE CONSULTATION N° 0062/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2020 DU 08 MAI 2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS NECESSAIRES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DES METIERS BOIS SUR LA FINITION DES OUVRAGES EN BOIS AU PROFIT DE CENT CINQUANTE (150) ARTISANS DANS LES VILLES DE BAFOUSSAM, DSCHANG ET NGAOUNDERE.
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

29

Reference	019/CUD/SG/DIE/SDPMAP/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°019/CUD/SG/DIE/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUD/CIPM/2019 DU 01 AVRIL 2020 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

30

Reference	00102/C/ J1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE SIBEKON MAPAMTON DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU11/05/2020 FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

31

Reference	00104/C/ J1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA RÉALISATION DE QUATRE FORAGES (04) ÉQUIPÉS DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU11/05/2020 FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

32

Reference	00096/C/ J1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE PHASE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020 DU 20/04/2020
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

33

Reference	N°02/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°02/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2020 DU 24 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA L'EQUIPEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE EN TECHNOLOGIE TYPE N-COMPUTING ET MOBILIERS DE L'ENIEG DE NANGA-EBOKO
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

34

Reference	N°000009/C/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°000009/C/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 22 JUIN 2020PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000002/MINSANTE/PRPSS-C/CTN-PBF/2020 POUR L'ACQUISITION, EN PROCÉDURE D'URGENCE, DE SIX (6) VÉHICULES EN DEUX (2) LOTS À LA CELLULE TECHNIQUE NATIONALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS).
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

35

Reference	N°001/CMBMO/SG/SEF/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/CMBMO/SG/SEF/2020PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CMBMO/CIPM/2019 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FOYER CULTUREL D'ELIG AKENG 2 DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

36

Reference	N°58/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG. Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°58/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG. /-PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTN°08/20/AONO/MINESEC/CIPM/2020 DU 02 AVRIL 2020MADAME LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

37

Reference	N°001/C/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/C/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020DU 22 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONR/FODECC/CSPM /2019 DU 04 NOVEMBRE 2019 POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

38

Reference	008/C/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR PANNEAUX SOLAIRES,DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO ET LE RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGES PUBLICS PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

39

Reference	N°007/AER/DG/PER II/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/AER/DG/PER II/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL LIMITÉ AUX PAYS MEMBRES N°001/AOIPM/AER/PER II/CSPM/2019 DU 13/01/2019 - LOT 2
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

40	Reference	N°003/C-MBMO/SG/SEF/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/C-MBMO/SG/SEF/2020PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-MBMO/CIPM/2020 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEBA 2 (EKOUMDOUM) DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

41	Reference	00103/C/ J1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE À NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU11/05/2020 FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINSANTE 2020
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

42	Reference	N°001/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°001/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020DU 22 JUIN 2020PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/FODECC/CSPM /2020 DU 27 JANVIER 2020 EN VUE DE LA SOUSCRIPTION BIENNALE D'UNE POLICE D'ASSURANCE DES PERSONNES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

43	Reference	N°003/ANRP/DAAF/SBMP/BM Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°003/ANRP/DAAF/SBMP/BM DU 15 JUIN 2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION N°0002/DC/ANRP/CIPM/2020 DU 06 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE AU SIEGE DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP) ET DANS SES ANTENNES REGIONALES. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/ANRP
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

44	Reference	COMMUNIQUE 004/DC/CUD/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE AVIS DE CONSULTATION N° 004/DC/CUD/CIPM/2020 DU 18 FEVRIER 2020 POUR LA MISE A DISPOSITION DES COMMODITES POUR LA CELEBRATION DE LA 134EME EDITION DE LA FETE DU TRAVAIL 1ER MAI 2020
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

45	Reference	006/C/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE YOKO-RENTREE SCOLAIRE 2020-2021-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

46	Reference	N° 045/C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/20 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 045/C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/20 DU 22/06/2020 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION N°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DU SECTEUR DES BTP PLACEE AUPRES DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

47	Reference	007/C/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE ECO-TOURISTIQUE DE YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

48	Reference	005/C/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTE INTEGRE(CSI) DE METEING ET DONGA EN MATERIEL MEDICAL- DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

49	Reference	N°05/C/C/DK/SG/SPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°05/C/C/DK/SG/SPM/2020 DU 16 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE CONSULTATION N°001/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EQUIPEMENT EN 220 TABLES BANCS ET 10 BUREAUX DE MAITRES DANS CERTAINS ETABLISSEMENT SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUKFINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2020.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

50	Reference	N°06/C/C/DK/SG/SPM/2020 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°06/C/C/DK/SG/SPM/2020 DU 16 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE CONSULTATION N°002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOKO DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUKFINANCEMENT : BIP MINSANTE, EXERCICE 2020.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

51

Reference	ADDITIF 1 N° 66/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 Lire
Titre/objet	ADDITIF 1 N° 66/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 DU 19/06/2020 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 58/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 19/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS VERTICALES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES TRONÇONS DE ROUTES: ENTRÉE SIMBOCK – NOMAYOS (INTERSECTION N3) LONGUEUR 7,400 KM, (N22).
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

52

Reference	019/CUD/SG/DIE/SDPMAP/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°019/CUD/SG/DIE/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUD/CIPM/2019 DU 01 AVRIL 2020 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

53

Reference	COMMUNIQUE 004/DC/CUD/CIPM/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE AVIS DE CONSULTATION N° 004/DC/CUD/CIPM/2020 DU 18 FEVRIER 2020 POUR LA MISE A DISPOSITION DES COMMODITES POUR LA CELEBRATION DE LA 134EME EDITION DE LA FETE DU TRAVAIL 1ER MAI 2020
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

54

Reference	N° 045/C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/20 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N° 045/C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/20 DU 22/06/2020PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION N°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DU SECTEUR DES BTP PLACEE AUPRES DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

55

Reference	N°007/AER/DG/PER II/2020 Lire
Titre/objet	COMMUNIQUE N°007/AER/DG/PER II/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL LIMITÉ AUX PAYS MEMBRES N°001/AOIPM/AER/PER II/CSPM/2019 DU 13/01/2019 - LOT 2
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

56

Reference	00100/DJ1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE À NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOUFINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDEVEL 2020
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

57

Reference	008/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/YKO-2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR PANNEAUX SOLAIRES, DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO ET LE RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGES PUBLICS PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

58

Reference	00099/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE SIBEKON MAPAMTON DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

59

Reference	N°147/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / Lire
Titre/objet	DECISION N°147/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 22 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONR/FODECC/CSPM /2020 DU 27 JANVIER 2020 EN VUE DE LA SOUSCRIPTION BIENNALE D'UNE POLICE D'ASSURANCE DES PERSONNES AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE
Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
Date de cloture	N/A

60

Reference	N°175D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/DR/2020 Lire
Titre/objet	DECISION N°175D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/DR/2020 22/06/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 40/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 26 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA DIRECTION GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS ; IMPUTATION : 54 36 469 05 33 00 125 2274.
Nature de prestation	N/A
Date de cloture	N/A

61

Reference	005/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/YKO-2020 Lire
Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DES CENTRES DE SANTE INTEGRE(CSI) DE METEING ET DONGA EN MATERIEL MEDICAL- DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
Nature de prestation	Autres Infrastructures
Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

62

Reference [N° 2020/223/ARMP/DAF/SDAC/CSM/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 2020/223/ARMP/DAF/SDAC/CSM/2020 DU 22/06/2020PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION N°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DU SECTEUR DES BTP PLACEE AUPRES DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

63

Reference [N°108/AER/DG/PER II/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°108/AER/DG/PER II/2020PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS CERTAINES LOCALITÉS DES RÉGIONS DU CENTRE ET DU SUD - LOT N°02, DANS LE CADRE DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE PHASE II.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

64

Reference [N°02/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°02/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AAONO/MINAT/RCE/DHS/P-NE/CDPM/2020 DU 24 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE EN TECHNOLOGIE TYPE N-COMPUTING ET MOBILIERS DE L'ENIEG DE NANGA-EBOKO

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

65

Reference [00101/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA RÉALISATION DE QUATRE FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE EN TROIS (03) LOTS ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOUFINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

66

Reference [N°195/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°195/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 19/06/2020PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

67

Reference [N°003/D/C-MBMO/SG/SEF/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°003/D/C-MBMO/SG/SEF/2020PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CMBMO/CIPM/2020 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEBA 2 (EKOUMDOUM) DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

68	Reference	N°201/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP Lire
	Titre/objet	DECISION N°201/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

69	Reference	00095/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE PHASE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020DU 20/04/2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOUFINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINH DU 2020
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

70	Reference	N°001/D/C-MBMO/SG/SEF/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°001/D/C-MBMO/SG/SEF/2020PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CMBMO/CIPM/2020 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FOYER CULTUREL D'ELIG AKENG 2 DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

71	Reference	N°05/D/C/DK/SG/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°05/D/C/DK/SG/SPM/2019 DU 16 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2019 DU 18 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN 220 TABLES-BANCS ET 10 BUREAUX DE MAITRES DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

72	Reference	N°06/D/C/DK/SG/SPM/2019 Lire
	Titre/objet	DECISION N°06/D/C/DK/SG/SPM/2019 DU 16 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOKO DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

73	Reference	N°002/D/CMBMO/SG/SEF/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°002/D/CMBMO/SG/SEF/2020PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE CONSULTATION N°001/DC/CMBMO/SG/SEF/2020 DU 08 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

74	Reference	006/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/YKO-2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°002/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE YOKO-RENTREE SCOLAIRE 2020-2021-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

75	Reference	N° 2020/224/ARMP/DAF/SDAC/CSM/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 2020/224/ARMP/DAF/SDAC/CSM/2020 DU 23/06/2020DECLARANT INFRUCTUEUX LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/ARMP/CIPM/20 DU 11/05/2020 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET A LA SECURISATION DE L'HEBERGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TIC CRITIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ARMP
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

76	Reference	007/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/YKO-2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°003/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE ECO-TOURISTIQUE DE YOKO-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

77	Reference	N°148/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / Lire
	Titre/objet	DECISION N°148/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 22 JUIN 2020DECLARANT INFRUCTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONR/FODECC/CSPM /2019 DU 04 NOVEMBRE 2019 EN VUE DE LA REALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

78	Reference	N°003/ANRP/DAAF/SBMP/BM Lire
	Titre/objet	DECISION N°003/ANRP/DAAF/SBMP/BM DU 15 JUIN 2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION N°0002/DC/ANRP/CIPM/2020 DU 06 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE AU SIEGE DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP) ET DANS SES ANTENNES REGIONALES.
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

79	Reference	002/D/C-YGUI/SG/STAD/2020 DU 14/05/2020 Lire
	Titre/objet	DECISION N°002/D/C-YGUI/SG/STAD/2020 DU 14/05/2020 PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N° 054/MIDRMAP-LT/COM.YINGUIICRPM-LT/2017 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°037/AONO/DRMAP-LT12017 DU 04 JUILLET 2017 AVEC L'ENTREPRISE ETS LOGISTICS SERVICES
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

80	Reference	N°20-74 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/ndi Lire
	Titre/objet	N°20-74 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/NDIDOSSIER D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS EN PROCEDURE D'URGENCE N°01, 02, 03/AONO/PU/ANTIC/CIPM/2020 DU 27 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE EN VUE DE L'APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS TIC DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES, LA MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE BACK-UP DU « .CM » DE L'ANTIC ET L'EXTENSION DE LA PLATEFORME DE SERVICE DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE EN « .CM » POUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2020. ADDITIF RECTIFICATIF
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

81	Reference	10/A/J.04/COKI/SG/2020 Lire
	Titre/objet	A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EQUIPEMENT EN 245 TABLES BANCS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BEP, KIKI ET YAKAN, COMMUNE DE KIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

82	Reference	003/C/C-BY/SG/CIPM/2020 Lire
	Titre/objet	PORTANT ADDITIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT :Ü N°003/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-BY/SG/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 25KVA, DANS LA VILLE DE BIBEY, DEPARTEMENT DE LE HAUTE SANAGA.(EN PROCEDURE D'URGENCE) LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BIBEY, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES SOUMISSIONNAIRES CONCERNÉS PAR CE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT QUE, D'IMPORTANTES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES SUR LE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF.A CET EFFET ; IL LES INVITE DE SE RAPPROCHER DES SERVICES DE LA MAIRIE OU APPELER AU N° 673060610/655290654 POUR S'ENQUÉRIR DU NOUVEAU DEVIS DE CET D'APPEL D'OFFRES AMANDÉ À FIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

83	Reference	01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTROLE ET SURVEILLANCE) DES TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE DU TRONÇON MIPROMALO – AKOK NDOE DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

84	Reference	01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTROLE ET SURVEILLANCE) DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN PAVES DES VOIES DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITE DANS LA LOCALITE D'EKIKIE, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

85	Reference	01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 22 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN ENDUIT SUPERFICIEL DU TRONÇON FIN GOUDRON AFEME NORD – LIMITE YAOUNDE 2DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

86	Reference	01 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020 DU 02 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CERTAINES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

87	Reference	006/CAY5/SG/SMP Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°006/CAY5/SG/SMP DU 26 MAI 2020 RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS EN PROCEDURE D'URGENCE N°08/AONO/PU/CAY5/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TRONÇON DE ROUTE EN BÉTON BUTIMEUX À NGOUSSO (RUE 1588) – CARREFOUR ENTRÉE BODIO BILINGUE COMPLEXE – CHEFFERIE BLOC 2 DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5N°009/ AONO/PU/CAY5/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 DU 26 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE FORAGES ÉQUIPÉS EN PMH DANS LES LOCALITÉS DE NTEM SUD, NTEM NORD OUEST, NTEM NGONA BILONO ET NTEM NGONA DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5.N°10/ DC/CAY5/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) À LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 5
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	N/A

88	Reference	8/AJ.04/COKI/SG/2020 Lire
	Titre/objet	A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA FORET DE KIIKI (KAKAGNA), COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC –MINFOF- EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

89	Reference	7/AJ.04/COKI/SG/2020 Lire
	Titre/objet	A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN 80 LAMPADAIRES CONVENTIONNELS DANS LA VILLE DE KIIKI, DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC –MINSANTE- EXERCICE 2020
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

90

Reference	ADDITIF N°001 Lire
Titre/objet	ADDITIF N°001 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005BIS/AONO/J10-MINESEC/CDPM-NS/2020 DU 25/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE DZENG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DZENG DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.
Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
Date de cloture	N/A

91

Reference	005/2020/C/ASCNPD/DG/DAF/SDAF/SNI Lire
Titre/objet	RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS : N°005/AONO/DG/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE 2020 A L'ASCNPD ; N°006/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR L'INSTALLATION DES VOLONTAIRES PIONNIERS DU CENTRE DE PRODUCTION DE LANGUI DANS L'ARRONDISSEMENT DE PITO A ; N°007/AONO/ASCNPD/CIPM DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG) ; N°008/AONOMSCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'ASCNPD ; EN PROCEDURE D'URGENCE ADDITIF RECTIFICATIF N°02 LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT (ASCNPD), AUTORITE CONTRACTANTE, APPORTE POUR DES RAISONS TECHNIQUES, LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX APPELS D'OFFRES SUS-VISÉS :
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

92

Reference	006/2020/C/ASCNPD/DG Lire
Titre/objet	RELATIF AU APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS : N°005/AONO/DG/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE 2020 A L'ASCNPD ; N°006/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR L'INSTALLATION DES VOLONTAIRES PIONNIERS DU CENTRE DE PRODUCTION DE LANGUI DANS L'ARRONDISSEMENT DE PITO A ; N°007/AONO/ASCNPD/CIPM DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG) ; N°008/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'ASCNPD ; N°009/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'AMEUBLEMENT ET EQUIPEMENTS DES BUREAUX DES SERVICES CENTRAUX DE L'ASCNPD. EN PROCEDURE D'URGENCE ADDITIF RECTIFICATIF N°03 LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT (ASCNPD), AUTORITE CONTRACTANTE, APPORTE POUR DES RAISONS TECHNIQUES, LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX APPELS D'OFFRES SUS-VISÉS :
Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
Date de cloture	N/A

PRÉFECTURE DU KOUNG KHI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/F38/CDPM-KK/2020 DU 16 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC BUREAU AU LYCÉE BILINGUE DE FAMLENG DANS L'ARRONDISSEMENT DE POUMOUGNE , DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI, RÉGION DE L'OUEST (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
5494709071100002222337

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Préfet du Département du Koung-Khi, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Economie et de la planification du Territoire un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe avec bureau au Lycée Bilingue de Famieng dans l'Arrondissements de Poumougne, Département du Koung-khi.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent ;

- TRAVAUX PREPARATOIRES
- TERRASSEMENT
- FONDATIONS
- MAÇONNERIE-ELEVATION
- CHARPENTE-COUVERTURE
- MENUISERIE-METALLIQUE-BOIS-VITRERIE
- ELECTRICITE
- PEINTURE
- VRD.

3. Cout Prévisionnel

L'ensemble des travaux est réparti en un lot unique et son coût prévisionnel toutes taxes comprises prévu dans le présent Appel d'Offres National Ouvert est de Vingt deux Millions (22 000 000) Francs CFA .

4. Allotissement

L'ensemble des travaux est réparti en un lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics (BIP) MINEPAT exercice 2020

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables, à la Préfecture de Bandjoun.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Préfecture de Bandjoun, dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement ou Trésor Public de la somme de **vingt cinq mille (25.000) Francs CFA** non remboursable au titre des frais d'achat de dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée sous plis fermé et contre récépissé dans les Services de l'Autorité Contractante, au plus tard le **13/07/2020 à 10 heures précises**, heure locale et devra porter la mention ;

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/F38/CDPM-KK/2020 du 16/06/2020 les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe avec bureau au Lycée Bilingue de Famlang dans l'Arrondissement de Poumougne , Département du Koung-khi, Région de L'Ouest ;
(En procédure d'urgence)
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement))**

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe 7-1) établie par un établissement financier agréé par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAG, d'un montant de 440 000 (Quatre cent quarante mille) Francs CFA, et valable pendant 30 jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré dans les trente (30) jours suivant la désignation de l'attributaire pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus et au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité des offres. Pour l'attributaire le cautionnement provisoire sera libéré dès la constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt, seront déclarées irrecevables à l'ouverture.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13/07/2020 à 11 heures** par la Commission Départementale de Passation des Marchés PubRcs' d'O Koung-Khi, à la Préfecture de Bandjoun. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier et dûment mandaté.

Les offres seront ouvertes en un temps et évaluées en trois étapes,

1ère étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2ème étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3ème étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres techniques ont été retenues.

14. Critères d'évaluation

1 Principaux critères éliminatoires:

Pièces Administratives

- a) Absence de la caution de soumission
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative et non régularisé dans les 48h;
- c) Toute déclaration fausse ou mensongère relevée dans le dossier ;

Offre Technique

- a) Fausses déclarations
- b) Pièces falsifiées ;
- c) Dossier technique incomplet
- d) Non existence de la rubrique "organisation, méthodologie, planning"
- e) Non-respect de 18 critères au moins sur les 25 retenus

Offre Financière

- a) Absence d'un prix unitaire quantifié
- b) Absence d'un sous détail des prix

2 Principaux critères de qualification

l'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères essentiels de qualification ci-dessous:

- a) Le chiffre d'affaires (2 critères);
- b) Références de l'entreprise (6 critères) ;
- c) Matériel de chantier à mobiliser (5 critères) ;
- d) Personnel d'encadrement de l'entreprise (4 critères) ;
- e) Proposition technique (3 critères) ;
- f) Rapport de visite de site illustratif (2 critères)
- g) Présentation de l'offre (2 critères).

15. Attribution

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait tous les critères éliminatoires et obtenu au moins 18 des 25 critères de qualification (70% de oui) énumérés ci-dessous évalués conformément à la Grille de notation des offres techniques.

16. Durée Validité des Offres

les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la préfecture de Bandjoun

BANDJOUN le 16 Juin 2020

Le PRÉFET

UM DONNACIEN

COMMUNE DE GUEME

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 15 /2020/AONO/ C-GME/CIPM-BECDU 10/6/2020 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
DESINFRASTRUCTURES DE CONTROLE A DOUANG, COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU
MAYO-DANAY REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU
MINISTÈRE DE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES POUR L'EXERCICE 2020**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/B

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction et équipement des infrastructures de contrôle à DOUANG, COMMUNE de GUEME, Département du Mayo-Danay, Le Maire de la Commune de GUEME, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries - élévations ;
- La charpente - couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préliminaires est de 8 000 000 (huit millions) de francs CFA.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales, Exercice 2020 sur la ligne d'imputation suivante :

Ligne n°

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de GUEME, plus précisément au Secrétariat particulier du Maire BP. 148 Yagoua, Tél 699 12 14 18, E-mail : communedegueme_vele@yahoo.fr dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de GUEME dès le lancement de l'appel d'offres, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 15 000 (quinze mille) francs CFA payable à la Recette Municipale

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de GUEME à VELE, au plus tard le 29/06/2020, date limite de réception des offres à 14heures et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 15 /2020/AONO/ C-GME/CIPM-BEC
DU 10/6/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT
DES
INFRASTRUCTURES DE CONTROLE A DOUANG, COMMUNE DE GUEME, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
REGION
DE L'EXTRÊME-NORD
Financement: Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Elevage des Pêches et des
Industries Animales pour l'exercice 2020**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, une somme de 160 000 (cent soixante mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

Le support de publication habilité (JDM, CAMEROON-TRIBUNE),

Au Trésor Public pour les Administrations publiques et Collectivités territoriales décentralisées et dans le Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 à la BICEC pour les Etablissements publics administratifs, Entreprises du secteur public et parapublic. CUY, CUD.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 29/6/2020 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés Publics de la Commune de GUEME dans la salle des Délibérations de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14. Critères d'évaluation

14.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

IL s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures (sous détail de prix, bordereau des prix unitaires),
- Non-satisfaction de 29 critères essentiels sur 42,
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Non-conformité du modèle de soumission

14.2 : Critères essentiels

Les critères dix essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur 03 critères ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur 06 critères ;
- Méthodologie d'exécution sur 11 critères ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 10 critères.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de GUEME à VELE, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de GUEME, Secrétariat Particulier du Maire BP. 148 Yagoua, Tél : 699 12 14 180, E-mail : communedegueme.vele@yahoo.fr

GUEME le 10 Juin 2020

Le MAIRE

DJAFSIA André

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE(AONO)
N°003/MINEPIA/PRODEL/UCNP/CSPM/2020 DU 11/06/2020 PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET
DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL) FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE -
CM-MINEPIA-159187-GO-RFB NOM DU MARCHÉ : FOURNITURE DE KITS DE VACCINATION DANS LE
CADRE DE L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA PESTE DES PETITS
RUMINANTS AU CAMEROUN EN 2020 APPUYÉE PAR LE PRODEL, EN PROCÉDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT

BANQUE MONDIALE (BM) , BANQUE MONDIALE - CM-MINEPIA-159187-GO-RFB

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouvernement de la république du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché pour lequel l'Appel d'Offres N°003/MINEPIA/PRODEL/CSPM/2020 relatif à la fourniture de kits de vaccination dans le cadre de l'organisation de la campagne de vaccination contre la peste des petits ruminants au Cameroun en 2020 appuyée par le PRODEL, en procédure d'urgence.

Le Projet Filets Sociaux sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture de kits de vaccination dans le cadre de l'organisation de la campagne de vaccination contre la peste des petits ruminants au Cameroun en 2020 appuyée par le PRODEL, en procédure d'urgence.

2. Financement

La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans les « Directives : Passation des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services (autres que les Services de Consultants) par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Don de l'IDA de Janvier 2011 », et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

3. Acquisition du Dossier

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet en Français (version papier ou PDF) en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : paiement en espèces, chèque, virement à la BICEC, Agence Centrale de Yaoundé ou auprès des onze (11) agences BICEC, au compte n° 335 988 Nom du client : « Compte spécial CAS-ARMP ».

4. Remises des offres

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 16/07/2020 à 10 heures (heures locales). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

5. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission valable pendant Cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis. La garantie de soumission est de 1 000 000 (un million) Francs CFA. L'absence de cette Garantie de soumission est éliminatoire.

6. Ouverture des Plis

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessous le 16/07/2020 à 11 heures.

7. Critères d'évaluation

Les exigences en matière de qualification sont :

- Les notices de présentation du matériel en conformité avec les spécifications du DAO ;
- Le Procès-Verbal de Réception accompagné des copies de marché(s) (1ère et page de signature et d'enregistrement, adresse et contacts tél/mail du client) d'un montant total d'au moins cinquante millions (50 000 000) Francs CFA dans le cadre d'une mission similaire (équipements vétérinaires) avec un autre projet ou une autre Institution au cours des trois (03) dernières années (2017-2019) ;
- Une attestation de conformité avec l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) au titre de l'année 2020 ;
- Une garantie d'offre (en cas de groupement, la libeller au nom du groupement) ;
- Le CCAP paraphé sur chaque page et signé à la dernière ;
- Une capacité financière d'au moins deux cent millions (200 000 000) Francs CFA ;
- Les certificats d'origine des différents équipements délivrés par le ou les fabricants.

NB : Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre.

8. Durée Validité des Offres

La validité de l'offre est de quatre-vingt-onze (91) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

9. Renseignements Complémentaires

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Nationale de Coordination du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), sis au quartier Bastos, derrière les bureaux de la Banque Mondiale, à 400 mètres tout droit, immeuble R+2 à gauche, peint en vert citron (Cellule de Passation des Marchés, rez de chaussée), rue 1761 Yaoundé, Cameroun, à l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de lundi à vendredi entre 8 heures et 16 heures, heure locale.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination Nationale du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), sis au quartier Bastos, derrière les bureaux de la Banque Mondiale, à 400 mètres tout droit, immeuble R+2 à gauche, peint en vert citron (Bureau de l'Assistante en Passation des Marchés, Rez de chaussée), rue 1761 Yaoundé, Cameroun

Les offres doivent être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels seront chiffrés Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnée de la version numérique de l'offre sur CD ROM.

Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :

«AONO N°003/MINEPIA/PRODEL/ CSPM/2020 DU 11/06/2020 POUR LA FOURNITURE DE KITS DE VACCINATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA PESTE DES PETITS RUMINANTS AU CAMEROUN EN 2020 APPUYEE PAR LE PRODEL, EN PROCEDURE D'URGENCE.

- A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

YAOUNDE le 11 Juin 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

SALÉ ABOUAME

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CUD/CIPM/2020DU 23/06/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS DES QUARTIERS SOUS EQUIPES OU MAL DESSERVIS DE LA VILLE DE DOUALA. PHASE 2 : AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

FINANCEMENT
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

La Communauté Urbaine de Douala (ci-après nommé "**le Client**") a reçu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée l'"**AFD**") pour couvrir le coût du Projet de Drainage Pluvial de la Ville de Douala, et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel le présent Appel d'Offres (AO) est émis.

2. Consistance des prestations

Le Maire de la Ville de Douala sollicite des Offres sous pli fermé de la part des Soumissionnaires éligibles pour exécuter les travaux en lot unique ci-après : **Aménagements et d'équipements socio-collectifs comptant pour la 2^e phase du projet d'amélioration du cadre de vie des populations des quartiers sous-équipés ou mal desservis de la ville de Douala**, ci-après désignés par "**les Services**". Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Spécifications des Travaux jointes (Section VII).

Le présent AO comprend les sections suivantes :

- Section I ? Instructions aux Soumissionnaires ;
- Section II ? Données particulières de l'Appel d'Offres ;
- Section III – Critères d'évaluation et de qualification ;
- Section IV – Formulaire de Soumission ;
- Section V ? Critères d'éligibilité ;
- Section VI ? Règles de l'AFD en matière de Fraude et corruption? Responsabilité Environnementale et Sociale ;
- Section VII – Spécification des Travaux ;
- Section X – Formulaire du Marché.

3. Consultation du Dossier

N/A

4. Acquisition du Dossier

L'AO peut être consulté gratuitement et retiré moyennant la présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **six cent mille (600 000) Francs CFA** au Compte CAS – ARMP n° 33598800001 – 89 ouvert auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions du Cameroun et des agences de Dschang et de Limbé aux heures ouvrables, à la Sous-direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, située à la Voirie Municipale, sise au 620, rue du Gouverneur CARRAS, au 2^{ème} étage de l'immeuble NSIA de BONANJO ; B.P. 43 Douala, Tél./Fax : +237 233 4215 09, E-mail : ongolo_ntongo@yahoo.fr avec copie à martekey@yahoo.fr, dès publication du présent avis d'appel d'offres.

5. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français, devra être déposée en huit (08) exemplaires dont un (01) original, six (06) copies papiers et une (01) copie informatique (01 clé USB pour l'offre technique, et 01 clé USB pour l'offre financière) marqués comme tels, contre récépissé à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **26/08/2020 à 12 heures**, heure locale, et devra porter à l'exclusion de toute autre indication la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010AONO/CUD/CIPM/2020

RELATIF AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES POPULATIONS DES QUARTIERS SOUS EQUIPES OU MAL DESSERVIS DE LA VILLE DE DOUALA. PHASE 2 : AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission, sous forme de chèque certifié ou de chèque de banque, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun et dont la liste figure au DAO, d'un montant de **cent quarante millions (140 000 000) Francs CFA**, et d'une durée de validité de cinq (05) mois à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

7. Recevabilité des Offres

N/A

8. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis sera effectuée le **26/08/2020 à 13 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans sa salle de réunions sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1^{er} à Bonanjo en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres.

N.B. : Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

9. Attribution

Une société sera choisie par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (« SFQC »).

10. Renseignements Complémentaires

Des compléments d'informations sur la date limite de soumission des Propositions, ainsi que l'heure et l'adresse sont fournis à l'Article 22.1 des IS.

DOUALA le 23 Juin 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE(AONO)
N°004/MINEPIA/PRODEL/CSPM/2020 DU 11 JUIN 2020 PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET DE
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL) FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE -
CM-MINEPIA-159187-GO-RFB NOM DU MARCHÉ : FOURNITURE DE RÉACTIFS ET CONSOMMABLES DE
LABORATOIRE AU LANAVET DANS LE CADRE DU PRODEL, EN PROCÉDURE D'URGENCE.**

FINANCEMENT

BANQUE MONDIALE (BM) , BANQUE MONDIALE - CM-MINEPIA-159187-GO-RFB

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Gouvernement de la république du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché pour lequel l'Appel d'Offres N°004/MINEPIA/PRODEL/CSPM/2020 relatif à la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire au LANAVET dans le cadre du PRODEL, en procédure d'urgence.

Le Projet Filets Sociaux sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des réactifs et consommables de laboratoire au LANAVET dans le cadre du PRODEL, en procédure d'urgence.

2. Financement

La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans les « Directives : Passation des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services (autres que les Services de Consultants) par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Don de l'IDA de Janvier 2011 », et ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

3. Acquisition du Dossier

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'Offres complet en Français (version papier ou PDF) en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50.000) Francs CFA. La méthode de paiement sera : paiement en espèces, chèque, virement à la BICEC, Agence Centrale de Yaoundé ou auprès des onze (11) agences BICEC, au compte n° 335 988 Nom du client : « Compte spécial CAS-ARMP ».

4. Remises des offres

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17/07/2020 à 10 heures (heures locales). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

5. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission valable pendant Cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des plis. La garantie de soumission est de 1 000 000 (un million) Francs CFA. L'absence de cette Garantie de soumission est éliminatoire.

6. Ouverture des Plis

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-dessous le 17/07/2020 à 11 heures.

7. Critères d'évaluation

Les exigences en matière de qualification sont :

- Les notices de présentation des produits en conformité avec les spécifications du DAO ;
- Le Procès-Verbal de Réception accompagné des copies d'au moins un (01) marché (1ère et page de signature et d'enregistrement, adresse et contacts tél/mail du client) dont le montant total est d'au moins cinquante millions (50 000 000) Francs CFA dans le cadre de missions similaires (produits, matériel et services vétérinaires) avec un autre projet ou une autre Institution au cours des trois (03) dernières années (2017-2019) ;
- Une attestation de conformité avec l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) au titre de l'année 2020 ;
- Une garantie d'offre (en cas de groupement, la libeller au nom du groupement) ;
- Le CCAP paraphé sur chaque page et signé à la dernière ;
- Une capacité financière d'au moins cent millions (100 000 000) Francs CFA ;
- Un certificat justifiant de la qualité des produits sollicités fabriqués par le(s) fabricant(s).

NB : Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une de ces pièces entraînera le rejet systématique de l'offre.

8. Durée Validité des Offres

La validité de l'offre est de quatre-vingt-onze (91) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

9. Renseignements Complémentaires

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité Nationale de Coordination du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), sis au quartier Bastos, derrière les bureaux de la Banque Mondiale, à 400 mètres tout droit, immeuble R+2 à gauche, peint en vert citron (Bureau de l'Assistante en Passation des Marchés, rez de chaussée), rue 1761 Yaoundé, Cameroun, à l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de lundi à vendredi entre 8 heures et 16 heures, heure locale.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination Nationale du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), sis au quartier Bastos, derrière les bureaux de la Banque Mondiale, à 400 mètres tout droit, immeuble R+2 à gauche, peint en vert citron (Bureau de l'Assistante en Passation des Marchés, Rez de chaussée), rue 1761 Yaoundé, Cameroun

Les offres doivent être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels seront chiffrés Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnée de la version numérique de l'offre sur CD ROM.

Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :

« AONO N°004/MINEPIA/PRODEL/ CSPM/2020 DU 11/06/2020 POUR LA FOURNITURE DE REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE AU LANAVET DANS LE CADRE DU PRODEL, EN PROCEDURE D'URGENCE.

- A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

YAOUNDE le 11 Juin 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

SALÉ ABOUAME

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°031/D13-188/AONO/MINSANTE/CIPM /2020 RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION
D'UN SCANNER, D'UN ONDULEUR, D'UN INJECTEUR DE PRODUITS DE CONTRASTES, D'UN
REPROGRAPHE ET D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE ET DE DIFFUSION A L'HOPITAL REGIONAL
ANNEXE DE MOKOLO**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINSANTE- EXERCICE
2020
IMPUTATION
54 40 530 06 22 00 20 2272

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un appel d'offres en procédure d'urgence pour L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER, D'UN ONDULEUR, D'UN INJECTEUR DE PRODUITS DE CONTRASTES, D'UN REPROGRAPHE ET D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE ET DE DIFFUSION A L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE MOKOLO pour la mise aux normes du plateau technique de cette formation sanitaire.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements d'imagerie médicale suivants :

- L'acquisition et l'installation d'un scanner, un onduleur, un injecteur automatique de produits de contrastes, un reprographe et une solution de stockage et de diffusion d'images à l'hôpital régional annexe de Mokolo.

3. Cout Prévisionnel

L'enveloppe prévisionnelle est de : Trois Cent Soixante Millions (360 000 000) FCFA TTC.

4. Allotissement

Les prestations du présent marché comprennent un (01) lot unique:

Désignation	Acquisition, installation et mise en service d'un scanner	01	Hôpital Régional Annexe de Mokolo
	Acquisition, installation et mise en service d'un onduleur	01	
	Acquisition, installation et mise en service d'un injecteur automatique de produit de contraste	01	
	Acquisition, installation et mise en service d'un reprographe	01	
	Acquisition, installation et mise en service d'une solution de stockage et de diffusion	01	

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit Camerounais ayant une expérience dans la fourniture, l'installation et la mise en exploitation de ces types d'équipements.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées sur Budget d'Investissement Public MINSANTE-EXERCICE 2020, imputation : 54 40 530 06 22 00 20 2272.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés publics du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21)

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Service des Marchés publics du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge (Téléphone/fax 222 22 10 21), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de Cent Vingt Mille (120 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Service des Marchés publics du MINSANTE au plus tard le 21/07/2020 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

*APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°031/D13-188/AONO/MINSANTE/CIPM /2020 du 12 juin 2020
RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SCANNER, D'UN ONDULEUR, D'UN INJECTEUR DE
PRODUITS DE CONTRASTES, D'UN REPROGRAPHE ET D'UNE SOLUTION DE STOCKAGE ET DE DIFFUSION A
L'HOPITAL REGIONAL DE MOKOLO
« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

10. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objets du présent appel d'offres est de cent vingt (120) jours dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des fournitures. Les équipements seront livrés à L'HOPITAL REGIONAL ANNEXE DE MOKOLO

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère des finances et dont la liste figure à la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le montant de la caution de soumission est de : Sept Millions Deux Cent Mille (7 200 000) Francs CFA ;

12. Recevabilité des Offres

Les autres pièces administratives requises, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois et en cours de validité ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu

le 21/07/2020 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés

dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

*. CRITERES ELIMINATOIRES :

Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;

Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif autre que la caution de soumission après un délai de 48 heures après l'ouverture des plis ;

Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;

Le non-respect de 6/8 au moins des critères essentiels ;

Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant intégrant les photos des matériels et équipements proposés ;

Absence de l'autorisation signée du fabricant du matériel proposé;

Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché public au cours des 03 dernières années.

Non-conformité de l'une des spécifications techniques majeures de la fourniture (voir grille évaluation) ;

Non-conformité de 75% au moins des spécifications techniques mineures proposées dans le DAO (voir grille évaluation) ;

Absence de l'engagement sur l'honneur attestant de la visite sur le site accompagnée d'un rapport détaillé avec des photos.

L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'au moins 50% du montant prévisionnel du marché

*. CRITERES ESSENTIELS :

i) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;

ii) Référence du soumissionnaire dans les prestations similaires au cours des cinq (05) dernières années (au moins 01 référence);

iii) Disponibilité des équipements et matériel pour l'exécution des prestations de maintenance (listes et coûts) ;

iv) Disponibilité du personnel technique d'encadrement et d'exécution de la maintenance : Fournir les CV et les copies certifiées conformes des diplômes du personnel dûment signés et datés ;

v) L'attestation de capacité financière délivrée par une banque agréée d'au moins 50% du montant prévisionnel du marché ;

vi) Proposition d'un contrat de maintenance préventive et curative ;

vii) Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP, descriptifs des fournitures paraphés, cachetés et signés à la dernière page avec la mention « lu et approuvé »);

viii) Planning et délai de livraison.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée et évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Division des Etudes et des Projets (DEP) du Ministère de la Santé Publique sis au second étage de l'immeuble de la Santé du Ministère de la Santé Publique situé à proximité de la Croix Rouge. Tél/Fax : 222 23 44 17.

YAOUNDE le 12 Juin 2020

Le MINISTRE

MANAOUDA Malachie

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ CHARI-LOGONE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/PDRI-CL/CSPM/2020 DU 24/06/2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGÉ DE RÉALISER UN PROGRAMME D'INSEMINATION ARTIFICIELLE DES VACHES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE, DANS LE DÉPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, RÉGION DE L'EXTRÊME NORD.

FINANCEMENT
BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT (BID) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Coordonnateur du Projet de Développement Rural Intégré - Chari Logone, Maître d'Ouvrage Délégué, lance un appel d'offres national ouvert pour le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser, piogrn,rr. d'insémination artificielle des vaches et d'accompagnement des producteurs dans le cadre de l'amélioration génétique des vaches dans le département du Logone et Chari, région de l'extrême-nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet de cet appel d'offres, lancé en lot unique, portent sur : la sensibilisation des éleveurs sur les avantages de l'insémination artificielle ; l'identification et la sélection des génisses/vaches par rapport à des critères bien définis (leur état corporel, leur conformation du bassin, leur état sanitaire, ...) ; les tests préliminaires de Brucellose et de Tuberculose aux animaux sélectionnés ; l'insémination de quarante-cinq (45) vaches avec la semence GIR ; la promotion de l'insémination artificielle dans les élevages portés par les groupements ; l'incitation des éleveurs à faire l'acquisition de reproducteurs nés, élevés et sélectionnés localement, en vue du renouvellement des cheptels, e'ri particulier pour limiter les risques sanitaires ; le renforcement des capacités techniques des éleveurs ; le suivi régulier des troupeaux inséminés durant au moins neuf (09) mois pour une bonne finalité ; le suivi régulier des veaux/vêles né(e)s durant au moins trois (03) mois.

3. Cout Prévisionnel

coût prévisionnel des prestations est de 45 000 000 F CFA toutes taxes comprises.

4. Allotissement

lot unique

5. Participation et origine

Le délai maximum, prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des prestations est de douze (12) mois. Seuls les prestataires de Droit camerounais compétents dans le domaine de l'élevage peuvent postuler. Le coût prévisionnel des prestations est de 45 000 000 F CFA toutes taxes comprises.

6. Financement

Financement : FONDS DE CONTREPARTIE

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres et ses éventuels annexes peuvent être consultés aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés du PDRI-CL à Kousseri tous les jours ouvrables dès publication du présent avis. De même ils peuvent être acquis au même bureau sur présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA payable au CAS ARMP BICEC N° 10001 06860 975686 60001 -28. Le Dossier d'Appel d'Offres et ses éventuels annexes peuvent être consultés aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés du PDRI-CL à Kousseri tous les jours ouvrables dès publication du présent avis. De même ils peuvent être acquis au même bureau sur présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA payable au CAS ARMP BICEC N° 10001 06860 975686 60001 -28.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres et ses éventuels annexes peuvent être consultés aux heures ouvrables au bureau de l'expert en passation des marchés du PDRI-CL à Kousseri tous les jours ouvrables dès publication du présent avis. De même ils peuvent être acquis au même bureau sur présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA payable au CAS ARMP BICEC N° 10001 06860 975686 60001 -28.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marqués cor649 te§ devra parygrir au bureau de l'expert en passation des marchés du PDRI-CL à Kousseri au plus tard le 27/07/2020 à 13 heures 30, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/PDRI-CL/CSPM/2020 du 24/06/2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE REALISER UN PROGRAMME D'INSEMINATION ARTIFICIELLE DES VACHES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION GENETIQUE, DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Délai de Livraison

Douze (12) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à son offre une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances dont la liste est jointe au DAO précisant le montant de six cent soixante-quinze mille (675 000 F CFA).

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces à caractère administratif de l'offre doivent être produites en originâux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations des Données Particulières de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 07.07.2020 à partir de 13h30, heure locale, dans la salle de réunion du projet par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Projet de Développement Rural Intégré Chari Logone siégeant au PDRI-CL à Kousseri. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Il s'agit des critères suivants : Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai légal de régularisation ; Absence de la caution de soumission ; Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; Absence de l'attestation de Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise au cours des trois dernières années (conformément à la lettre circulaire N.004/LCÀ, IINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés) ; Le non-respect de 70 points sur 100 ; Présence d'information financière dans l'offre technique.

2. Critères essentiels

Il s'agit des critères suivants : Présentation de l'offre ; Expérience de l'entreprise dans les prestations similaires ; Expérience et qualification du personnel ; Matériel et logistique ; Organisation, méthodologie et planning des prestations.

15. Attribution

La méthode de sélection est celle basée sur la qualité et le coût. La note technique sera pondérée à 70% et la note financière à 30%. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura été le mieux disant c'est-à-dire ayant obtenu le meilleur score à la suite de la pondération de ses notes technique et financière.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Coordination du PDRI-CL à Kousseri, BP 295, Tél. 222 22 00 09.

MAROUA le 24 Juin 2020

Le COORDONNATEUR

MADI ALI

COMMUNE DE MBANKOMO

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004 /CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE MBANKOMODANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRELOT 1 :ELECTRIFICATION RURALE EN TRIPHASÉ DES LOCALITÉ ZOASSEL I ET IILOT 2 : ELECTRIFICATION RURALEEN MONOPHASÉ DE LA LOCALITÉ NKOT NKONGFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Mbankomo (Autorité Contractante), lance, en **PROCÉDURE D'URGENCE**, un Appel d'Offres National Ouvert pour travaux d'électrification rurale de certaines localités de la Commune de Mbankomo, Département de la Mefou-et-Akono, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent la réalisation des tâches ci-après :

LOT 1 : Electrification rurale en triphasé des localités DE ZOASSEL I et II

- TRAVAUX PRÉPARATOIRES ;
- CONSTRUCTION RÉSEAU BASSE TENSION (BT) TRIPHASÉE 3 X 70 mm² +2EP+NP;
- PRESTATIONS DIVERSES.

LOT 2 : Electrification ruraleen monophasé de la localité DE Nkot Nkong

- TRAVAUX PRÉPARATOIRES ;
- CONSTRUCTION RÉSEAU BASSE TENSION (BT) MONOPHASÉ 4 X 25 mm²;
- PRESTATIONS DIVERSES.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	N° LOT	LIEU	Coût Prévisionnel
MBANKOMO	TRAVAUX D'Electrification rurale en triphasé des localités DE ZOASSEL I et II	1	ZOASSEL I & II	Vingt-sept millions (27 000 000) de francs Cfa TTC
	TRAVAUX Electrification rurale en monophasé de la localité DE Nkot Nkong	2	NKOT NKONG	Treize millions (13 000 000) de francs cfa TTC

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés en **deux (02) lots** selon l'allotissement ci-après

LOT 1 :Electrification rurale en triphasé des localité ZOASSEL I et II

LOT 2 : Electrification ruraleen monophasé de la localité Nkot Nkong

NB : le soumissionnaire peut être attributaire des **deux (02) lots**

5. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités techniques, financières et juridiques, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

6. Financement

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINÉE de la République du Cameroun, exercice 2020.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté gratuitement à la Mairie de Mbankomo, Bureau des Marchés, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent Avis, à la Mairie de Mbankomo, contre présentation d'une quittance de versement de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** et deux timbres communaux, délivrée par **la Recette Municipale de la Commune de Mbankomo**, représentant les frais d'achat du DAO et non remboursables.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Mbankomo au plus tard le **29 Juillet 2020 à 12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N°0004 /CiPM/2020 DU 23 Juin 2020, EN PROCÉDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE de mbankomo DANS Le DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AKONO, RÉGION DU CENTRE

LOT 1 :Electrification rurale en triphasé des localité ZOASSEL I et II

LOT 2 : Electrification rurale en monophasé de la localité Nkot Nkong

(À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT) »

10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une durée de validité de Quatre-vingt-dix jours (90 jours) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce XI du DAO, d'un montant :

COMMUNE	LIBELLÉ DU PROJET	Montant Prévisionnel	Montant caution
MBANKOMO	TRAVAUX D'Electrification rurale en triphasé des localité ZOASSEL I et II	Vingt-sept millions (27 000 000) de francs Cfa	Cinq cent quarante mille (540 000) de francs Cfa
	TRAVAUX Electrification rurale en monophasé de la localité Nkot Nkong	Treize millions (13 000 000) de francs cfa	Deux cent soixante (260 000) de francs cfa

Le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le délai de validité du cautionnement de soumission ne doit excéder trente (30) jours celui des offres. Elles sont restituées dès publication des résultats d'attribution à l'exception de celles des offres retenues qui doivent être remplacées le cas échéant par le cautionnement définitif.

12. Ouverture des Plis

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **29 juillet 2020 à 13 heures** dans la salle de réunion de la Mairie de Mbankomo par la Commission Interne de Passation des Marchés de Mbankomo.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Offre administrative

- Dossier administratif incomplet au terme des 48h de délai supplémentaire ;
- Absence de la caution de soumission à l'issue de la séance de dépouillement ;

Offre technique

- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- Obtention de moins de 70% à l'évaluation des critères essentiels ;

offre financière

- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence dans le sous-détail d'un prix quantifié.

Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- 1) Attestation de visite de site
- 2) Références de l'entreprise
- 3) Qualification et expérience du personnel
- 4) Matériels proposés
- 5) Méthodologie, planning et délai
- 6) Capacité de financière
- 7) Programme d'exécution des travaux
- 8) CCAP dûment paraphé à toutes les pages, complété, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 9) CCTP dûment paraphé à toutes les pages, daté, signé et cacheté à la dernière page.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura fourni une offre technique répondant positivement au moins à 70% des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins-disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une période de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour la réception des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de Mbankomo, bureau des Marchés.

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MAIRE

FOUDA FOU DA Junior Pierre

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°003/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES D'ESSAIS
ET MESURES ELECTRONIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION-SUP'PTIC. FINANCEMENT : BUDGET SUPPTIC 2020**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur de SUP'PTIC lance un Appel d'Offres National ouvert
POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES D'ESSAIS ET MESURES ELECTRONIQUES
POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION-SUP'PTIC.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Marché comprennent : la fourniture d'équipements de laboratoires d'essais et mesures électroniques :

- Six (06) oscilloscopes numérique 100MHz avec 03 (trois) jeux de sondes complets par équipement ;
- Cinq (05) multimètres de tables avec minimum 20000 points ou équivalent avec trois (03) jeux de sondes complets par équipement ;
- Six (06) multimètres de poches professionnels avec 03 (trois) jeux de sondes complets par équipement,

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de dix millions (10.000.000) FCFA.TTC

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais spécialisées dans les domaines de l'électronique et de la formation professionnelle installées ou représentées au Cameroun et remplissant les conditions avérées dans la fourniture de ce type de matériel.

5. Financement

budget SUPPTIC 2020

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service des marchés de SUP'PTIC de Yaoundé, porte A7, situé au premier étage du bâtiment administratif, téléphone : 695035822/676314009 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres, établi en français ou en anglais peut être obtenu au Service des marchés de SUP'PTIC de Yaoundé, porte A7, situé au premier étage du bâtiment administratif, téléphone : 695035822/676314009 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille francs CFA (50.000) et sur présentation d'une quittance, payable au compte « compte spécial CAS-ARMP » n° 335988 ouvert dans toutes les agences de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC).

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Commission Interne de Passation des marchés de SUP'PTIC de Yaoundé, porte A6 au premier étage du bâtiment administratif, téléphone 222 237 300 au plus tard le 31 juillet 2020 à 12 heures ;heure locale et devra porter la mention : « *DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/SUP'PTIC/CIPM/2020POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE LABORATOIRES D'ESSAIS ET MESURES ELECTRONIQUES POUR L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION-SUP'PTIC.* ».

9. Delai de Livraison

Le délai de livraison des équipements d'essais et mesures électroniques est fixé à soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO de deux cent mille (200.000) FCFA.

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'appel d'offres, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois(03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des Offres techniques et des Offres financières aura lieu 31 juillet 2020 à 13 Heures par la Commission interne de Passation des Marchés placée auprès de SUPPTIC dans la salle C9 de SUPPTIC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante -huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture,
- Le non-respect d'au moins cinq (05) critères essentiels,
- Absence d'un prix unitaire quantifié,
- Non-conformité du modèle de soumission,
- Absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant,
- Absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant.

Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non).

- Attestation de solvabilité financière délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI.
- Références du fournisseur : preuves d'avoir exécuté au moins un marché similaire au cours des trois dernières années ; 2017 ; 2018 ; 2019 ; pour un montant total de vingt millions (20.000.000)
- Disponibilité des pièces de rechange.
- Conformité des matériels proposés à au moins 90% des spécifications techniques
- Délai de livraison

Le service après-vente

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du dossier d'appel d'offres ; et ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et ayant obtenu au moins cinq (05) oui sur six (06) des critères essentiels.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés de SUP'PTIC, porte A7 du bâtiment administratif.

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le **DIRECTEUR**

WATCHING Félix

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ CHARI-LOGONE

**AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION D-E MARCHÉ N° 008/AON/PDRI-CL/CSPM /2020 24 JUIN 2020
CAMEROUN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTEGRÉ CHARI-LOGONE, PHASE II AGRICULTURE
ET DEVELOPPEMENT RURAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) CENTRES DE SANTE
INTEGRES DANS CERTAINES LOCALITES DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE
L'EXTREME NORD.**

FINANCEMENT
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03) CENTRES DE SANTE INTEGRES DANS CERTAINES LOCALITES DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME NORD.

2. Consistance des prestations

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à travers l'Unité de Gestion du Projet sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de construction de trois (03) Centres de Santé Intégrés dans certaines localités dans le département du LOGONE et CHARI. Le délai de réalisation des travaux est de cent vingt (120) jours.

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à travers l'Unité de Gestion du Projet sollicite des offres sous pli scellé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les travaux de construction de trois (03) Centres de Santé Intégrés dans certaines localités dans le département du LOGONE et CHARI. Le délai de réalisation des travaux est de cent vingt (120) jours.

3- La procédure d'appel d'offres sera l'Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Dernière édition, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.1 8 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

6. Financement

MODE DE FINANCEMENT: Shari'ah

FINANCEMENT No: 2CMR-1001

7. Consultation du Dossier

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet au bureau de l'Expert en Passation des Marchés (fancb2010@pdri-cl.org ou infos@pdri-cl.org) et prendre connaissance des documents

d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de 07h30 à 15h30 (heure locale).

5- Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à

l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille francs CFA (100 000 F CFA). La méthode de paiement

sera le dépôt direct dans le compte « CAS-ARMP » n° 10001 06860 975686 60001 - 28 ouvert à la BICEC à cet effet par l'ARMP.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à

l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille francs CFA (100 000 F CFA). La méthode de paiement

sera le dépôt direct dans le compte « CAS-ARMP » n° 10001 06860 975686 60001 - 28 ouvert à la BICEC à cet effet par l'ARMP.

9. Remises des offres

Les offres devront être remises au bureau du Coordonnateur qui dispose d'une caisse de dépôt au plus tard le 27/07/2020 à 14 heures

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise

des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes

à l'adresse numéro 8. mentionnée ci-dessous le 27/07/2020 à 15 heures.

10. Délai de Livraison

Le délai de réalisation des travaux est de cent vingt (120) jours.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de deux millions cinq cent vingt mille francs

CFA (2 520 000 F CFA).

12. Recevabilité des Offres

Les offres devront être remises au bureau du Coordonnateur qui dispose d'une caisse de dépôt au plus tard le 27/07/2020 à 14 heures

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise

des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes

à l'adresse numéro 8. mentionnée ci-dessous le 27/07/2020 à 15 heures.

13. Ouverture des Plis

Les offres devront être remises au bureau du Coordonnateur qui dispose d'une caisse de dépôt au plus tard le 27/07/2020 à 14 heures

La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise

des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes

à l'adresse numéro 8. mentionnée ci-dessous le 27/07/2020 à 15 heures.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

120 JOURS

17. Renseignements Complémentaires

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

MINEPAT/UGPPDRI-CL II

Prof. MADI ALI, COORDONNATEUR

Ancienne SEMRY, BP: 295 Kousseri, Cameroun

Tel/Fax: +237 222 41 44 50

Mobile: +237 696370167

Courriel électronique : infos@pdri-cl.org ou madi838@pdri-cl.org

MAROUA le 24 Juin 2020

Le COORDONNATEUR

MADI ALI

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ CHARI-LOGONE

**AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHE N°005/AOI-PM/PDRI-CL/CSPMY2020 DU 18 MAI 2020
CAMEROUN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ CHARI-LOGONE. PHASE11 AGRICULTURE
ET DEVELOPPEMENT RURAL TRAVAUX DE CONSTRUCTLON/REMABILITATION DES ROUTES EN
TERRES DANS CERTAINS ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI. REGION DE
L'EXTREME NORD**

FINANCEMENT
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) , N/D
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

TRAVAUX DE CONSTRUCTION/REMABILITATION DES ROUTES EN TERRES DANS CERTAINS
ARRONDISSEMENTS DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI. REGION DE L'EXTREME NORD

2. Consistance des prestations

Le Gouvernemeul du Cameroun a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de decouvrir le coût du
Projet de Développement Rural Intégré Chari-Logone et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer
le paiement du conirai des travaux de construction des routes en terres dans certaines localités du dcpartcmeni du Logone et
Chnri. Le Ministère de TEconoinie, de la Planincaïion et de TAménagement du Territoire à travers l'Unité de Gestion du
Projet sollicite des olfres sou;; pli scellé de la part de soumissionnaires éilgibles et répondant aux qualifications requises pour
fournir les travaux de cousiructton de trois (03) magasins de stockage dans certaines localilcs dans le département du
LOGONE cl CïLARI. Le délai de réalisaïion des travaux est de douze (12) mois

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

TROIS LOTS

5. Participation et origine

N/D

6. Financement

MODE DE FINANCEMENT; Shari ah
FINANCEMENT N°: 2CMR-1001

7. Consultation du Dossier

le Dossier d'Appel d'offre.s en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinq cent cinquante mille francs CFA (5.50 000 KCI-A). La méthode de paiement sera le dépôt direct dans le compte « CAS-ARMP » 10001 06860 975686 60001 - 28 ouvert à la BICEC à cet effet par l'ARMP ou par virement dans le même compte avec pour code IBAN CM2İ 10001 06860 97.5686 60001 - 28. Après virement et transmission du SWIFT du virement par voie électronique le soumissionnaire peut obtenir le DAO par cette même voie

8. Acquisition du Dossier

un paiement non remboursable de cinq cent cinquante mille francs CFA (5.50 000 KCI-A). La méthode de paiement sera le dépôt direct dans le compte « CAS-ARMP » 10001 06860 975686 60001 - 28 ouvert à la BICEC à cet effet par l'ARMP ou par virement dans le même compte avec pour code IBAN CM2İ 10001 06860 97.5686 60001 - 28. Après virement et transmission du SWIFT du virement par voie électronique le soumissionnaire peut obtenir le DAO par cette même voie

9. Remises des offres

Les offres devront être remises au bureau du Coordonnateur qui dispose d'une caisse de dépôt au plus tard le 10 août 2020 à 13h30. La soumission des offres par vote électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous le 10 août 2020 à 14h30.

10. Délai de Livraison

Le délai de réalisation des travaux est de douze (12) mois

11. Cautionnement Provisoire

les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre d'un montant de trente-cinq millions huit cent cinquante-deux mille six cent dix francs CFA (35 852 610) pour le lot I ; quinze millions huit mille huit cent quarante-cinq francs CFA (15 008 845) pour le lot 2 ; trente-deux millions neuf cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-treize francs CFA (32 927 893) CFA lot 3.

12. Recevabilité des Offres

les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre d'un montant de trente-cinq millions huit cent cinquante-deux mille six cent dix francs CFA (35 852 610) pour le lot I ; quinze millions huit mille huit cent quarante-cinq francs CFA (15 008 845) pour le lot 2 ; trente-deux millions neuf cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-treize francs CFA (32 927 893) CFA lot 3.

13. Ouverture des Plis

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous le 10 août 2020 à 14h30.

14. Critères d'évaluation

N/D

15. Attribution

N/D

16. Durée Validité des Offres

N/D

17. Renseignements Complémentaires

N/D

MAROUA le 18 Mai 2020

Le COORDONNATEUR

MADI ALI

CENTRE NATIONAL DE RÉHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN
PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE
DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE
LEGER (CNRPH) FINANCEMENT : BIP MINAS-EXERCICE : 2020 IMPUTATION BUDGETAIRE : BUDGET
MINAS/42 557 03 3300032280**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
42 557 03 3300032280

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) lance, en procédure d'urgence, pour le compte de son Etablissement, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général et d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint.

2. Consistance des prestations

Les Prestations objet de la présente commande consistent en l'acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général et d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût estimatif de :

- Lot N°1 : quarante-cinq millions (45.000.000) F CFA
- Lot N°2 : trente-cinq millions (35.000.000) F CFA

4. Allotissement

Les fournitures, objet du présent Appel d'Offres se présentent en deux (02) lots :

- Lot N°1 : Acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général ;
- Lot N°2 : Acquisition d'un (01) véhicule de fonction pour le Directeur Général Adjoint.

Un Soumissionnaire peut se voir attribuer l'ensemble des lots.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant d'une expérience avérée dans la fourniture des équipements de même nature.

6. Financement

L'équipement, objet du présent Appel d'Offres est financé par le BIP MINAS-EXERCICE : 2020-Imputation : BUDGET MINAS/42 557 03 3300032280,

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être consulté et acquis aux heures ouvrables au Service Financier et Comptable du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tél : 242 627 043/699 27 69 64 ; dès publication du présent Avis, contre versement d'une somme non-remboursable de **cinquante mille (50.000) F CFA**, payable dans le compte CAS-ARMP N°335988 ouvert à la BICEC, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du Dossier, les Soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Télèx, E-mail.

8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept** (07) exemplaires dont **un** (01) original et **six** (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service Financier et Comptable du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) Tél : 242 627 043/699 27 69 64 au plus tard le **16/07/2020** à 12 heures, déposée et enregistrée dans le registre des Offres. Elle devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CNRPH/DG/CIPM/2020 DU 24/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE, RELATIF A L'ACQUISITION D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ET D'UN (01) VEHICULE DE FONCTION POUR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT AU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER (CNRPH)

LOT N°....

FINANCEMENT : BIP MINAS-EXERCICE : 2020

IMPUTATION BUDGETAIRE : BUDGET MINAS/42 557 03 3300032280

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution, objet du présent Appel d'Offres est fixé à trois (03) mois maximum à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque Soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont le nom figure sur la liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, d'un montant de **neuf cent mille (900.000) FCFA** pour le **Lot N°1** et **sept cent mille (700.000) FCFA** pour le **Lot N°2** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des Offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original valable pour au moins **trois (03) mois**.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard **trente (30) jours** après le délai de validité des Offres pour les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le Soumissionnaire attributaire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des Offres Administratives et Financières aura lieu le **16/07/2020** à **13 heures 00** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) à la Salle de Conférences de ladite institution.

Seuls les Soumissionnaires ou leur représentant dûment mandaté par lettre écrite et ayant une parfaite connaissance du Dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont :



- Non-satisfaction d'au moins six (06) des sept (07) des critères essentiels ;
- Absence de prospectus originaux en couleur avec descriptions détaillées des fournitures proposées ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence de l'agrément du Fabricant ou de l'autorisation du Fournisseur agréé ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier Administratif après 48h de la date d'ouverture.

Critères essentiels :

Les critères d'évaluation technique des candidats se feront suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

Présentation de l'Offre ;

- Expériences et références similaires du fournisseur (réalisation d'au moins deux (02) Marchés d'Approvisionnements Généraux pour un cumul d'au moins cent millions (100.000.000) F CFA ces cinq dernières années, première et dernière pages du Marché enregistré, assorti du PV de réception);
- Caractéristiques techniques des équipements conformes aux prescriptions du DAO ;
- Service après-vente
- Délai de garantie
- Planning et délai de livraison
- La preuve d'acceptation du Marché

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire présentant l'Offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises pour chaque lot.

15. Durée Validité des Offres

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

16. Renseignements Complémentaires

Tout autre renseignement complémentaire sera obtenu auprès du CNRPH /SFC- Bâtiment 4 – porte n°5. Tél : 242 627 043/699 276 964

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MANGA ALEXANDRE

COMMUNE DE NITOUKOU

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020 DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE DURGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A NITOUKOU DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Nitoukou, Autorité Contractante, lance pour le compte de la commune de Nitoukou, un avis d'appel d'offres National ouvert pour **la construction d'un Parc vaccino-gène à Nitoukou dans la Commune de Nitoukou, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.**

N°	Désignation des projets/lots	Montant des travaux ttc fcfa	Quittance d'achat du DAO fcfa	Montant caution de soumission fcfa	Lieu
01	Construction d'un parc vaccino-gène à Nitoukou	8 000 000	30 .000	160 .000	Recette municipale de la commune de Nitoukou

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent appel d'offres, comprennent les opérations telles que définies dans le détail quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût estimatif total de **huit millions (8 000 000) de Francs CFA**

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est à égalité de conditions aux sociétés et entreprises installées en République du Cameroun.

5. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont financés par le **Budget d'Investissement Public** du Ministère de l'Elevage de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire.

6. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offre peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Nitoukou dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offre peut être obtenu après versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) FCFA**, p
d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète :

- Presentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- Ø L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- Ø L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- Ø L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres
intercalaires de même couleur.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquée
Secrétariat du Maire de la Commune de Nitoukou, au plus tard le **17/07/2020**
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/MINDDEVEL/DMI/CIPM-NTK/2020
DU 25 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PARC VACCINOGENE A
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage ou son représentant pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois**
de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en a
liste figure dans la pièce 12 de la demande la cotation, d'un montant de **cent soixante mille (160 000) F CFA**.
Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **30 jours** après l'expiration de la validité des offres pour les soumi
après constitution du cautionnement définitif.
Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement pr
mois et valide au jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis aura lieu, le **17/07/2020** à **partir de 13 heures** précises dans la salle de réunions de la mairie de Nitoukou p
Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même
interprète est acceptée, si nécessaire.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- Critères éliminatoires

- Non atteinte au moins des 70% des critères essentiels ;
- Fausses déclarations, faux documents ou documents scannés ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis quantitatif et estimatif ;
- Offre financière incomplète.
- Absence de la caution de soumission

Critères essentiels

- Références de l'entreprise dans les réalisations similaires (1^{ère} et dernière pages des lettres-commandes) + Procès-verbaux ;
- Attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Surface financière (minimum égal à 50% du montant de l'offre TTC) ;
- Délai d'exécution ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ;
- Cahier de Clauses techniques particulières (CCTP) paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ;
- Cahier de clauses environnementales et sociales paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière

13. Attribution

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 70% au moins pour l'ensemble des critères essentiels. La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre financière évaluée la moins-disante, conforme aux critères essentiels.

Toute offre non conforme au Règlement de la Cotation Ouverte.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date de réception de l'offre.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Direction des Marchés Publics.

COMMUNE DE NITOUKOU

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCECDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION D'UN FORAGE EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA COMMUNE DE NITOUKOU, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTREFINANCENT BIP MINEPAT EXERCICE 2020

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2020, le Maire de la Commune de Nitoukou « Autorité Contractante », lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence, pour la réalisation d'un forage équipé de pompe à motricité humaine dans la Commune de Nitoukou , Département du Mbam-et-Inoubou, Région du Centre:

N°	DESIGNATION DES PROJETS/LOTS	MONTANT DES TRAVAUX TTC FCFA	MONTANT CAUTIONS DE SOUMISSION	QUITTANCE D'ACHAT DU DAO FCFA	LIEU
01	Lot unique : forage equipe de pompe a motricite humaine A Ndekbalomek	8 500 000	170 000	30 000	RECETTE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE NITOUKOU

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent appel d'offres comprennent toutes les parties du corps d'état prévues au Cadre du détail quantitatif et qualitatif.

- Etudes et installation de chantier
- Forage
- Equipement - développement
- Développement et essai de pompage
- Analyse et traitement
- Réalisation de la superstructure
- Pose de la pompe
- Prise en compte des aspects socio-environnementaux

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux est de : **huit millions cinq cent mille (8 500 000) francs CFA toutes taxes comprises p**

4. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte aux P.M.E de droit camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par Budget d'Investissement Public (BIP) du Ministère de l'Eau et de

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures et jours ouvrables à la Commune de Nitoukou dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu à la Commune de Nitoukou, dès publication du présent avis, contre présentation de la Recette municipale de la Commune de Nitoukou.

8. Remises des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°_10_/AONO/CNTK/SG/CIPM/2020 DU 25/05/2020 EN PROCECDURE D'AMBA-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE
FINANCENT BIP MINepat EXERCICE 2020
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux qui court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission de **cent soixante dix mille (170 000) FCFA** dans un compte de consignation au Trésor public. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être conformes au Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, le nombre de lots dont un soumissionnaire est attributaire est fixé à 3 lots.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en une phase et aura lieu le **17/07/2020 à 13 heures**, heure locale dans la Salle de réunion de la Commune de Nitoukou. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance des procédures.

12. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/Critères éliminatoires

- Non atteinte au moins des 70% des critères essentiels ;
- Fausses déclarations, faux documents ou documents scannés ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ou d'un sous détail des prix unitaires ;
- Offre financière incomplète.
- Absence de caution de soumission

B/ Critères essentiels

- Références de l'entreprise dans les BTP ou réalisations similaires (1^{ère} et dernière pages des lettres-commandes) + Procédure
- Attestation de visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- Surface financière (minimum égal à 50% du montant de l'offre TTC) ;
- Qualité du personnel (copie certifiée conforme du diplôme + CV signé et daté par le titulaire, attestation de disponibilité, expérience)
- Délai d'exécution ;
- Moyens logistiques (véhicules de liaison ou pick-up 4 x 4, camion, disponibilité du matériel et des équipements essentiels)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), complété, paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page signé et daté à la dernière.

Principaux critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 70% au moins pour l'ensemble des critères

13. Attribution

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre financière évaluée la moins-disante, conforme aux critères essentiels.

Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt dix (90) jours, à compter de la date limite de

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Commune de Nitoukou (Service Technique)

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT(EN PROCÉDURE D'URGENCE)
N°00000105/AONO/CCAA/CIPM/2020 DU 22/06/20 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'IMPRESSION
CENTRALISÉ À LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY (CCAA).**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
612 021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Cameroun Civil Aviation Authority, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture de services d'impressions, de numérisation et de photocopies à la CCAA pour le compte de l'exercice 2020.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent avis d'appel d'offres portent sur quatre (04) tranches : une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Tranche ferme :

1. la mise à disposition des équipements ;
2. le déploiement, configuration et mise en œuvre desdits équipements;
3. la configuration et le déploiement d'une solution logicielle de gestion des impressions;
4. la formation des formateurs et des administrateurs ;
5. le maintien en état de fonctionnement des équipements.

Tranches conditionnelles N°1,2 et 3 : Elles consisteront en le maintien en état de fonctionnement des équipements. Le début de la tranche N sera conditionnée par la fin de la tranche N-1.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de soixante millions (**60 000 000**) FCFA, soit quinze millions (**15 000 000**) FCFA par tranche.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte aux entreprises exerçant dans le domaine de la mise en place des plateformes d'impression.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Appel d'Offres National Ouvert sont financées par le Budget de la Cameroun Civil Aviation Authority, Exercice 2020, sur la **Tâche :4040 1003** et la **Ligne 612 021**

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la CCAA (Direction Générale – sous-direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone: 237 222 30 30 90; 222 30 47 66, fax: 222 30 33 62, e-mail:contact@ccaa.aero, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction Générale de la Cameroun Civil Aviation Authority (CCAA) Direction technique (Sous-direction des Marchés) sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé, (Téléphone 222 30 30 90) dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **cinquante**

8. Remises des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont les cautions de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Direction Générale de la Cameroun Civil Aviation Authority (CCAA), Direction technique (Sous-direction des Marchés), sise à la Base Aérienne 101 de Yaoundé au plus tard le 24 juillet 2020 à 14 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 00000105 /AONO/CIPM/CCAA/2020 DU 22 juin 2020

POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'IMPRESSION CENTRALISÉ À LA CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY (CCAA).

«A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

9. Delai de Livraison

Les prestations sus évoquées s'effectueront en **un (01) an** à compter de la date de son entrée en vigueur, soit **trois (03) mois** par tranche.

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant d'un **million deux cent mille (1 200 000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

11. Recevabilité des Offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps. L'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

Cette première ouverture aura lieu **le 24 juillet 2020 , à 15 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la CCAA dans le bureau du Président de la CIPM dudit établissement sis à la Base Aérienne 101 de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera sur la base de critères éliminatoires et essentiels ci-dessous détaillés.

Critères éliminatoires

1. Absence d'une pièce administrative ou non-conformité d'une pièce administrative au-delà quarante-huit heures (48h) après l'ouverture des offres ;
2. Absence de la caution de soumission ;
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
4. Présence d'une déclaration financière dans l'offre administrative ou technique ;
5. Omission dans l'offre financière d'un coût unitaire quantifié ;
6. Caractéristiques des équipements de reprographie mis à disposition non conformes aux spécifications techniques minimales exigées ;
7. Note technique inférieure à 75 % des points

Critères essentiels

Elle s'effectuera sur la base des critères essentiels suivants :

1. Présentation générale de l'offre (02 points);
2. Références professionnelles (12 points);
3. Moyens humains : (10 points);
4. Moyens logistiques et techniques (08 points) ;
5. Preuves de partenariat avec KYOCERA (08 points).

La grille détaillée d'évaluation des offres techniques est présentée à la pièce N°10

Article 15. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC).

Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (ST), le score minimum requis est de 75 points sur 100. L'offre financière sera évaluée sur 100 points. L'offre financière corrigée la moins disante recevra la totalité des points et les autres seront notées suivant la formule ci-après:

? $SF = 100 \times F_m / F$, SF étant le Score Financier;

? F_m la proposition la moins disante;

? F le montant de la proposition considérée.

La note globale technico-financière sera déterminée par une pondération faite entre la note technique et la note financière selon la formule suivante:

Note Globale $Ng = 0,70 ST + 0,30 SF$

ST = Note Technique

SF = Note Financière

Ng = Note Globale

14. Attribution

Le Directeur Général de la CCAA Maître d'ouvrage, attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au présent dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux disante.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la CCAA, (Direction Générale, Direction Technique (Sous-direction des Marchés), BP 6998 Yaoundé, téléphone: 237 222 30 30 90; 2 22 30 47 66, 699 85 24 13, fax: 222 30 33 62, e-mail:contact@ccaa.aero.

Dénonciation

Pour les actes contraires à la procédure réglementaire ou ayant traits à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir :

- le MINMAP par téléphone ou SMS aux numéros 673 205 725/699 370 748 ;
- la CONAC par son numéro vert gratuit **1517**.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ASSOUMOU KOKI Paule

COMMUNE DE MEIGANGA

CONSULTATION N° 05/C/C-MGA/CIPM-MGA/2020 DU 22 JUIN 2020 POUR LA DEMANDE DE COTATION RELATIVE A L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS DIDACTIQUES DE L'INDUSTRIE D'HABILLEMENT, DE MAÇONNERIE ET DE MENUISERIE DE LA SAR/SM DE MEIGANGA DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public, Exercice 2020, le Maire de la Commune de Meiganga, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Meiganga, une consultation en vue d'une demande de cotation pour l'acquisition des équipements et matériels didactiques de l'industrie d'habillement, de maçonnerie et de menuiserie de la SAR/SM de Meiganga dans la Commune de Meiganga.

2. Consistance des prestations

DESCRIPTION TECHNIQUES DE LA PRESTATION POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DIDACTIQUES DE L'INDUSTRIE D'HABILLEMENT, MAÇONNERIE ET MENUISERIE DE LA SAR/SM DE MEIGANGA

N°	DESIGNATION	QTE	DESCRIPTION TECHNIQUE
1	Machine butter FLY à pédale	05	de marque BUTTER FLY à pédale
2	Machine surfileuse	01	de marque EMEN
3	Machine industrielle singer	02	de marque EMEN ou FEU
4	Machine boutonnière	01	de marque SINGER
5	Machine de menuiserie combinée à bois (raboteuse à 07 opérations)	01	de marque BOSCH BLEU
6	Scie sauteuse	01	de marque BOSCH BLEU
7	défonceuse	01	de marque DEWAT
8	Perceuse électrique	01	de marque BOSCH BLEU
9	Rabot portatif électrique	03	de marque BOSCH BLEU
10	Meule électrique	02	de marque BOSCH BLEU
11	Fonceuse vibreurs	01	de marque BOSCH BLEU
12	Scie circulaire portatif	02	de marque BOSCH BLEU
13	Frigo 120L	01	de marque ALFA
14	Poste de soudure à l'arc complet	01	de marque ALFA
15	Moule à presse parpaing 15x20x40cm	01	de marque TOTAL ou BOSCH BLEU
16	Moule à presse pour bloc de terre 18x25x45cm	01	Préfabriquée 5 blocs
17	Moule à presse pour brique 5,5x1 lx22cm	01	de 18x25x45cm
18	brouette	02	de 5,5x1 lx22cm
19	Auge de maçon	17	de marque TROPIC

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC est de **30 000 000 (trente millions) francs CFA.**

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation à cette Consultation est ouverte aux fournisseurs installés en territoire camerounais.

6. Financement

L'équipement objet de la présente Consultation est financé par le BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), Exercice 2020

7. Consultation du Dossier

n/a

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de Consultation peut être retiré à la Commune de Meiganga, dès publication de la présente consultation, sur présentation d'un chèque de 100 000 **francs CFA** à la Recette Municipale de Meiganga.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en langues française ou anglaise seront remises en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies de l'exercice 2020 et la déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe, sous pli fermé à la Commission de la concurrence portant la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 05/C/C-MGA/CIPM-MGA/2020 du 22 JUIN 2020 POUR LA DEMANDE DE COTATION R
D'HABILLEMENT, DE MAÇONNERIE ET DE MÉNUISERIE DE LA SAR/SM DE MEIGANGA DANS LA C**

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quarante-

11. Cautionnement Provisoire

Le cautionnement provisoire délivré par une banque de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée devra être d'un montant au moins égal à celui des offres.

12. Recevabilité des Offres

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies. Les offres

- une déclaration indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle en annexe ;
- une copie légalisée du registre de commerce ;
- une attestation de non exclusion de l'entreprise, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- une attestation de non redevance fiscale
- un certificat de non-faillite délivrée par la Chambre de Commerce ou du Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- une attestation de soumission délivrée par la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (banque de ordre) ;
- Un cautionnement provisoire délivré par une banque de 1 " ordre ou une compagnie d'assurance agréée d'un montant de 100 millions de CFA francs ;
- une copie du plan et d'attestation de localisation légalisée ;
- une quittance d'achat du Dossier de Consultation.

N.B. : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente de l'entreprise.

Les offres comprendront en plus :

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation
- Les descriptions techniques et détaillées des articles proposés ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le devis quantitatif et estimatif ;
- Le Projet de lettre-commande ;
- Les Références du Soumissionnaire dans des réalisations similaires ;
- Le Service Après-Vente
- La grille de notation des offres.

13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en un seul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Meiganga, précisés dans l'Avis de Consultation. Il sera dressé un procès-verbal à l'ouverture des plis.

Le dépouillement aura lieu le **15 JUIL 2020 à 15 heures** précises à la Salle de réunion de la DDMINEPAT MBERE à Meiganga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

La Commission Interne de Passation des Marchés de Meiganga procédera par la suite à la vérification de la conformité et à la c

- A) examen de la conformité des pièces administratives et financières du point de vue des délais et des spécifications techniques
- B) vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections
- C) élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Absence d'une pièce de l'offre à l'exception des références du soumissionnaire dans les réalisations similaires ;
- Caractéristiques techniques des articles proposés non conformes aux prescriptions du DC.
- Fausse déclaration, pièces falsifiées ou non conforme.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera la lettre commande au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et reconnue

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Meiganga ; Secrétariat Gé

COMMUNE DE NGAOUNDAL

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 03/DC/MO/CNDAL/CIPM/2020 DU 24/06/2020
RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES DUPAQUET MINIMUM
AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
54 15 197 02 641005 6114 426

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de Ngaoundal, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Ngaoundal, une demande de Cotations pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

La Demande de Cotations porte sur l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour le compte des établissements de l'Education de base dans l'Arrondissement de Ngaoundal.

2. Consistance des prestations

n/a

3. Cout Prévisionnel

prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente DC est de : **Quatorze millions sept cent cinquante-deux mille cinq cent (14 752 500) FCFA** Toutes Taxes Comprises sur les lignes d'imputation budgétaire n° 54 15 197 02 641005 6114 426 et N° UC00461.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Participation et origine

La participation est ouverte à toutes les Entreprises et Établissements de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée.

6. Financement

L'acquisition des fournitures, objet de la présente Demande de Cotations est financé par le Budget du Ministère des Enseignements de Base, à travers le budget d'investissement public exercices 2020.

7. Consultation du Dossier

La Demande de Cotations peut être consultée au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal.

8. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotations peut être obtenue au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune de Ngaoundal d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de trente-cinq mille (35 000) Francs CFA.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

9. Remises des offres

L'offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de NGAOUNDAL, au plus tard le 14/07/2020 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MO/CIPM/CNDAL/2020 DU 24/06/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" (En procédure d'urgence)

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complété et rempli avec sous format Excel le devis quantitatif et estimatif.

10. Délai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) semaines calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotations, par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant de **deux cent quatre-vingt-quinze mille cinquante (295 050) F CFA**.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en un volume, placés sous simple enveloppe portant uniquement la mention de la Demande de Cotations en cause, composés des Pièces administratives, de l'Offre technique et de l'Offre financière. Les différentes pièces de l'offre seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt ou celles ne respectant pas le mode de séparation de seront irrecevables. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotations. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date initiale de dépôt ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la Demande de Cotations.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Demande de Cotations sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la Demande de Cotations entraînera le rejet simple de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Il aura lieu le 14/07/2020 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations de ladite Commune. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a) L'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative à l'ouverture et sa non régulation après 48 heures) ;
- b) L'absence de la caution de soumission au dépouillement ;
- c) La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) L'omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU.

Critères essentiels :

Les critères essentiels seront notés en fonction des éléments suivants :

- 1. Le chiffre d'affaires des deux (02) dernières années oui/non
- 2. Les références de l'Entreprise dans les projets similaires. oui/non
- 3. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale 10 millions oui/non
- 4. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée. oui/non

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune de NGAOUNDAL.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de Ngaoundal Téléphone : 678 58 99 58, dès publication du présent avis.

« Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

NGAOUNDAL le 24 Juin 2020

Le MAIRE

MOHAMADOU

COMMUNE DE MBANGASSINA

**AVIS DE CONSULTATION N°001/AC/ C-MBNA/SG/CIPM/2020 DU 23 JUIN 2020 PASSE APRES
AUTORISATION DE GRE A GRE N°002280/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 03 JUIN 2020 POUR LES
TRAVAUX PASSE PAR GRE A GRE POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE
MBANGASSINA, DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION
DU CENTRE FINANCEMENT : FEICOM/COMMUNE DE MBANGASSINA**

FINANCEMENT
FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) , BUDGET
AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGASSINA
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

A Objet: Intention à soumissionner

N°	NOM DU PRESTATAIRE	LOCALISATION	BP	TEL
1	SAMOA COMPANY SARL	MAROUA	598 MAROUA	
2	ENTREPRISE PARFAITE DE SAPHIRITO	YAOUNDE	YAOUNDE	699 75 80 46
3	ETS LEMEIROUSSA	GAROUA	1436 GAROUA	

NOM DU PROJET	TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE
LOCALISATION	MBANGASSINA
NUMERO DE LA CONVENTION	N°217/CCF/FEICOM/DG/CAJ/DCCC/2016
MONTANT PREVISIONNEL	cent trente-six millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-trois francs (136 595 333)
DELAIS D'EXECUTION	trois (03) mois

Madame/Monsieur

Dans le cadre des travaux d'achèvement de l'hôtel de ville de Mbangassina, dans la Commune de Mbangassina, Département du Mbam et Kim, Région du Centre, suivant autorisation de gré à gré **N°002280/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 03 JUIN 2020** , le Maire de la Commune de Mbangassina invite les Directeurs des entreprises pré-qualifiées à présenter leurs offres conformément à la réglementation en vigueur pour les travaux, objet du présent marché.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

Lot 100 : TRAVAUX PRELIMINAIRES

Lot 300 : MACONNERIE EN ELEVATION

Lot 400 : MACONNERIE EN SURPLOMB, CHARPENTE, COUVERTURE ET FAUX PLAFOND

Lot 500 : MENUISERIE ALU-BOIS-METAL ET VITRERIE

Lot 600 : PLOMBERIE

LOT 700 : REVETEMENT SOLS ET MURS-PEINTURE

Lot 800 : ELECTRICITE-TV-TELEPHONE

LOT 900 : VRD ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

3. Cout Prévisionnel

pour un montant global TTC de cent trente-six millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent trente-trois francs (136 595 333 F CFA)

4. Participation et origine

La participation au présent Avis de consultation est ouverte aux Entreprises pré-qualifiées de droit Camerounais, ayant une expérience de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation de l'ouvrage.

Par le présent Avis de consultation restreinte, les entreprises pré-qualifiées sont invitées à fournir dans leurs offres, les documents nécessaires pour permettre de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, sont cofinancés par le Budget du Fond d'Equipement Intercommunal (FEICOM) et le Budget de la Commune de Mbangassina.

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de consultation peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès du Service Technique de la Commune de Mbangassina.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de consultation peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de Mbangassina, dès publication du présent avis, contre quittance de versement d'une somme non remboursable au titre de frais d'achat du dossier de **Cent mille (100 000) francs CFA**.

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- Ø L'enveloppe A contenant les pièces administratives (**Volume 1**) ;
- Ø L'enveloppe B contenant l'offre technique (**Volume 2**) ;
- Ø L'enveloppe C contenant l'offre financière (**Volume 3**).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention du dossier. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DC et séparées par des intercalaires de **même couleur** que les pages du DC.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées conformément aux prescriptions du Dossier de consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès du Secrétariat Général de la Commune de Mbangassina, au plus tard le *09 juillet 2020* à **11 heures, heure locale** et devra porter la mention:

«**DOSSIER DE CONSULTATION**

N°001 /DC /C-MBNA/SG/CIPM/2020 DU23 juin 2020

**PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°002280/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 03 JUIN 2020
D'ACHEVEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DE MBANGASSINA, DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DEPARTEMENT DE MBANGASSINA
DU CENTRE »**

« **A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** ».

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage (**MO**) est de **trois (03)** mois calendaires à compter de la date de réception de l'Ordre de Service de commencer les travaux. Ce délai comprend les périodes de pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en Charge des Finances et dont la liste figure en annexe. Le montant de la caution sera de **Deux millions sept cent trente-trois mille cent quatre-vingt-onze francs (2 733 191)** francs CFA et valable pendant **trois (03)** mois à compter de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites et certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et au Dossier de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances et l'absence des modèles des pièces du Dossier de consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01)** temps le *09 juillet 2020* à **12heures** précises à la Commune de Mbangassina, en présence du Maître d'Ouvrage. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même si elle est une femme) choisie à l'avance et ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues Techniquement qualifiées e

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- Critères éliminatoires

Pièces administratives

1. Absence d'une pièce administrative ou non conforme;
2. Existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le Dossier Administratif ;
3. Fausse déclaration dans le Dossier Administratif ;

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes, non régularisé.
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non satisfaction, au moins, à **trente-deux (32) critères** essentiels sur **quarante-neuf (49) soit 65%**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix ;

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base **des 49 critères** essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **03 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **11 critères**.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Mbangassina, **Autorité Contractante(AC)**, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, q évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la M
NB : Par ailleurs, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC o 1517.

CAMEROON TELECOMMUNICATIONS

APPEL A CANDIDATURE N°003/DG/CAMTEL/2020 DU 17 JUIN 2020 POUR LE RECRUTEMENT DES MEDECINS A TEMPS PARTIEL POUR EXERCER LA MEDECINE DE TRAVAIL DANS LES INFIRMERIES REGIONALES DE L'ADAMAOUA, L'EST, SUD-OUEST, NORD-OUEST DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Cameroon Télécommunications CAMTEL, Maitre d'Ouvrage, lance un appel à candidature pour la qualification de médecins en vue d'exercer la médecine de travail à temps partiel dans les Représentations Régionales de l'Adamaoua, l'Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest de la Cameroon Télécommunications, CAMTEL.

2. Consistance des prestations

La mission des médecins à recruter consiste, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur à :

- 1) Veiller à la santé de la population du travail ;
- 2) Conseiller les salariés et l'employeur sur la prévention des risques professionnels et les conditions de travail ;
- 3) Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en difficulté.

- Profil requis.

- Formation universitaire en médecine, sanctionnée par un diplôme de médecine générale ou de spécialisation du travail ;
- Etre agréé en médecine du travail conformément à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une expérience professionnelle générale en médecine du travail d'au moins 05 ans ;
- Disposer d'une expérience professionnelle spécifique en médecine du travail d'au moins 10 ans ;
- Etre apte à travailler efficacement sous-pression ;
- Avoir une excellente capacité de communication écrite et orale en français ou en anglais ;
- Etre organisé, rigoureux et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis.

- Type de contrat, Durée et lieux d'exécution des prestations.

Les médecins à recruter seront des consultants individuels au sens du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques, recruté pour une durée ne dépassant pas un (01) an et assureront leurs prestations dans les Représentations Régionales de CAMTEL situées dans les chefs-lieux des quatre (04) régions administratives concernées du Cameroun. Chaque postulant indiquera le lieu d'exercice choisi.

3. Participation et origine

Cet appel à candidature s'adresse aux personnes physiques de nationalité camerounaise, médecins de formation, agréés à la médecine de travail conformément à la réglementation en vigueur, jouissant d'une expérience avérée en médecin de travail en entreprise, en cabinet médical ou en milieu hospitalier.

4. Remises des offres

Le dossier de candidature, rédigé en français ou en anglais, en quatre (04) exemplaires dont un original et trois copies, marqués comme tels, devra parvenir aux heures ouvrables au secrétariat du Directeur des Achats et du Patrimoine sis à l'immeuble siège de la CAMTEL au boulevard du 20 Mai à Yaoundé, porte 602, 6eme étage au plus tard le 13 JUILLET 2020; à 15h30m et devra porter la mention ci-après :

**APPEL A CANDIDATURE N°003/DG/CAMTEL/2020 DU 17 JUIN 2020 POUR LE RECRUTEMENT DES MEDECINS A TEMPS PARTIEL POUR EXERCER LA MEDECINE DE TRAVAIL DANS LES INFIRMERIES REGIONALES DE L'ADAMAOUA, L'EST, SUD-OUEST, NORD-OUEST DE LA CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Toutes les informations complémentaires pourront être obtenues auprès de la Direction des Achats et du Patrimoine.

5. Composition du dossier

Le dossier de candidature à fournir par les personnes intéressées dans le cadre du présent appel à candidature est constitué d'un dossier administratif et d'un dossier technique contenant respectivement les pièces ci-après désignées :

A- Dossier administratif :

- Une lettre de motivation adressée à Madame le Directeur Général, dûment datée, signée et timbrée par le postulant, indiquant la région d'exercice choisie ;
- Une copie certifiée de la carte de contribuable en cours de validité ;
- Une attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;
- Le bulletin n°3 de l'extrait du casier judiciaire ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé ;
- Une attestation de non exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP.

N.B : Toutes les pièces administratives ci-dessus listées devront être produites en originaux ou copies certifiées par une autorité compétente et datées de moins de trois (03) mois à la date de dépôt de l'offre.

B- Dossier technique :

- Un curriculum vitae (CV) détaillé, signé et daté ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant de sa disponibilité ;
- Une attestation d'inscription à l'ordre des médecins du Cameroun
- Une copie de l'agrément d'exercice du médecin de travail ;
- Les références du candidat dans la réalisation des prestations similaires assorties de justificatifs (photocopies actes de désignation et/ou contrat etc....).

6. Critères d'évaluation

La recevabilité des dossiers de candidature sera appréciée sur la base de l'exhaustivité et la conformité du dossier administratif. Tout dossier de candidature dont le dossier administratif ne sera pas complet et conforme aux prescriptions ci-dessus énoncées, sera jugé irrecevable et par conséquent rejeté.

- Critères d'évaluation des dossiers de candidature

Les dossiers reçus seront évalués sur la base des critères éliminatoires et des critères essentiels ci-après :

A-Critères éliminatoires :

- 1) Absence d'au moins une des pièces constituant le dossier administratif ;
- 2) Absence d'attestation d'inscription à l'ordre des médecins du Cameroun ;
- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) Absence d'agrément à la profession de médecine du travail ;
- 5) Absence d'une expérience générale cumulée en médecine d'au moins 05 ans ;
- 6) Absence d'une expérience spécifique en médecine du travail d'au moins 10 ans ;
- 7) Absence de l'attestation de non-exclusion de la commande publique délivrée par l'ARMP ;
- 8) Absence de la déclaration sur l'honneur attestant de sa disponibilité ;
- 9) Avoir une note technique sur les critères essentiels inférieure à soixante-dix pour cent (70%) de la note totale.

B- Critères essentiels :



- 1) Présentation du dossier ;
- 2) Informations sur le candidat ;
- 3) Références et expériences du candidat.

Grille d'évaluation des offres (note technique totale maximale=100 points)

Les critères essentiels seront évalués sur la base de la grille d'évaluation ci-après :

1) Présentation du dossier : 05 points

- Bonne reliure : 01 pt
- Agencement des pièces selon le bon ordre : 02 pts
- Intercalaires couleurs entre les pièces : 01 pt
- Existence d'une pagination : 01 pt

2) Eléments d'informations sur le candidat : 20 points

a) Lettre de motivation datée, timbrée et signée du candidat : 10 points

- Date : 01 pt
- Signature : 01 pt
- Timbre : 01 pt
- Structuration : 02 pts
- Intérêt pour le poste : 05 pts

b) CV du candidat : 06 points

- Date : 01 pt
- Signature : 01 pt
- Profil adapté au poste : 04 pts

c) Déclaration sur l'honneur attestant de sa disponibilité : 04 points

- Déclaration signée et datée : 02 pts
- Preuve justifiant de sa disponibilité : 02 pts

3) Références et expériences du candidat (sur la base des pièces justificatives) : 75 points

a) Niveau du diplôme : 20 points

- Médecin généraliste : 10 pts
- Médecin spécialiste en médecine du travail : 20 pts

b) Expérience générale en médecine du travail : 25 points

- Entre 10 et 15 ans : 10 pts
- Entre 15 et 20 ans : 15 pts
- Entre 20 et 25 ans : 20 pts
- Plus de 25 ans : 25 pts

c) Expérience spécifique en médecine du travail : 30 points

- Entre 05 et 10 ans : 10 pts
- Entre 10 et 15 ans : 15 pts

Entre 15 et 20 ans : 20 pts

Entre 20 et 25 ans : 25 pts

Plus de 25 ans : 30 pts

7. Evaluation et publication des résultats

La liste de candidats retenus sera communiquée par voie de presse ou de correspondance individuelle.

Les candidats non retenus pourront, s'ils le souhaitent, retirer leur dossier dans les huit (08) jours qui suivent la publication des résultats.

N.B : Dans toutes les rubriques ci-dessus de a) à c) le candidat ne peut être noté qu'une seule fois par rubrique.

YAOUNDE le 17 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YAH EPSE ACHIDI JUDITH

AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 03AMI/APN/2020 DU 24 JUIN 2020 POUR LA
PRE-SELECTION DES CONSULTANTS POUR L'ETUDE D'ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX ET DU
DIAGNOSTIC DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

La structuration actuelle du secteur portuaire camerounais est consacrée par la Loi n°98/021 du 24 Décembre 1998 portant organisation du secteur portuaire. Selon les dispositions de cette Loi, l'APN, investie des prérogatives de puissance publique, assure la mise en œuvre de la politique portuaire nationale telle que définie par l'Etat ceci autour de missions de supervision et de contrôle. Cela a été matérialisé par le Décret n°99/126 du 15 Juin 1999 portant organisation et fonctionnement de l'APN.

Pour mieux cerner l'organisation actuelle, il faut se référer à sa devancière. En effet, créée par la Loi n°71/CF/5 du 04 juin 1971, puis organisé par le Décret n°72/DF/2001 du 17 avril 1972, l'Office National des Ports du Cameroun (ONPC) était un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial assurant les missions de gestion et d'exploitation des ports ainsi que celles de supervision et de contrôle. Ces missions ont conféré à l'ONPC des compétences très élargies, le rendant structurellement fragile et inefficace, au point que le constat effectué était l'exigence d'améliorer l'efficacité du secteur portuaire par des réformes à engager, d'où la réforme portuaire de 1998.

Celle-ci, procédant à la dissolution de l'ONPC, a fixé les grands axes d'orientation suivants :

- La séparation des missions de gestion et d'exploitation portuaires de celles de supervision et de contrôle ;
- La création de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), de quatre (04) Organismes Portuaires Autonomes (OPA) et d'un Comité Consultatif d'Orientation (CCO) auprès de chaque OPA ;
- Le transfert au secteur privé des activités à caractère industriel et commercial.

Ainsi, selon les dispositions de la Loi de 1998 organisant le secteur portuaire, l'APN, investie de prérogatives de puissance publique, assure la mise en œuvre de la politique portuaire nationale telle que définie par l'Etat ceci autour des missions de supervision et de contrôle. Cela a été matérialisé par le Décret n°99/126 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de l'APN. Et comme tout Etablissement Public, elle est régie par de nombreux autres textes à l'instar de la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques... Comme telle, elle est assujettie à l'exigence de performance qui est définie comme la capacité de mener une action pour obtenir les résultats, conformément à des objectifs fixés préalablement, en minimisant les coûts des mesures et des processus mis en œuvre.

A la faveur du Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 réorganisant l'APN, celle-ci acquiert le statut d'établissement public à caractère administratif et technique et des missions de supervision, régulation, suivi-évaluation des activités portuaires lui sont assignées. Ainsi :

- la supervision renvoie à la planification et au contrôle dans ce secteur ;
- la régulation elle, suppose la veille réglementaire, l'homologation des tarifs, l'émission d'avis techniques et l'instruction de litiges ;

Dans l'accomplissement de ses missions, l'APN s'inscrit naturellement dans la vision du Gouvernement camerounais prévoyant l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035 projetant une image du Cameroun qui se redresse, rayonne et émerge... Ces orientations des politiques publiques du Gouvernement sont contenues dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020). Le secteur portuaire se retrouve dans le secteur des infrastructures dudit DSCE, dont l'objectif général poursuivi est de mettre l'infrastructure en adéquation avec la demande économique et sociale. Un peu plus de 90% des échanges commerciaux du Cameroun sont opérés par les ports et, consciente des missions qui sont les siennes, l'APN a retenu comme vision : **«APN, POUR UN SECTEUR PORTUAIRE TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE, COMPETITIF ET SÛR ».**

Toutefois, les exigences sans cesse croissantes de ce secteur, le développement des ports et leur adaptation à l'évolution du trafic maritime, l'évolution de l'environnement portuaire au plan national avec les projets de modernisation et d'extension du port de Douala, la mise en service du port en eaux profondes de Kribi et le projet de construction du port en eaux profondes de Limbe nécessitent de revisiter les stratégies et mécanismes usités.

Fort de tout ce qui vient d'être évoqué et à l'entame de la deuxième phase de la Vision gouvernementale à l'horizon 2035 (pour l'intervalle 2020 – 2027), l'APN ambitionne de mener une étude d'« **ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC DE L'APN** ».

2. Objet

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a pour objet la présélection des Consultants pour l'étude de l'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic de l'Autorité Portuaire Nationale.

3. Consistance des prestations

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection des Consultants en vue de participer à l'Appel d'Offres National Restreint.

Les prestations techniques à réaliser dans le cadre de cette étude pourraient comprendre sans y être limitée cinq (étapes) : la mise en œuvre des deux (02) applications comprendront deux (02) parties, à savoir :

Etape 1 : Détermination du domaine d'intervention de l'APN (analyse interne1)

- présenter la genèse de l'APN (avec la réforme portuaire) ;
- présenter les différentes entités issues de cette réforme ;
- présenter le rôle et les missions de l'APN et l'évolution de celles-ci dans le temps ;
- apprécier le rôle et les missions de l'APN par rapport aux organismes nationaux semblables existants.-

Etape 2 : Description de la structuration de l'APN (analyse interne 2)

- présenter les différentes structures de l'APN ;
- présenter l'organisation des activités (les différents organigrammes retenus) ;
- présenter le processus et les process de gouvernance et de pilotage des activités ;
- présenter la composante valeur ajoutée des Ressources Humaines ;
- présenter et évaluer les ressources financières allouées, les ressources matérielles (équipements, biens), les ressources immatérielles (brevets, image de marque).

Etape 3 : Situation de l'offre APN et des bénéficiaires des services et produits (analyse externe)

- faire une présentation des partenaires de l'APN, leur profil, leurs caractéristiques (micro environnement) ;
- présenter l'environnement économique, technologique, politique, socioculturel dans lequel se meut l'APN (macro environnement) ;
- aller à la rencontre des acteurs dans les places portuaires de Douala, Kribi, Limbe et Garoua ;
- relever les attentes des acteurs dans les places portuaires et des administrations bénéficiaires de l'offre de l'APN (partenaires) ;
- présenter les réalisations de l'APN jusqu'à nos jours ;
- apprécier ces réalisations au regard des missions assignées à l'APN et au regard des attentes de ses partenaires.

Les étapes 1, 2 et 3 feront l'objet du rapport intermédiaire n° 1.

Etape 4 : Analyse des politiques de l'APN

- relever les grandes interventions en fonction des réalisations/missions de l'APN ;
- relever celles qui ont été de parfaites réussites, celles qui ne l'ont pas été, et/ou celles qui piétinent ;
- relever les indicateurs d'appréciation de la qualité des actions de l'APN (performance) ;
- relever les facteurs externes marquants influençant les politiques de l'APN ;
- actualiser la cartographie des risques de l'APN ;
- élaborer un arbre à problèmes ;
- utiliser des méthodes d'analyse (Pestel, Porter, FFOM^[1]) ;
- relever l'impact de ces actions sur la vision de l'entreprise.

Etape 5 : Mise en exergue des enjeux et des défis

- relever l'impératif d'amélioration de la compétitivité du secteur portuaire ;
- relever les atouts du secteur portuaire camerounais ;
- relever l'évolution sans cesse croissante dans le secteur portuaire ;
- relever les niveaux d'avancement du même secteur dans les pays concurrents (benchmarking) ;
- élaborer un arbre à solutions en fonction du précédent arbre à problèmes ;
- établir une relation de cause à effet entre les résultats de la présente étude et le contenu du Document-Cadre Stratégique de l'APN marquant la fin du process.

4. Participation et origine

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux Consultants installés au Cameroun disposant des ressources nécessaires et justifiant d'une expertise avérée dans la réalisation des prestations similaires.

De manière spécifique, les qualifications ci-après sont requises :

- Etre un consultant installé au Cameroun ;
- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises et notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point 5 ci-dessous ;
 - Disposer du matériel et du personnel compatibles avec les prestations à réaliser ;
 - Justifier d'une bonne expérience dans la réalisation des projets similaires.

Termes de Référence de la consultation

Les Termes de Référence relatifs à l'étude d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic de l'Autorité Portuaire Nationale peuvent être retirés auprès du Chef de la Cellule Juridique de l'APN :

Immeuble CAA (1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 Mai 1972

BP 11538 Yaoundé Tél: (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17

Fax: (237) 222 23 73 14

5. Remises des offres

Les Dossiers d'Appel à Manifestation d'Intérêt, rédigés en français et/ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies respectivement marquées comme telle, devront être déposés sous pli fermé au Secrétariat de la Direction Générale de l'APN, **Immeuble CAA (1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 mai, BP 11538 Yaoundé**

Tél: (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17, Fax: (237) 222 23 73 14 au plus tard le **17 juillet 2020** à 13 heures précises, heure locale.

« **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

N° 03/AM/ APN/2020 DU 24 JUIN 2020

POUR LA PRE-SELECTION DES CONSULTANTS POUR L'ETUDE D'ELABORATION DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE »

6. Composition du dossier

Chaque candidat devra fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais, produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

La première enveloppe dite « enveloppe A » portera la mention « Pièces administratives » et contiendra les documents ci-après :

1. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres.
2. Une photocopie de la carte de contribuable en cours de validité ;
3. Une attestation de non redevance signée par le Directeur Général des impôts.
4. Tout autre document administratif lié à la qualité du soumissionnaire (facultatif).

La deuxième enveloppe dite « enveloppe B » portera la mention « offre technique ». Elle contiendra les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires placés dans l'ordre indiqué dans le tableau :

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
----	-----------	-----------------------	------------------

B1	Reference de l'entreprise	Une brève description du consultant et un aperçu de son expérience dans le cadre des missions similaires	-les membres de l'équipe du Consultant devront justifier avoir effectué au moins deux (02) prestations similaires déjà exécutées au cours des cinq (05) dernières années avec copies des marchés/lettres commandes (première et dernière page) ou bons de commande et des PV de réception.
B.2	Proposition technique, organigramme et planning d'exécution	-un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ; -un calendrier, le planning et le délai d'exécution des prestations.	-Document paraphé, daté, signé et cacheté à la dernière page. -attestation de bonne connaissance dans le domaine informatique, et la sécurisation des applications.
B.3	Personnel clé	Le consultant devra fournir la liste ou le personnel clé compétent et jugé nécessaire à mobiliser pour la réalisation de cette prestation et définir les affectations proposées.	-CV avec photo datant de moins de trois (03) mois et signé -copie certifiée conforme du diplôme Attestation de présentation de l'original du diplôme -la définition des tâches.
B4	présentation	Le document doit être bien présenté et les différentes parties séparées par une feuille de couleur différente.	

7. Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

Critères éliminatoires

- 1- Documents falsifiés ou non conformes ;
- 2- Note Technique inférieure à quatre-vingt points sur cent (80 pts/100)

Critères essentiels de notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

N°	documents	Opérations à réaliser	points
----	-----------	-----------------------	--------

B1	Reference de l'entreprise	-Expérience générale dans le domaine (5 points) - expérience spécifique par rapport à la mission dans un Etablissement public pour avoir réalisé des missions similaires dans le domaine (3 points)	Sur 08
B2	Proposition technique, organigramme et planning d'exécution	-Un descriptif de la méthodologie (15 points) -un plan de travail proposé pour accomplir la mission assortie d'un calendrier, du planning et du délai d'exécution des prestations (10 points) -attestation de bonne connaissance dans les domaines similaires (05 points)	Sur 30
B3	Personnel clé	-Un chef de projet, Expert senior BACC+5, expérience 09 ans ou plus, avec un diplôme en Planification/Administration maritime et portuaire (15 points) ; -Un expert sénior en Planification prospective/Finances Publiques, BACC+5, 09 ans d'expérience ou plus, (15 points) ; - Un Expert senior en Planification/Gestion/Suivi-évaluation, BACC+5, 09 ans d'expérience (10 points) ; -Un Expert en junior en analyse multicritères; BACC+5, expérience 09 ans, (10 points) -Un expert junior en droit, BACC+3, 05 ans d'expérience au moins, (10 points)	Sur 60
B4	Présentation du dossier	-Sommaire général (0,50 point) -pièce classée dans l'ordre du sommaire (0,50 point) -lisibilité (0,50 point) -intercalaire de couleur (0,25 point) -reliure 0,25 point)	Sur 02

Seul les trois premiers candidats qui auront totalisés, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt (80) sur cent (100) seront retenus et admis à concourir à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé selon les règles de procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOUNBA Josué

AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 04/AMI/APN/2020 DU 24 JUIN 2020 POUR LA PRE-SELECTION DES CONSULTANTS POUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Contexte

Dans le cadre de ses activités, l'Autorité Portuaire Nationale (APN) est amenée à traiter, organiser et diffuser des informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

De par ses missions, l'APN est en relation avec le monde extérieur, notamment les organismes portuaires autonomes (OPA) et les opérateurs du secteur portuaire.

L'APN devrait ainsi établir avec ses différents partenaires un réseau d'échange d'informations par les moyens modernes de communication (Informatique et Télécommunication).

Elle devrait aussi mettre à disposition des informations relatives à son activité et se promouvoir, d'où l'importance du site web de l'APN.

En outre, la gestion et le partage des ressources disponibles (fichiers, données, applications et périphériques) devrait s'effectuer à l'intérieur d'où la nécessité de disposer un réseau local informatique (intranet).

De même, le personnel de l'APN devrait exploiter les ressources disponibles sur le réseau public Internet pour son activité et pour des recherches.

Afin, de satisfaire à ce qui précède, l'APN voudrait se doter d'un document qui va préparer l'évolution et l'adaptation de l'environnement informatique de l'APN pour la période 2020-2024.

La présente étude est initiée à cet effet.

2. Objet

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet la présélection des Consultants pour accompagner l'Autorité Portuaire Nationale (APN) dans l'élaboration de son Schéma Directeur Informatique 2020-2024, afin de soutenir le processus de modernisation de son système d'informations.

3. Consistance des prestations

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt a pour objet la présélection des Consultants en vue de participer à l'Appel d'Offres National Restreint. Le Consultant devra :

- définir le périmètre de l'étude, préciser et faire valider les attendus de la mission et proposer une démarche méthodologique ;
- évaluer le niveau de mise en œuvre des différents SI existants et réaliser un audit de ces SI ;
- obtenir une cartographie précise de l'existant incluant les aspects techniques, métiers, organisationnels ;
- présenter une vision actualisée sur les normes, les standards et les bonnes pratiques et faire une proposition ;
- définir le niveau de maturité et de performance du système d'information ;
- établir les besoins actuels et futurs pour pouvoir définir leur impact sur l'existant ;
- définir les axes principaux de la stratégie en matière de l'informatisation et de la modernisation de l'APN et du secteur portuaire ;
- décliner les axes stratégiques en scénarii pour permettre la définition d'une cible optimale par entité ;
- définir la cible organisationnelle optimale par entité ;
- constituer, mettre à jour le portefeuille de projets SI réalisés ou envisagés pour l'aligner avec la cible définie ;
- définir les trajectoires potentielles vers la cible ;
- produire le Schéma Directeur Informatique ;
- élaborer un cahier des charges et d'un plan opérationnel pour la mise en œuvre du schéma Directeur Informatique de l'APN pour la période 2020-2024.

4. Participation et origine

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux Consultants installés au Cameroun disposant des ressources nécessaires et justifiant d'une expertise avérée dans la réalisation des prestations similaires.

De manière spécifique :

Le groupe pluri disciplinaire devra disposer d'une expertise avérée dans les domaines suivants :

- la mise en place des systèmes d'information et des architectures informatisées basées sur la technologies Microsoft NT ;
- l'installation et l'administration des réseaux informatiques avec les nouvelles plateformes NT et leur environnement hétérogène ;
- aptitude à la conception des sites web et la mise en œuvre des serveurs ;661971931
- Certification ISO/IEC 27032 Lead Cyber sécurité Manager, CISA (Certification Information System Auditer, CEH V9 (Certification Metical Hacker), Certification ISO /IEC 27 005 Risk Manager ;
- avoir des Aptitudes dans le DNSSEC (Domain Name System Security Extension) ;
- avoir des aptitudes dans le domaine de la Certification électronique (Basic and Advanced level) ;
- Certification (Oracle Database Certified Associate) ;
- bonne connaissance des outils de Gestion documentaire et télématique ;
- avoir des aptitudes en Audit de sécurité des systèmes d'information, Risk Management, Cyber sécurité Management, Project Management, développement logiciel, Administration des Bases de données, Datawarehouses, Administration système et Réseaux ;
- au moins deux membres de l'équipe du Consultant devra justifier avoir effectué au moins 8 missions d'audit dans les Administrations Publiques.
- chaque membre de l'équipe du Consultant devra disposer d'un Diplôme d'ingénieur de Conception en Génie Informatique/Télécommunications ou un Master of Science in IT et avoir au moins 8 ans d'expériences.

Termes de Référence de la consultation

Les Termes de Référence relatifs à l'élaboration du Schéma Directeur Informatique peuvent être retirés auprès du Chef de la Cellule Juridique de l'APN :

Immeuble CAA (1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 Mai 1972

BP 11538 Yaoundé Tél: (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17

Fax: (237) 222 23 73 14

5. Remises des offres

Les Dossiers de Manifestation d'Intérêt, rédigés en français et/ou en anglais, en Six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies respectivement marquées comme telle, devront être déposés sous pli fermé au Secrétariat de la Direction Générale de l'APN, **Immeuble CAA (1er étage, Porte 115), Boulevard du 20 mai, BP 11538 Yaoundé Tél: (237) 222 23 73 16 / 222 23 73 17, Fax: (237) 222 23 73 14** au plus tard le **17 juillet à 13 heures** précises, heure locale.

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 04/AMI/APN/2020 DU 24 JUIN 2020

POUR LA PRE-SELECTION DES CONSULTANTS POUR L'ACTUALISATION DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

6. Composition du dossier

Chaque candidat devra fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) parties, rédigées en français ou en anglais , produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, contenues dans une enveloppe fermée et scellée, ne comportant ni cachet, ni indication sur l'identité du soumissionnaire.

La première enveloppe dite « enveloppe A » portera la mention « Pièces administratives » et contiendra les documents ci-après :

1. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres.
2. Une photocopie de la carte de contribuable en cours de validité ;
3. Une attestation de non redevance signée par le Directeur Général des impôts.
4. Tout autre document administratif lié à la qualité du soumissionnaire (facultatif).

La deuxième enveloppe dite « enveloppe B » portera la mention « offre technique ». Elle contiendra les documents relatifs à la compétence et aux références générales des soumissionnaires placés dans l'ordre indiqué dans le tableau :

N°	Documents	Opérations à réaliser	Authentification
----	-----------	-----------------------	------------------

B1	Reference de l'entreprise	Une brève description du consultant et un aperçu de son expérience dans le cadre des missions similaires	-Deux (02) membres au moins de l'équipe du consultant devront justifier avoir effectué au moins 08 missions d'audit dans les administrations publiques ou des prestations similaires déjà exécutées au cours des cinq (05) dernières années avec copies des marchés/lettres commandes (première et dernière page) ou bons de commande et des PV de réception.
B.2	Proposition technique, organigramme et planning d'exécution	-un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ; -un calendrier, le planning et le délai d'exécution des prestations.	-Document paraphé, daté, signé et cacheté à la dernière page. -attestation de bonne connaissance dans le domaine informatique
B.3	Personnel clé	Le consultant devra fournir la liste ou le personnel clé compétent et jugé nécessaire à mobiliser pour la réalisation de cette prestation et définir les affectations proposées.	-CV avec photo datant de moins de trois (03) mois et signé -copie certifiée conforme du diplôme Attestation de présentation de l'original du diplôme -la définition des tâches.
B4	présentation	Le document doit être bien présenté et les différentes parties séparées par une feuille de couleur différente.	

7. Critères d'évaluation

Les dossiers de candidature seront évalués suivant les critères ci-après :

Critères éliminatoires

- 1- Documents falsifiés ou non conformes ;
- 2- Note Technique inférieure à quatre-vingt points sur cent (80 pts/100)

Critères essentiels de notation des dossiers techniques

L'évaluation technique se fera sur cent (100) points sur la base des critères ci-après :

N°	documents	Opérations à réaliser	points
B1	Reference de l'entreprise	-Expérience générale dans le domaine (5 points) - expérience spécifique par rapport à la mission dans un Etablissement public avoir réalisé des missions similaires dans le domaine (3 points)	Sur 08

B2	Proposition technique, organigramme et planning d'exécution	-Un descriptif de la méthodologie (20 points) -un plan de travail proposé pour accomplir la mission assortie d'un calendrier, du planning et du délai d'exécution des prestations (15 points) -attestation de bonne connaissance dans l'installation et l'administration des réseaux informatiques, dans la certification électronique, dans le développement des logiciels signés sur l'honneur (5 points)	Sur 40
B3	Personnel clé	-Un chef de projet, BACC+5, expérience 08 ans, avec un diplôme d'Ingénieur de Conception en génie Informatique /Télécommunications ou un Master of Science in IT, (10 points) ; -Un expert certifié en Audit des SI, BACC+5, expérience 08 ans, avec un diplôme d'Ingénieur de Conception en génie Informatique /Télécommunications ou un Master of Science in IT, (10 points) - Un Expert en Sécurité des SI, BACC+5, expérience 08 ans avec un diplôme d'Ingénieur de Conception en génie Informatique /Télécommunications ou un Master of Science in IT (10points) -Un Expert en système d'information ; BACC+5, 08 ans d'expérience avec un diplôme d'Ingénieur de Conception en génie Informatique /Télécommunications ou un Master of Science in IT, (10 points) -Un expert en réseaux et systèmes, BACC+5 avec un diplôme d'Ingénieur de Conception en génie Informatique /Télécommunications ou un Master of Science in IT, 08 ans d'expérience (10 points) ;	Sur 50
B4	Présentation du dossier	-Sommaire général (0,50 point) -pièce classée dans l'ordre du sommaire (0,50 point) -lisibilité (0,50 point) -intercalaire de couleur (0,25 point) -reliure 0,25 point)	Sur 02

Seul les trois premiers candidats qui auront totalisés, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à quatre-vingt (80) sur cent (100) seront retenus et admis à concourir à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé selon les règles de procédures définies par les décrets et arrêtés en vigueur en République du Cameroun et notamment le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

- La non production de l'une des informations entrainera la note zéro (0) pour la rubrique concernée.
- Toute fausse déclaration entrainera le rejet de l'offre.

YAOUNDE le 24 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

YOUMBA Josué

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N° 628/CRP/MINTP/SG/DCT/CAO/IE1/NS/2020 DU 19/06/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS DE SOLlicitATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 39/ASMI/MINTP/ DCT/CAO/IE1 DU 09/03/2020 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉFECTION OU DE RÉHABILITATION DES ROUTES REVÊTUES OU EN TERRE AU CAMEROUN.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 39/ASMI/MINTP/DCT/CAO/IE1 du 09/03/2020 pour le contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien, de réfection ou de réhabilitation des routes revêtues ou en terre au Cameroun, les résultats se présentent comme suit :

Pour la composante 1 : Contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien, de réfection ou de réhabilitation des routes revêtues

SOUSSIONNAIRES PREQUALIFIES			
N°	CONSULTANT	ADRESSES	Téléphones/Fax
1	BEC LA ROUTIERE	B.P. : 13 704 Ydé	Tél. : 222 22 35 64
2	GROUPEMENT SINEGEO/AMA INFRASTRUCTURES	B.P. : 14 136 Ydé	Tél. : 671 28 0919/ 661 11 16 00
3	CERBAT	B.P. : 13 258 Ydé	Tél. : 222 31 37 12/ 699 96 56 59
4	MAD CONSULTING	Tél. : 696 113 329/ 656 228 770	Tél. : 696 11 33 29/ 656 22 87 70
5	DM CONSULTING	B.P. : 5 814 Ydé	Tél. : 699 91 62 86/ 699 08 04 44
6	SOREPS	B.P. : 13 438 Ydé	Tél. : 222 21 90 97/ 242 03 45 14
7	ETS FAYA SUPPLIES & SERVICES	Tél. : 698 832 840	Tél. : 698 53 28 40
8	PRISMA SARL	B.P. : 15 553 Ydé	Tél. 222 23 25 99/ 693 04 00 56
9	COMPETING	B.P. : 7214 Ydé	Tél. : 222 21 59 88/ 699 50 11 77
10	ETS WISE CONSULTANTS	B.P. : 7 246 Ydé	Tél. : 679 13 37 80
11	ETS MUSTARD SEED	B.P. : 30 951 Ydé	Tél. : 675 50 77 95
12	DIDON CONSEILS	B.P. : 30 011 Ydé	Tél. 222 20 69 09

Pour la composante 2 : Contrôle technique et la surveillance des travaux d'entretien, de réfection ou de réhabilitation des routes en terre

SOUSSIONNAIRES PREQUALIFIES			
N°	CONSULTANT	ADRESSE	Téléphones/Fax
1	GROUPEMENT SINEGEO/AMA INFRASTRUCTURES	B.P. : 14 136 Ydé	Tél. : 671 28 09 19/ 661 11 16 00
2	CERBAT	B.P. : 13 258 Ydé	Tél. : 222 31 37 12/ 699 96 56 59
3	MAD CONSULTING	Tél. : 696 113 329/ 656 228 770	Tél. : 696 11 33 29/ 656 22 87 70
4	DM CONSULTING	B.P. : 5 814 Ydé	Tél. : 699 91 62 86/ 699 08 04 44
5	SOREPS	B.P. : 13 438 Ydé	Tél. : 222 21 90 97/ 242 03 45 14
6	ETS FAYA SUPPLIES & SERVICES	Tél. : 698 832 840	Tél. : 698 53 28 40
7	PRISMA SARL	B.P. : 15 553 Ydé	Tél. 222 23 25 99/ 693 04 00 56
8	COMPETING	B.P. : 7214 Ydé	Tél. : 222 21 59 988/ 699 50 11 77
9	ETS WISE CONSULTANTS	B.P. : 7 246 Ydé	Tél. : 679 13 37 80
10	ETS MUSTARD SEED	B.P. : 30 951 Ydé	Tél. : 675 50 77 95
11	DIDON CONSEILS	B.P. : 30 011 Ydé	Tél. 222 20 69 09

SOUMISSIONNAIRES NON PREQUALIFIES		
N°	CONSULTANT	MOTIF D'ELIMINATION
1	BERED SARL	Offre non recevable (Note technique inférieur à 70 %)
2	POLYGONE SARL	Offre non recevable (Note technique inférieur à 70 %)
3	Groupement CRESI SARL/INGETECH SARL	Offre non recevable (Note technique inférieur à 70 %)

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

**COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°645C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/IE2/DR/2020 DU 22/06/2020 PORTANT
PUBLICATION DU RESULTAT DE L' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°40/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 26 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR
L'ACQUISITION DES MATERIELS GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA DIRECTION
GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.FINANCEMENT :
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS ; IMPUTATION : 54 36
469 05 33 00 125 2274.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l' Appel d'Offres National Ouvert N° 40/ AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 du 26 mars 2020 en procédure d'urgence pour l'acquisition des matériels géotechniques et topographiques de la Direction Générale des Etudes Techniques du Ministère des Travaux Publics, le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

Soumissionnaire retenu				
N°Lots	Nom et adresse du soumissionnaire	Montant TTC lu en FCFA	Montant TTC corrigé en FCFA	Délai de livraison (mois)
Lot 1	INTER TRADE SERVICE B.P. : 5305 Ydé Tél. : 222 21 32 30	58 691 071	58 214 071	03
Lot 2	GEOSPACE AFRICA LTD B.P. : 4474 Douala Tél. : 655 97 37 67/670 28 01 01	38 734 050	38 734 050	02
Soumissionnaires non retenus				
Nom et adresse du soumissionnaire		Motif d'élimination		
LE LABORATOIRE Tél: 696 74 79 07 / 696 36 27 94		Pour les lots 1 et 2 Dossier administratif non conforme au délai de 48 heures après l'ouverture des offres (Attestation de la CNPS)		
ETS HILAMO B.P. 34 456 Yaoundé Tél :679 10 40 54 / 699 81 78 73		Pour les lots 1 et 2 - Autorisation du fabricant non conforme (absence du cachet du fabricant), - Fiche technique non conforme (fiche n'émanant pas du fabricant)		
GEOSPACE AFRICA LTD B.P. : 4474 Douala Tél. : 655 97 37 67/670 28 01 01		Pour le lot 1 Autorisation du fabricant non conforme (non signé par le fabricant).		

Les entreprises attributaires sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de leurs projets de Marché.

Les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré et publié partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

ADDITIF 1 N° 66/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 DU 19/06/2020 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 58/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 19/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS VERTICALES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES TRONÇONS DE ROUTES: ENTRÉE SIMBOCK – NOMAYOS (INTERSECTION N3) LONGUEUR 7,400 KM, (N22).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Appel d'Offres ci-dessus référencé a subi les modifications ci-après :

Avis d'Appel d'Offres : version Française.

Lire :

Cautionnement provisoire :

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances. Le montant en francs CFA de ladite garantie est de sept cent cinquante mille (750 000).

Avis d'Appel d'Offres : version Anglaise.

Read :

Provisional guarantee:

The tender shall include a provisional guarantee (bid bond) issued in keeping with the model indicated in Tender Documents, by a first class banking institution approved by the Minister in charge of Finance. The amount in CFA francs of the bond shall be seven hundred fifty thousand (750 000).

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNE DE MEIGANGA

COMMUNIQUE N° 10/C/C-MGA/SG/20 PORTANT PUBLICATION DE RESULTAT D'AVIS D'APPEL D'OFFRES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de MEIGANGA, Maître d'ouvrage, communique:

L'Entreprise dont le nom suit, est déclarée attributaire du Marché correspondant, conformément au tableau ci-dessous :

N° AVIS	PROJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAI D'EXECUTION
N°19/A0N0/CMGA/ CÎPM-MGA DU 18/04/2020	Achèvement de la construction d'un Centre d'éducation et d'actions communautaires (CEAC) à MEIGANGA (Deuxième phase)	ETS SOULEYMANOU HOUSSEINI BP 23 MEIGANGA	25 263 355	04 mois

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de MEIGANGA, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription au projet de lettre commande. Par conséquent, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai de Quinze (15) jours, faute de quoi, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission.

MEIGANGA le 15 Juin 2020

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE N°626/CRP/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 58/AONO/MINTP/CIPM-TERII/2020 DU 19/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS VERTICALES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES TRONÇONS DE ROUTES: ENTRÉE SIMBOCK – NOMAYOS (INTERSECTION N3) LONGUEUR 7,400 KM, (N22).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics a l'honneur de porter à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'Appel d'Offres sus-cité que, le Dossier d'Appel d'Offres a subi des aménagements.

Lesdits soumissionnaires sont invités à passer retirer l'additif N° 1 y relatif, au Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats, Cellule des Appels d'Offres, située au 2^{ième} étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logée dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Porte 210.

Par ailleurs, les date et heures de dépôt et d'ouverture des offres restent sans changement.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

ADDITIF N° 0078/AD/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 18 JUIN 2020 A L'AVIS DE CONSULTATION N° 0061/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2020 DU 08 MAI 2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE GARAGE DANS LES PARCS NATIONAUX DE BENOUE ET BOUBA NDJIDA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

AU LIEU DE :

7. Consultation, retrait du dossier et remise des offres:

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies, marquées comme tel, seront déposées sous pli fermé, au plus tard le 19 juin 2020 à 13 heures au Service des marchés (sis au 8^{ème} étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807), sous enveloppe cachetée et adressée au Maître d'Ouvrage.

9. Ouverture des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tel, seront dépouillées au plus tard le 19 juin 2020 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun PSFE, dans la salle de réunion de la coordination du Fonds Commun sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

LIRE PLUTOT

7. Consultation, retrait du dossier et remise des offres:

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tel, seront déposées sous pli fermé, au plus tard le 03 juillet 2020 à 13 heures au Service des marchés (sis au 8^{ème} étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807), sous enveloppe cachetée et adressée au Maître d'Ouvrage.

9. Ouverture des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme tel, seront dépouillées au plus tard le 03 juillet 2020 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun PSFE, dans la salle de réunion de la coordination du Fonds Commun sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 18 Juin 2020

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

ADDITIF N° 0077/AD/MINFOF/SETAT/SG/DAG/SDBM/SMA/2020 DU 18 JUIN 2020 A L'AVIS DE CONSULTATION N° 0062/AC/MINFOF/CSPM/FC-PSFE/2020 DU 08 MAI 2020 RELATIF A LA FOURNITURE DES MATERIELS NECESSAIRES AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DES METIERS BOIS SUR LA FINITION DES OUVRAGES EN BOIS AU PROFIT DE CENT CINQUANTE (150) ARTISANS DANS LES VILLES DE BAFOUSSAM, DSCHANG ET NGAOUNDERE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

AU LIEU DE :

7. Consultation, retrait du dossier et remise des offres:

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies, marquées comme tel, seront déposées sous pli fermé, au plus tard le 19 juin 2020 à 13 heures au Service des marchés (sis au 8^{ème} étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807), sous enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage.

9. Ouverture des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies, marquées comme tel, seront dépouillées au plus tard le 19 juin 2020 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun PSFE, dans la salle de réunion de la coordination du Fonds Commun sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

LIRE PLUTOT

7. Consultation, retrait du dossier et remise des offres:

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies, marquées comme tel, seront déposées sous pli fermé, au plus tard le 03 juillet 2020 à 13 heures au Service des marchés (sis au 8^{ème} étage de l'immeuble ministériel n° 2, porte 807), sous enveloppe cachetée et adressée au Maître d'Ouvrage.

9. Ouverture des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, éditées en huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies, marquées comme tel, seront dépouillées au plus tard le 03 juillet 2020 à 14 heures par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Fonds Commun PSFE, dans la salle de réunion de la coordination du Fonds Commun sise au 2^{ème} étage de la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Centre, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

YAOUNDE le 18 Juin 2020

Le MINISTRE

NDONGO JULES DORET

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°019/CUD/SG/DIE/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUD/CIPM/2019 DU 01 AVRIL 2020 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique que l'appel d'offres susmentionné est déclaré **infructueux**.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de «main – levée» de la caution de soumission pour ces offres non-retenues.

DOUALA le 22 Juin 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE SIBEKON MAPAMTON DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision **DECISION N°00099/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC du 22 JUIN 2020** et conformément aux dispositions de l'Appel d'offres N°004/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DU PROJET	ENTREPRISES	MONTANT NTTC DE L'OFFRE	RABAIS CONSENTI	MONTANT CORRIGE D L'OFFRE TTC
--------------------------	-------------	----------------------------	--------------------	----------------------------------

Travaux d'électrification rurale de Sibekon Mapamton dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région	ETS MAFFA	47 999 997	0%	47 999 997
	GROUPEMENT KENFACK ET FILS/BETPF	47 802 734	0%	47 802 734
	GROUPEMENT PURE ENERGY AFRICA (PEA SA) ET ECODIS CAMEROUN	48 305 313	4% (1 620 304)	46 373 100
	ABC SARL	49 495 000	5% (2 075 263)	47 020 249
	GROUPEMENT MONGOMBA ENTREPRISE-MUTNAL INC SARL	47 419 286	0%	47 419 286

L'entreprise Adjudicataire ci-dessus citée est priée de se présenter à la Mairie de Ngoumou pour souscription des projets de lettre

NGOUMOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

COMMUNE DE NGOUMOU

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA RÉALISATION DE QUATRE FORAGES (04) ÉQUIPÉS DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/RC/CNG/CIPM/2020
DU11/05/2020 FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU AUTORITE CONTRACTANTE

COMMUNIQUE :

Par Décision **DÉCISION N°00101/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC du 22 juin 2020 et conformément aux dispositions de l'arrêté N°005/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020** susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DU PROJET	ENTREPRISES	N° LOT	RABAIS CONSENTI	MONTANT HTVA DE L'OFFRE	MONTANT CO DE L'OFFRE
réalisation de quatre forages (04) équipés de pompe à motricité humaine (PMH) dans certaines localités de la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre	SPIDER CORPORATION	1	2%	13 955 200	16 641 5
		2	2%	6 566 000	7 829 9
		3	2%	6 566 000	7 829 9
	EYA ET COMPAGNIE SARL	1		12 450 000	14 846 6
		2		6 350 000	7 572 3
		3		6 400 000	7 772 8
	IMPERIAL PRINT	1	7%	13 257 856	15 809 9
		2	7%		
		3	7%		
	AIR FORAGE	1		14 250 000	16 993 1
		2		6 706 000	7 996 9
		3		6 706 000	7 996 9
	ABC SARL	1			
		2			
		3			

L'entreprise Adjudicataire ci-dessus citée est priée de se présenter à la Mairie de Ngoumou pour souscription des projets de lettre

NGOUMOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE PHASE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020DU 20/04/2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU AUTORITE CONTRACTANTE

COMMUNIQUE :

Par Décision **DECISION N°00095/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC du 17 JUIN 2020** et conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020DU 20/04/2020 susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DU PROJET	ENTREPRISES	SCORE /100	RANG	MONTANT CORRIGE DE L'OFFRE TTC	DELAI (MOIS)	OBSERVATION
l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS) de Ngoumou dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre PHASE 1/ Diagnostic Territorial	GPT POLYGONE/F.N& A CAMEROUN	94,40	1 ^{er}	49 786 875	07	Offre mieux disante conformément à l'article 7.2 du RPA Mais est déjà attributaire de plus deux contrats conformément au point 7 de l'ASMI N°001/ASMI/MINHE du 08 janvier 2020
	GPT ICE/ERA/CAFAD	89,23	2 ^{ème}	49 846 500	07	Adjudicataire conformément à l'article 7.2 du RPA
	AGORA CONSULTING	85,22	3 ^{ème}	46 768 010	07	
	GPT ENSERBAT TP/ENSERBAT SARL/URBANITY CONSULTING TP	80	4 ^{ème}	44 957 250	07	
	BREIT CONSULTING	47	5 ^{ème}		07	Eliminé pour n'avoir pas atteint 70% des critères essentiels conformément au RPAO

L'entreprise Adjudicataire ci-dessus citée est priée de se présenter à la Mairie de Ngoumou pour souscription des projets de lettre de commande.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNIQUE N°02/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2020 DU 24 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA L'EQUIPEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE EN TECHNOLOGIE TYPE N-COMPUTING ET MOBILIERS DE L'ENIEG DE NANGA-EBOKO

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga, à Nanga-Eboko, communique :
Par DECISION N°02/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020DU 16 Juin 2020,
Le résultat se présente comme suit :

Soumissionnaire	Montant lu TTC	Montant corrigé TTC	Observ
STE BELTEX SARL	19 908 788	19 908 788	- R
BP : 34092 Yaoundé			

Le soumissionnaire **STE BELTEX SARL, BP : 34092 Ydé**, est retenu pour l'équipement de la salle informatique en Technologie T N-Computing et mobiliers de l'ENIEG de Nanga-Eboko, pour un montant **TTC de Dix-neuf millions neuf cent huit mille sept cent quatre-vingt huit (19 908 788) F CFA**, pour un délai de **soixante (60) jours**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui **Préfecture de Nanga-Eboko** pour l'établissement de la Lettre-Commande correspondant.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles- détruites.

NANGA-EBOKO le 16 Juin 2020

Le PRÉFET

NANGA DANG Albert

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTE

COMMUNIQUE N°000009/C/MINSANTE/CTN-PBF/CN/SPM DU 22 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000002/MINSANTE/PRPSS-C/CTN-PBF/2020 POUR L'ACQUISITION, EN PROCÉDURE D'URGENCE, DE SIX (6) VÉHICULES EN DEUX (2) LOTS À LA CELLULE TECHNIQUE NATIONALE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME DE SANTÉ (PRPSS).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE SANTE (PRPSS) COMMUNIQUE :

Les Etablissements ZAGALO sont adjudicataires du marché passé après appel d'offres National Ouvert N°000002/MINSANTE/PRPSS-C/CTN-PBF/2020 pour l'acquisition, en procédure d'urgence, de six (6) véhicules en deux (2) lots à la Cellule Technique Nationale du Projet de Renforcement de la Performance du Système de Santé (PRPSS) pour les lots, montants et délais de livraison ci-après :

LOTS	MONTANTS HT en FCFA	MONTANTS TTC en FCFA	DELAI LIVRAISON EN JOURS
Lot 1 : fourniture de deux véhicules Station Wagon 4x4	83 857 442	100 000 000	Cinq (5) jours
Lot 2 : fourniture de quatre (4) véhicules Pick-up 4x4 double cabine	104 600 419	124 736 000	Cinq (5) jours

Les responsables desdits établissement sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué à la Cellule Technique Nationale du Projet sis au quartier Bastos, lieu-dit entrée Golf Yaoundé, derrière l'Ambassade des Etats-Unis, ruelle face Blaz Design, Immeuble AKWA à 02 niveaux pour les modalités liées à la signature du marché.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs offres sous huitaine, passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

BEVANG FIRMIN

COMMUNE DE MBANKOMO

COMMUNIQUE N°001/CMBMO/SG/SEF/2020 PORTANT PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CMBMO/CIPM/2019 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FOYER CULTUREL D'ELIG AKENG 2 DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, autorité Contractante, Communique :

Par Décisions **N°001/D/CMBMO/SG/SEF** du **23/06/2020** et Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

Désignation du projet	Entreprises	Montant de l'Offre (F CFA)	Délai (Mois)	Observation
Construction du Foyer Culturel d'Elig Akeng 2	ETS BARON BUSINESS	18 990 073 FCFA TTC	3 mois	Adjudicataire

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus citée est invitée à se présenter à la Commune de Mbankomo pour la souscription des projets Lettres Commandes.

MBANKOMO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

FOUDA FOU DA Junior Pierre

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

COMMUNIQUE N°58/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG. /-PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08/20/AONO/MINESEC/CIPM/2020 DU 02 AVRIL 2020 MADAME LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**COMMUNIQUE :**

L'Entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire des Lettres-Commandes, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°08/20/AONO/MINESEC/CIPM/2020 du 02 Avril 2020, pour l'équipement des ateliers de Génie Chimique de certains établissements d'Enseignement Secondaire en deux (02) lots de la manière suivante :

AVIS N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
08	1	Equipement des ateliers de Génie Chimique de certains établissements d'Enseignement Secondaire.	ETABLISSEMENTS EM PARTNERS	43 943 625	120
	2	Equipement des ateliers de Génie Chimique de certains établissements d'Enseignement Secondaire.	ETABLISSEMENTS EM PARTNERS	46 370 361	120

Le responsable de ladite entreprise est invité à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service des Marchés Publics, bâtiment "C" porte 813, pour l'établissement des projets de Lettres-Commandes correspondants.

Les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de caution de soumission. /-

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MINISTRE

NALOVA LYONGA

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

COMMUNIQUE N°001/C/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020 DU 22 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°004/AONR/FODECC/CSPM /2019 DU 04 NOVEMBRE 2019 POUR LA RÉALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ (FODECC)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

DESIGNATION	RESULTAT
Appel d'Offres National Restreint N°004/AONR/FODECC/CSPM /2019 du 04 novembre 2019 pour la réalisation d'un audit technique au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)	INFRUCTU

Les Soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué au Secrétaire Commission Interne de Passation des Marchés du FODECC sis à l'immeuble Siège du FODECC au Boulevard Saint Jean Paul quartier Golf – Yaoundé.

Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour tous les soumissionnaires.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

COMMUNE DE YOKO

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR PANNEAUX SOLAIRES, DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO ET LE RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGES PUBLICS PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Yoko (Autorité contractante),

Communique :

Par DECISION N°008/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 DU 23 JUIN 2020

Le résultat se présente comme suit :

Nombre de lots	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant FCFA
Lot 1 : ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO	SOPAL SARL	27 825 000	33 100 000
LOT 2 : RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO		14 220 000	16 900 000

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** de l'établissement des lettres-commandes respectives.

YOKO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

COMMUNIQUE N°007/AER/DG/PER II/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL LIMITÉ AUX PAYS MEMBRES N°001/AOIPM/AER/PER II/CSPM/2019 DU 13/01/2019 - LOT 2

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence d'Electrification Rurale (AER), Maître d'Ouvrage, communique :

L'Entreprise **STEG International Services Résidence du Parc, Les Jardins de Carthage 2046 Les Berges du Lac Tunis, Tél +216 70 247 800 / Fax : +216 70 247 801, Email : stegis@steg-is.com, Tunisie**, est attributaire du Marché relatif à l'exécution des travaux d'électrification rurale dans certaines localités des Régions du Centre et du Sud - lot N°02, dans le cadre du Projet d'Electrification Rurale Phase II.

Montant du Marché Hors Taxes :

Quantités prioritaires : Deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente (2 599 890 230,02) Francs CFA ;

Quantités additionnelles : Deux cent quarante-six millions six cent trente et un mille quatre cent quarante-quatre (246 631 444,16) Francs CFA ;

Délai d'exécution : Treize (13) mois.

Ladite Entreprise est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'AER sise à Nylon Bastos, dès publication du présent communiqué, pour suite de procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont invités à se présenter au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Electrification Rurale Phase II (PER II), sis à l'Annexe de l'AER Etoudi au Carrefour du Palais, sous quinzaine, à l'effet de retirer leurs Offres, à l'exception de l'original et l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Passé ce délai, elles seront tout simplement détruite.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 6 Mai 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE DE MBANKOMO

COMMUNIQUE N°003/C-MBMO/SG/SEF/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/C-MBMO/CIPM/2020 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEBA 2 (EKOUMDOUM) DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, autorité Contractante, Communique :

Par Décisions **N°003/D/C-MBMO/SG/SEF** du **23/06/2020** et Conformément aux dispositions de l'Appel d'offres susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

Désignation du projet	Entreprises	Montant Corrigé de l'Offre (F CFA)	Délai (Mois)	Observation
Construction d'un bloc de 02 Salles de Classe à l'école publique d'Ebeba 2 (Ekoumdoum) dans la commune de Mbankomo	ETS NIFELEC	15 186 715 FCFA TTC	3 mois	Adjudicataire

L'Entreprise adjudicataire ci-dessus citée est invitée à se présenter à la Commune de Mbankomo pour la souscription des projets de Lettres Commandes.

MBANKOMO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

FOUDA FOUDA Junior Pierre

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE À NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINSANTE 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :

Par Décision **DECISION N°00100/D/J1202/CNG/SG/ST/BMC du 22 JUIN 2020** et conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 susmentionné, le résultat de la consultation se présente ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DU PROJET	ENTREPRISES	MONTANT CORRIGE DE L'OFFRE TTC	DELAI (MOIS)	OBSERVATION
Travaux construction d'une tribune à Ngoumou dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région	LE FIROME ENTREPRISE	39 985 000	03	Adjudicataire

L'entreprise Adjudicataire ci-dessus citée est priée de se présenter à la Mairie de Ngoumou pour souscription des projets de lettre commande.

NGOUMOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

COMMUNIQUE N°001/FODECC/ADM/DAF/SIGAMP/2020 DU 22 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/FODECC/CSPM /2020 DU 27 JANVIER 2020 EN VUE DE LA SOUSCRIPTION BIENNALE D'UNE POLICE D'ASSURANCE DES PERSONNES AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Administrateur communique :

Le Prestataire ci-après a été retenu comme adjudicataire du Marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres National restreint en procédure d'urgence sus mentionné :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC EN FCFA		PERIODE D'EXECUTION
ZENITHE ASSURANCES BP : 1540-DOUALA Téléphone : 233 43 41 32 / 233 43 41 33	Tranche ferme (Exercice 2020)	41 476 035	12 MOIS
	Tranche conditionnelle (Exercice 2021)	41 476 035	12 MOIS

L'attributaire du Marché est invité à se présenter dès diffusion du présent Communiqué au secrétariat de l'Administrateur du FODECC sis à l'immeuble Siège du FODECC au Boulevard Saint Jean Paul II, 138 Rue 6.085 quartier Golf – Yaoundé, pour suite des procédures administratives.

Par ailleurs, les Soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés du FODECC. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

COMMUNIQUE N°003/ANRP/DAAF/SBMP/BM DU 15 JUIN 2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION N°0002/DC/ANRP/CIPM/2020 DU 06 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE AU SIEGE DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP) ET DANS SES ANTENNES REGIONALES. FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT/ANRP

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Radioprotection, Communique :

L'Avis de Consultation N°0002/DC/ANRP/CIPM/2020 du 06 Mai 2020 pour la fourniture des services de gardiennage au Siège de l'Agence Nationale de Radioprotection (ANRP) et dans ses Antennes Régionales, est annulé.

YAOUNDE le 15 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIMO AUGUSTIN

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE AVIS DE CONSULTATION N° 004/DC/CUD/CIPM/2020 DU 18 FEVRIER 2020 POUR LA MISE A DISPOSITION DES COMMODITES POUR LA CELEBRATION DE LA 134EME EDITION DE LA FETE DU TRAVAIL 1ER MAI 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala informe le Soumissionnaire intéressé que l'Avis de Consultation suscité est **annulé**.

DOUALA le 22 Juin 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNE DE YOKO

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°002/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET
MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE YOKO-RENTREE SCOLAIRE 2020-2021-DEPARTEMENT DU
MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Yoko (Autorité contractante),
Communique :**
Par DECISION N°006/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 DU 23 JUIN 2020
Le résultat se présente comme suit :

Prestation	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant FCFA
FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE YOKO-RENTREE SCOLAIRE 2020-2021	ETS EL SHADAI & BUSINESS	5 973 849	5 973 849

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent l'établissement de la lettre-commande correspondante.

YOKO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

COMMUNIQUE N° 045/C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/20 DU 22/06/2020 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION N°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DU SECTEUR DES BTP PLACEE AUPRES DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général communique :

La Décision d'attribution n°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 du 10 septembre 2019 portant attribution de la demande de cotation N° 005/DC/ARMP/CIPM/2020 pour la fourniture et l'installation des équipements informatiques de la commission chargée de la catégorisation des prestataires du secteur des BTP placée auprès de l'agence de régulation des marchés publics (ARMP) par L'entreprise AGL SERVICES, BP : 12 738 Douala / Cameroun est annulée.

Par ailleurs, le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'ouverture des plis et de la proposition d'attribution est invité à se présenter au service des Marchés de l'ARMP pour actualisation de son dossier en vue d'une éventuelle réattribution conformément aux dispositions de l'article 101 (4) du Code des Marchés Publics.

Le présent communiqué emporte saisie de la caution de soumission de la société AGL SERVICES conformément aux dispositions de l'article susvisé.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

COMMUNE DE YOKO

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°003/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE
ECO-TOURISTIQUE DE YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Yoko (Autorité contractante),
Communique :**
Par DECISION N°007/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 DU 23 JUIN 2020
Le résultat se présente comme suit :

Prestation	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant FCFA
EQUIPEMENT DU CENTRE ECO-TOURISTIQUE DE YOKO	ETS DD & FRERES	13 835 654	16 499 017

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** qui suivent l'établissement de la lettre-commande correspondante.

YOKO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

COMMUNE DE YOKO

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°001/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DES CENTRES DE
SANTE INTEGRE(CSI) DE METEING ET DONGA EN MATERIEL MEDICAL- DEPARTEMENT DU MBAM ET
KIM (COMMUNE DE YOKO)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**Le Maire de la Commune de Yoko (Autorité contractante),
Communique :**
Par DECISION N°005/D/RC/D-MK/C-YKO/SIGAMP/2020 DU23 Juin 2020
Le résultat se présente comme suit :

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant FCFA
LOT 1 : EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE METEING	Entreprise MCS	6 634 580	7 9
LOT 2 : EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DONGA	Entreprise ICS	6 707 086	7 9

Lesdites entreprises sont invitées à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** de la publication de leurs lettres-commandes respectives.

YOKO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

COMMUNE DE DEUK

COMMUNIQUE N°05/C/C/DK/SG/SPM/2020 DU 16 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE CONSULTATION N°001/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EQUIPEMENT EN 220 TABLES BANCS ET 10 BUREAUX DE MAITRES DANS CERTAINS ETABLISSEMENT SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK. FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL, EXERCICE 2020.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK AUTORITE CONTRACTANTE)

COMMUNIQUE :

Par décision N°005/D/C/DK/SG/SPM du 16 Juin 2020, la lettre commande objet de la demande de cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Article 1^{er} : la lettre commande objet de la Demande de cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Lot N°	Attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Délais d'exécution
Lot Unique	ETS GBAAMA BP : ____ Yaoundé, Tél : 694 44 70 11	7 786 428	60 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept jours suivant la publication du présent communiqué au Secrétariat Général de la Commune de Deuk pour établissement de la Lettre Commande y relative.

DEUK le 16 Juin 2020

Le MAIRE

ZINTCHE TAMOUM Michel

COMMUNE DE DEUK

COMMUNIQUE N°06/C/C/DK/SG/SPM/2020 DU 16 JUIN 2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE CONSULTATION N°002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOKO DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUKFINANCEMENT : BIP MINSANTE, EXERCICE 2020.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK AUTORITE CONTRACTANTE)

COMMUNIQUE :

Par décision N°006/D/C/DK/SG/SPM du 16 Juin 2020, la lettre commande objet de la demande de cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Article 1^{er} : la lettre commande objet de la Demande de cotation susvisée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

Lot N°	Attributaire	Montant TTC (en FCFA)	Délais d'exécution
Lot Unique	ETS GBAAMA BP : ____ Yaoundé, Tél : 694 44 70 11	7 967 333	45 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept jours suivant la publication du présent communiqué au Secrétariat Général de la Commune de Deuk pour établissement de la Lettre Commande y relative.

DEUK le 16 Juin 2020

Le MAIRE

ZINTCHE TAMOUM Michel

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ADDITIF 1 N° 66/AD/MINTP/SG/DCT/CAO/IE3/2020 DU 19/06/2020 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 58/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 19/05/2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION ET LA POSE DES PANNEAUX DE SIGNALISATIONS VERTICALES ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES TRONÇONS DE ROUTES: ENTRÉE SIMBOCK – NOMAYOS (INTERSECTION N3) LONGUEUR 7,400 KM, (N22).

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'Appel d'Offres ci-dessus référencé a subi les modifications ci-après :

Avis d'Appel d'Offres : version Française.

Lire :

Cautionnement provisoire :

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances. Le montant en francs CFA de ladite garantie est de sept cent cinquante mille (750 000).

Avis d'Appel d'Offres : version Anglaise.

Read :

Provisional guarantee:

The tender shall include a provisional guarantee (bid bond) issued in keeping with the model indicated in Tender Documents, by a first class banking institution approved by the Minister in charge of Finance. The amount in CFA francs of the bond shall be seven hundred fifty thousand (750 000).

Le reste sans changement.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE N°019/CUD/SG/DIE/SDPMAP/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CUD/CIPM/2019 DU 01 AVRIL 2020 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES DE BUREAU A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala (CUD), Autorité Contractante, communique que l'appel d'offres susmentionné est déclaré **infructueux**.

Par ailleurs, le présent Communiqué tient lieu de «main – levée» de la caution de soumission pour ces offres non-retenues.

DOUALA le 22 Juin 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE AVIS DE CONSULTATION N° 004/DC/CUD/CIPM/2020 DU 18 FEVRIER 2020 POUR LA MISE A DISPOSITION DES COMMODITES POUR LA CELEBRATION DE LA 134EME EDITION DE LA FETE DU TRAVAIL 1ER MAI 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Douala informe le Soumissionnaire intéressé que l'Avis de Consultation suscité est **annulé**.

DOUALA le 22 Juin 2020

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

COMMUNIQUE N° 045/C/ARMP/DAF/SDAC/CSM/20 DU 22/06/2020 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION N°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DU SECTEUR DES BTP PLACEE AUPRES DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général communique :

La Décision d'attribution n°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 du 10 septembre 2019 portant attribution de la demande de cotation N° 005/DC/ARMP/CIPM/2020 pour la fourniture et l'installation des équipements informatiques de la commission chargée de la catégorisation des prestataires du secteur des BTP placée auprès de l'agence de régulation des marchés publics (ARMP) par L'entreprise AGL SERVICES, BP : 12 738 Douala / Cameroun est annulée.

Par ailleurs, le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'ouverture des plis et de la proposition d'attribution est invité à se présenter au service des Marchés de l'ARMP pour actualisation de son dossier en vue d'une éventuelle réattribution conformément aux dispositions de l'article 101 (4) du Code des Marchés Publics.

Le présent communiqué emporte saisie de la caution de soumission de la société AGL SERVICES conformément aux dispositions de l'article susvisé.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

COMMUNIQUE N°007/AER/DG/PER II/2020 PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL LIMITÉ AUX PAYS MEMBRES N°001/AOIPM/AER/PER II/CSPM/2019 DU 13/01/2019 - LOT 2

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence d'Electrification Rurale (AER), Maître d'Ouvrage, communique :

L'Entreprise **STEG International Services Résidence du Parc, Les Jardins de Carthage 2046 Les Berges du Lac Tunis, Tél +216 70 247 800 / Fax : +216 70 247 801, Email : stegis@steg-is.com, Tunisie**, est attributaire du Marché relatif à l'exécution des travaux d'électrification rurale dans certaines localités des Régions du Centre et du Sud - lot N°02, dans le cadre du Projet d'Electrification Rurale Phase II.

Montant du Marché Hors Taxes :

Quantités prioritaires : Deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix mille deux cent trente (2 599 890 230,02) Francs CFA ;

Quantités additionnelles : Deux cent quarante-six millions six cent trente et un mille quatre cent quarante-quatre (246 631 444,16) Francs CFA ;

Délai d'exécution : Treize (13) mois.

Ladite Entreprise est par conséquent invité à se présenter à la Direction Générale de l'AER sise à Nylon Bastos, dès publication du présent communiqué, pour suite de procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires non retenus sont invités à se présenter au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Electrification Rurale Phase II (PER II), sis à l'Annexe de l'AER Etoudi au Carrefour du Palais, sous quinzaine, à l'effet de retirer leurs Offres, à l'exception de l'original et l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics. Passé ce délai, elles seront tout simplement détruite.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution pour les soumissionnaires non retenus.

YAOUNDE le 6 Mai 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOUSSA OUSMANOU

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE À NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU

-autorité Contractante-

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/07 085 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000122/A/MINATD/DCTD du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono ;

Vu la Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu **la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngoumou transmise le 17/06/2020,**

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} LE FIROME ENTREPRISE, BP : 7232 YAOUNDE Tél : 699 61 34 20 est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux de construction d'une tribune à Ngoumou dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°003AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020

aux conditions ci-après :

Montant de la lettre commande : **39 985 000 (Trente Neuf Millions Neuf Cent Quatre Vingt Cinq Mille) Francs CFA TTC**

Délai d'exécution : **Trois (03) Mois**

Article 2 : la présente décision sera communiqué partout où besoin sera.

NGOUMOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

COMMUNE DE YOKO

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°005/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR PANNEAUX SOLAIRES, DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO ET LE RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGES PUBLICS PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu**
- Vu** La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu**
- Vu** Le Décret N° 78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat ;
- Vu** Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N° 2019/094 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** Le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** Le Décret N° 2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixant les modalités de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement ;
- Vu** L'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu L'arrête n°000262/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020, dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu

Vu La délibération N°003/DEL/CY/CM/SG/19 du 23 novembre 2019 portant examen et vote du budget 2020 ;

Vu La Décision municipale N°23/DM/DMK/CY/SG/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de Yoko ;

Vu L'Appel D'Offres National Ouvert en procédure N°003/AONO/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 du 11 mai 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR PANNEAUX SOLAIRES, DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO ET LE RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO -DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)

Considérant le procès-verbal N°007/PV/CIPM-YKO/2020 du 04 Juin 2020 d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Yoko.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après est retenu pour les travaux d'éclairage public par panneaux solaires, de l'artère principale du nouveau quartier administratif de Yoko et le renforcement des lignes basse tensions et éclairage public par lampadaires crépusculaires des artères de l'ancien Yoko.

Nombre de lots	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)
Lot 1 : ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ARTERE PRINCIPALE DU NOUVEAU QUARTIER ADMINISTRATIF DE YOKO	SOPAL SARL	27 825 000	33 181 313
LOT 2 : RENFORCEMENT DES LIGNES BASSE TENSIONS ET ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES CREPUSCULAIRES DES ARTERES DE L'ANCIEN YOKO		14 220 000	16 957 350

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DE SIBEKON MAPAMTON DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU

-autorité Contractante-

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/07 085 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N°000122/A/MINATD/DCTD du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono ;
Vu la Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
Vu **la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngoumou transmise le 17/06/2020,**
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} LE GROUPEMENT ENERGY AFRICA ET ECODIS CAMEROUN, BP : 6870 YAOUNDE Tél : 677 52 16 71 est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux travaux d'électrification rurale de Sibekon Mapamton dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020

aux conditions ci-après :

Montant TTC : **48 305 313 (Quarante Huit Millions Trois Cent Cinq Mille Trois Cent Treize) Francs CFA**

Rabais Consenté : **4% du montant TTC**

Montant de la lettre commande : **46 373 100 (Quarante Six Millions Trois Cent Soixante Treize Mille Cent) Francs CFA TTC**

Délai d'exécution : **Trois (03) Mois**

Article 2 : la présente décision sera communiqué partout où besoin sera.

NGOUMOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

DECISION N°147/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 22 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONR/FODECC/CSPM /2020 DU 27 JANVIER 2020 EN VUE DE LA SOUSCRIPTION BIENNALE D'UNE POLICE D'ASSURANCE DES PERSONNES AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU le Code CIMA ;
- VU le Traité OHADA ;
- VU la Constitution du Cameroun ;
- VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
- VU la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 modifié et complété par l'Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 ;
- VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
- VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
- VU Le Dossier d'Appel d'Offres restreint N°001/AONR/FODECC/CSPM /2020 du 27 janvier 2020 en vue de la souscription biennale d'une police d'assurance des personnes au FODECC ;

Considérant l'avis favorable objet de la correspondance N°069/N/MINMAP/CCCM-SPI/S/2020 du Président de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Services et des Prestations Intellectuelles du 29/05/20 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les prestations, objet de Dossier d'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées à ZENITHE ASSURANCES, BP : 1540-DOUALA Cameroun, TEL : 233 43 41 32/ 233 43 41 33 pour un montant TTC Francs CFA : 82 952 070 (quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-deux mille soixante-dix) pour 24 mois ,soit 41 476 035 FCFA pour la tranche ferme et 41 476 035 FCFA pour la tranche conditionnelle..

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le ADMINISTRATEUR

NENGUE SAMUEL DONATIEN

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

DECISION N°175D/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA2/DR/2020 22/06/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 40/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2020 DU 26 MARS 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS GEOTECHNIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA DIRECTION GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS ; IMPUTATION : 54 36 469 05 33 00 125 2274.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu la constitution

Vu la Loi n° 2019/023 du 11 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics

Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrête n° 00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu l'Arrête n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant des modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu la Décision n° 00000432/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;

Vu la Décision n° 154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu la Circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 40/AONO/MINTP/ CIPM-SPIAG/2020 du 26 Mars 2020 pour l'acquisition des matériels géotechniques et topographiques de la Direction Générale des Etudes Techniques du Ministère des Travaux Publics ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal N° 30/PV/CIPM-SPIAG/MINTP du 02 juin 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics ;

la Lettre de notification de la proposition d'attribution n° 11/L/CIPM-SPIAG/MINTP du 05 juin 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics.

DECIDE:

Article 1: Les entreprises dont les noms suivent sont retenues pour l'acquisition des matériels géotechniques et topographiques de la Direction Générale des Etudes Techniques du Ministère des Travaux Publics.

Soumissionnaires retenu				
N° Lots	Nom et adresse du soumissionnaire	Montant TTC lu en FCFA	Montant TTC corrigé en FCFA	Délai de livraison (mois)
Lot 1	INTER TRADE SERVICE B.P. : 5305 Yaoundé Tél. : 222 21 32 30	58 691 071	58 214 071	03
Lot 2	GEOSPACE AFRICA LTD B.P. : 4474 Douala Tél. : 655 97 37 67/670 28 01 01	38 734 050	38 734 050	02

Article 2 : Les mandataires des dites entreprises sont invités à se présenter à la Direction des Contrats, pour l'établissement de leurs projet de Marché.

Article 3 : les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) auprès du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai ces offres seront détruites.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

Article 4 : La présente Décision qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

COMMUNE DE YOKO

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°001/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DES CENTRES DE
SANTE INTEGRE(CSI) DE METEING ET DONGA EN MATERIEL MEDICAL- DEPARTEMENT DU MBAM ET
KIM (COMMUNE DE YOKO)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu**
- Vu** La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu**
- Vu** Le Décret N° 78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat ;
- Vu** Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N° 2019/094 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** Le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** Le Décret N° 2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixant les modalités de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement ;
- Vu** L'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu L'arrête n°000262/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020, dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu

Vu La délibération N°003/DEL/CY/CM/SG/19 du 23 novembre 2019 portant examen et vote du budget 2020 ;

Vu La Décision municipale N°23/DM/DMK/CY/SG/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de Yoko ;

Vu L'Avis de Consultation N°001/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 du 11 Mai 2020 pour l'équipement des Centres de Sante intégré(CSI) de Meteing et Donga en Matériel médical- Département du Mbam et Kim (Commune de Yoko) ;

Considérant le procès-verbal N°007/PV/CIPM-YKO/2020 du 04 Juin 2020 d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Yoko ;

Considérant le procès-verbal de négociation du 11 Juin 2020 avec les Etablissements INTERNATIONAL CONCEPT SERVICES (ICS) relative à leur l'offre financière pour l'équipement du Centre de Santé Intégré de Meteing (BIP MINSANTE 2020).

DECIDE :

Article 1^{er} : Les soumissionnaires ci-après sont retenus pour l'Equipement des Centres de Sante Intégré (CSI) de Meteing et Donga en matériel médical.

Lot de soumission	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)
LOT 1 : EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE METEING	Entreprise MCS	6 634 580	7 911 737
LOT 2 : EQUIPEMENT DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE DONGA	Entreprise ICS	6 707 086	7 998 200

YOKO le 23 Juin 2020

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 2020/223/ARMP/DAF/SDAC/CSM/2020 DU 22/06/2020 PORTANT ANNULATION DE LA DECISION D'ATTRIBUTION N°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 DU 10 SEPTEMBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA CATEGORISATION DES PRESTATAIRES DU SECTEUR DES BTP PLACEE AUPRES DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics,
Vu Le décret n° 2001 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2012/496 du 31 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu la demande de cotation n°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 pour la fourniture et l'installation des équipements informatiques de la commission chargée de la catégorisation des prestataires du secteur des BTP placée auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, du 22 août 2019 relevé par le procès-verbal de la séance.

DECIDE :

Article 1er – Est annulée la Décision d'attribution n°2019-513/ARMP/DAF/SDAC/CSM/19 du 10 septembre 2019 portant attribution de la demande de cotation N°005 /DC/ARMP/CIPM/2020 pour la fourniture et l'installation des équipements informatiques de la commission chargée de la catégorisation des prestataires du secteur des BTP placée auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) à L'entreprise AGL SERVICES , BP : 12 738 Douala / Cameroun, conformément aux dispositions de l'article 104 (1) du Code des Marchés Publics.

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE

DECISION N°108/AER/DG/PER II/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE DANS CERTAINES LOCALITÉS DES RÉGIONS DU CENTRE ET DU SUD - LOT N°02, DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE PHASE II.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le D

Vu la constitution ;

Vu la Loi N°2011/022 du 14 décembre 2011, régissant le secteur de l'électricité ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le Décret N°2013/204 du 28 juin 2013, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de

l'Electrification Rurale (AER) ;

Vu la Loi N°2017/10 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019, portant Loi de Finances de la République du Cameroun, pour l'Exercice 2020 ;

Vu les Accords de Prêt N°CM0075 et d'Istisn'a N°CM0076 du 10 Octobre 2014, conclus entre l'Etat du Cameroun et la Banque IS

Vu l'Appel d'Offres International Limité aux Pays Membres N°001/AOIPM/AER/PER II/CSPM/2019 du 13/01/2019 pour l'exécution

Vu le Procès-verbal de la CSPM-AER du 14 mars 2019, relatif à l'ouverture des offres ;

Vu le Procès-verbal de la CSPM-AER du 16 Janvier 2020, portant proposition d'attribution du lot N°04 ;

Vu l'Avis de non objection de la Banque Islamique de Développement N° : RHA/CMR0075/Vol/3/5/2020 du 03 mai 2020, pour l'at

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Est attributaire du Marché pour l'exécution des travaux d'électrification rurale dans certaines localités des Régions du C

Entreprise attributaire	
--------------------------------	--

STEG International Services, Résidence du Parc, Les Jardins de Carthage 2046 Les Berges du Lac Tunis, Tél +216 70 247 800,	Quantités Cent Trente
---	--

Fax : +216 70 247 801, Tunisie

Email : stegis@steg-is.com

Quantités
(246,631,4

Article 2 : Ladite entreprise est invitée à se présenter sans délai à la Direction Générale de l'AER pour la finalisation du projet de

Article 3 : Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs propositions sous quinzaine.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 6 Mai 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MOUSSA OUSMANOU

PRÉFECTURE DE LA HAUTE SANAGA

DECISION N°02/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AAONO/MINAT/RCE/DHS/P-NE/CDPM/2020 DU 24 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE EN TECHNOLOGIE TYPE N-COMPUTING ET MOBILIERS DE L'ENIEG DE NANGA-EBOKO

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** La loi n°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifie et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination des préfets ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018portant code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** le décretn° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décretn° 2012/076 du 08mars 2012modifiant et complétant certaines dispositions du décret
n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019portant instructions relatives à l'exécutiondes Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice **2020**;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert **N°01/AONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2020** du **24 Avril 2020** en procédure d'urgence pour l'équipement de la salle informatique en technologie Type N-Computing et mobiliers de l'ENIEG de Nanga-Eboko.

DECIDE :

Article 1–Le soumissionnaire :**STE BELTEX SARL, BP : 34092Ydé**, est retenu pourl'équipement de la salle informatique en Technologie Type N-Computing et mobiliers de l'ENIEG de Nanga-Eboko, pour un montant **TTC de Dix-neuf millions neuf cent huit mille sept cent quatre-vingt huit (19 908 788) F CFA**, pour un délai de **soixante (60) jours**.

Article 2- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

NANGA-EBOKO le 16 Juin 2020

Le PRÉFET

NANGA DANG Albert

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA RÉALISATION DE QUATRE FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE EN TROIS (03) LOTS ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINDDEVEL 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU

-autorité Contractante-

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/07 085 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000122/A/MINATD/DCTD du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono ;

Vu la Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu **la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngoumou transmise le 17/06/2020,**

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} EYA ET COMPAGNIE SARL, BP : 4028 YAOUNDE Tél : _____ est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à la réalisation de quatre Forages équipés de pompe à motricité humaine (PMH) dans certaines localités de la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre en trois (03) lots ; objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°005/AONO/RC/CNG/CIPM/2020 DU 11/05/2020 aux conditions ci-après :

LOT 1

Montant de la lettre commande : **14 846 625 (Quatorze Millions Huit Cent Quarante Six Mille Six Cent Vingt Cinq)**

Francs CFA TTC

Délai d'exécution : **Deux Mois (02) Mois**

LOT 2

Montant de la lettre commande : **7 572 375 (Sept Millions Cinq Cent Soixante Douze Mille Trois Cent Soixante**

Quinze) Francs CFA TTC

Délai d'exécution : **Deux Mois (02) Mois**

LOT 3

Montant de la lettre commande : **7 772 800 (Sept Millions Sept Cent Soixante Douze Mille Huit Cent) Francs CFA**

TTC

Délai d'exécution : **Deux Mois (02) Mois**

Article 2 : la présente décision sera communiqué partout où besoin sera.

NGOUMOU le 22 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DECISION N°195/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 19/06/2020 PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES-COMMANDES AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;

Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;

Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu La circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;

Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu la proposition d'attribution n° 052/CIPM/MINESEC/2020 du 09 Juin 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée est attributaire des Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert N°08/20/AONO/MINESEC/CIPM/2020 du 02 Avril 2020 pour l'équipement des ateliers de Génie Chimique de certains établissements d'Enseignement Secondaire en deux (02) lots de la manière suivante :

AVIS N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
08	1	Equipement des ateliers de Génie Chimique de certains établissements d'Enseignement Secondaire.	ETABLISSEMENTS EM PARTNERS	43 943 625	120
	2	Equipement des ateliers de Génie Chimique de certains établissements d'Enseignement Secondaire.	ETABLISSEMENTS EM PARTNERS	46 370361	120

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MINISTRE

NALOVA LYONGA

COMMUNE DE MBANKOMO

DECISION N°003/D/C-MBMO/SG/SEF/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/CMBMO/CIPM/2020 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'EBEBA 2 (EKOUMDOUM) DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, Autorité Contractante ;

Vu la constitution

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics

Vu le décret N° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de madame ZONGO née NYANBONE Antoinette au poste de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;

Vu l'arrêté N°000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de monsieur FOUA FOUA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **ETS BARON BUSINESS** Téléphone : (237) 674 22 10 38 est déclarée adjudicataire de l'appel d'Offres National Ouvert N°002 pour les travaux de construction de l'Ecole publique d'Ebeba 2 dans la commune de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, objet de l'appel d'Offres susmentionné, aux conditions ci-après :

- Montant de la lettre commande **15 186 715 CFA TTC** quinze millions cent quatre vingt six mille sept cent quinze) Francs CFA ;
- Délai d'exécution **trois (03)** mois.

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera/.

MBANKOMO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

FOUDA FOUA Junior Pierre

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

DECISION N°201/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP DU PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE-COMMANDE AU MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;

Vu La loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour

l'Exercice 2020 ;

Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécutions du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2020 ;

Vu l'autorisation de gré à gré N°001839/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSPI/CE7 du 14 Mai 2020 ;

Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après désignée est attributaire de la Lettre-Commande relative à la Consultation N°08/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 du 14 Mai 2020 de la manière suivante :

DC N°	OBJET	ATTRIBUTAIRE	FINANCEMENT	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAI (jours)
08	Mise en œuvre d'un plan d'hébergement sécurisé et de déploiement des plateformes numériques pour le Ministère des Enseignements Secondaires.	CAMTEL	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	54 25 334 03 190000 6182	15 045 021	15

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera./-

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MINISTRE

NALOVA LYONGA

COMMUNE DE NGOUMOU

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE NGOUMOU DANS LA COMMUNE DE NGOUMOU, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE PHASE 1/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL ; OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020DU 20/04/2020 MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU FINANCEMENT : BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC MINH DU 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOUMOU

-autorité Contractante-

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/07 085 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu l'Arrêté N°000122/A/MINATD/DCTD du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints à l'issue du scrutin du 09 février 2020 dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono ;

Vu la Décision N°00000114/D/MINMAP/SG/DAJ du 13 février 2018 constatant la composition des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ngoumou transmise le 01/06/2020,

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Conformément à l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°0001/ASMI/MINH DU/2020 du 08 janvier 2020 pour l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS) de Ngoumou dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre PHASE 1/ Diagnostic Territorial en son point 7 **PUBLICATION DES RESULTATS** qui stipule que l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint tient lieu de publication du résultat de la pré-qualification. En outre, conformément aux dispositions de l'article 76 (6) du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun, le nombre de marchés dont un candidat pourrait être attributaire est limité à deux (02) contrats;

Article 2 : LE GROUPEMENT ICE/ERA/CAFAD BP : 13183 Yaoundé, Tél : 695 60 35 97 est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative à l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS) de Ngoumou dans la Commune de Ngoumou, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre PHASE 1/ Diagnostic Territorial, objet de l'Appel d'Offres National Restreint N°001/AONR/RC/CNG/CIPM/2020DU 20/04/2020

aux conditions ci-après :

Montant de la lettre commande : **49 846 500 (Quarante Neuf Millions Huit Cent Quarante Six Mille Cinq Cent) Francs CFA TTC**

Délai d'exécution : **Sept (07) Mois**

Article 2 : la présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

NGOUMOU le 17 Juin 2020

Le MAIRE

AMVOUNA ATEMENGUI Jean-Baptiste Martin

COMMUNE DE MBANKOMO

DECISION N°001/D/C-MBMO/SG/SEF/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/CMBMO/CIPM/2020 DU 29 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FOYER CULTUREL D'ELIG AKENG 2 DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, autorité Contractante ;

Vu la constitution

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics

Vu le décret N° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de madame ZONGO née NYANBONE Antoinette au poste de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;

Vu l'arrêté N°000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de monsieur FOUA FOUA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **ETS BARON BUSINESS** Téléphone : (237) 674 22 10 38 est déclarée adjudicataire de l'appel d'Offres National Ouvert N°002 pour les travaux de construction du Foyer Culturel d'Elig Akeng 2 dans la commune de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, objet de l'appel d'Offres susmentionné, aux conditions ci-après :

- Montant de la lettre commande **18 990 073 CFA TTC** dix huit millions neuf cent quatre vingt dix mille soixante treize) Francs CFA ;
- Délai d'exécution **trois (03) Mois**.

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera/.

MBANKOMO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

FOUDA FOUA Junior Pierre

COMMUNE DE DEUK

DECISION N°05/D/C/DK/SG/SPM/2019 DU 16 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2019 DU 18 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN 220 TABLES-BANCS ET 10 BUREAUX DE MAITRES DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la constitution

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement

Vu le décret n°2018/336 du 20 juin portant code des marchés publics,

Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu le Dossier de consultation N°001/DC/C/DK/SG/SPM du 18 Mai 2020 pour l'équipement en 220 tables bancs et 10 bureaux de maitres dans certains établissements scolaires de la Commune de Deuk, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

Vu le procès-verbal de proposition d'attribution n°05 du 16 juin 2020 de la CIPM/DK

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	ENTREPRISE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	Montant TTC (en FCFA)	Délais d'exécution
01	ETS GBAAMA BP : Yaoundé, Tél : 694 44 70 11	6 529 500	7 786 428	60 jours

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

DEUK le 16 Juin 2020

Le MAIRE

ZINTCHE TAMOUM Michel

COMMUNE DE DEUK

DECISION N°06/D/C/DK/SG/SPM/2019 DU 16 JUIN 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/C/DK/SG/SPM/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELS MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BOKO DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEUK (AUTORITE CONTRACTANTE)

Vu la constitution

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement

Vu le décret n°2018/336 du 20 juin portant code des marchés publics,

Vu la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu le Dossier de consultation N°002/DC/C/DK/SG/SPM du 18 Mai 2020 pour l'équipement en matériels médical du Centre de Santé Intégré de Boko dans la Commune de Deuk, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

Vu le procès-verbal de proposition d'attribution n°06 du 16 juin 2020 de la CIPM/DK

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

N°	ENTREPRISE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	Montant TTC (en FCFA)	Délais d'exécution
01	ETS GBAAMA BP : Yaoundé, Tél : 694 44 70 11	7 551 975	7 967 333	45 jours

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

DEUK le 16 Juin 2020

Le MAIRE

ZINTCHE TAMOUM Michel

COMMUNE DE MBANKOMO

DECISION N°002/D/CMBMO/SG/SEF/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE CONSULTATION N°001/DC/CMBMO/SG/SEF/2020 DU 08 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DANS LA COMMUNE DE MBANKOMO, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, autorité Contractante ;

Vu la constitution

Vu la loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics

Vu le décret N° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de madame ZONGO née NYANBONE Antoinette au poste de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;

Vu l'arrêté N°000121/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de monsieur FOUA FOUA Pierre Junior aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **MEDIA SOLUTIONS** Téléphone : (237) 699 84 30 04/ 674 70 90 82 est déclarée adjudicataire de la Demande de Cotation N°001 pour la fourniture du paquet Minimum dans la commune de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, objet de la DC susmentionnée, aux conditions ci-après :

- Montant de la lettre commande **11 150 113 CFA TTC** onze millions neuf cent cinquante mille cent treize) Francs CFA ;
- Délai d'exécution **deux (02) Mois**.

Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera/.

MBANKOMO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

FOUDA FOUA Junior Pierre

COMMUNE DE YOKO

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°002/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET
MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE YOKO-RENTREE SCOLAIRE 2020-2021-DEPARTEMENT DU
MBAM ET KIM (COMMUNE DE YOKO)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu**
- Vu** La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu**
- Vu** Le Décret N° 78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat ;
- Vu** Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret N° 2019/094 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
- Vu** Le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** Le Décret N° 2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixant les modalités de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement ;
- Vu** L'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu L'arrête n°000262/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020, dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu

Vu La délibération N°003/DEL/CY/CM/SG/19 du 23 novembre 2019 portant examen et vote du budget 2020 ;

Vu La Décision municipale N°23/DM/DMK/CY/SG/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de Yoko ;

Vu L'Avis de Consultation N°002/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 du 11 mai 2020 pour la fourniture du paquet minimum aux écoles primaires de Yoko-rentree scolaire 2020-2021-Département du Mbam et Kim (Commune de Yoko) ;

Considérant le procès-verbal N°007/PV/CIPM-YKO/2020 du 04 Juin 2020 d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Yoko.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après est retenu la fourniture du paquet minimum aux écoles primaires de Yoko-rentree scolaire 2020-2021.
YOKO le 23 Juin 2020

Prestation	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA) ANNIR TINA	Le MAIRE Montant TTC (en FCFA) Dieudonné
FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PRIMAIRES DE YOKO-RENTREE SCOLAIRE 2020-2021	ETS EL SHADAI & BUSINESS	5 973 849	5 973 849

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

DECISION N° 2020/224/ARMP/DAF/SDAC/CSM/2020 DU 23/06/2020 DECLARANT INFRUCTUEUX LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/ARMP/CIPM/20 DU 11/05/2020 RELATIVE AU RENFORCEMENT ET A LA SECURISATION DE L'HEBERGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TIC CRITIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION DE L'ARMP

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics,

Vu Le décret n° 2001 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret n° 2012/496 du 31 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Demande de Cotation n°001/DC/ARMP/CIPM/20 du 11/05/2020 relative le Renforcement et la sécurisation de l'hébergement de l'infrastructure tic critique du système d'information de l'ARMP ;

Vu La séance d'ouverture des offres de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (CIPM), du 02 juin 2020 relevé par le procès-verbal de la séance.

DECIDE :

Article 1er – Est pour compter de la date de signature de la présente décision, déclarée infructueuse la Demande de Cotation N°001/DC/ARMP/CIPM/20 du 11/05/2020 relative au renforcement et à la sécurisation de l'hébergement de l'infrastructure TIC critique du système d'information de l'ARMP.

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera/.

YAOUNDE le 22 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

NGO JOSEPH

COMMUNE DE YOKO

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°003/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 DU 11 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE
ECO-TOURISTIQUE DE YOKO-DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM (COMMUNE DE
YOKO)**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu La Constitution ;

Vu La loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;

Vu La Loi n° 2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;

La Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu

Vu La Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu

Vu Le Décret N° 78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N° 2019/094 du 07 Octobre 2019 portant nomination des Préfets ;

Vu Le Décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu Le Décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;

Vu Le Décret N° 2012/0882/PM du 27 Mars 2012 fixant les modalités de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement ;

Vu L'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;

Vu L'arrête n°000262/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020, dans la Commune de Yoko, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

La circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;

Vu

Vu La délibération N°003/DEL/CY/CM/SG/19 du 23 novembre 2019 portant examen et vote du budget 2020 ;

Vu La Décision municipale N°23/DM/DMK/CY/SG/2019 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de Yoko ;

Vu L'Avis de Consultation N°003/AC/RC/D-MK/C-YKO/CIPM-YKO/2020 du 11 mai 2020 pour l'équipement du Centre Eco-Touristique de Yoko-Département du Mbam et Kim (Commune de Yoko) ;

Considérant le procès-verbal N°007/PV/CIPM-YKO/2020 du 04 Juin 2020 d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Yoko.

D E C I D E

Article 1^{er}:- Le soumissionnaire ci-après est retenu pour l'équipement du Centre Eco-Touristique de Yoko.

Prestation	Soumissionnaire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)
EQUIPEMENT DU CENTRE ECO-TOURISTIQUE DE YOKO	DD & FRERES	13 835 654	16 499 017

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YOKO le 23 Juin 2020

Le MAIRE

ANNIR TINA Dieudonne

FOND DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

**DECISION N°148/ D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 22 JUIN 2020DECLARANT INFRUCTUEUX
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004/AONR/FODECC/CSPM
/2019 DU 04 NOVEMBRE 2019 EN VUE DE LA REALISATION D'UN AUDIT TECHNIQUE AU FONDS DE
DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

VU la Constitution du Cameroun ;

VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;

VU la Loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 modifié et complété par l'Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 ;

VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;

VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;

VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;

VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;

VU Le Dossier d'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°001/AONR/FODECC/CSPM /2019 du 04 novembre 2019 pour la réalisation d'un audit technique au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;

Considérant l'avis défavorable objet de la correspondance N°0070/N/MINMAP/CCCM-SPI/S/2020 du Président de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Services et des Prestations Intellectuelles en date du 29 mai 2020 ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence sus visé est pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré infructueux.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION

DECISION N°003/ANRP/DAAF/SBMP/BM DU 15 JUIN 2020 DECLARANT INFRUCTUEUX L'AVIS DE CONSULTATION N°0002/DC/ANRP/CIPM/2020 DU 06 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE GARDIENNAGE AU SIEGE DE L'AGENCE NATIONALE DE RADIOPROTECTION (ANRP) ET DANS SES ANTENNES REGIONALES.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Vu La Constitution ;

Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;

Vu La loi N°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu Le décret n° 2002/250 du 31 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n° 2010/024 du 28 janvier 2010 portant nomination du Directeur général de l'Agence Nationale de Radioprotection ;

Vu Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le décret N° 2012/76 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;

Vu La Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics.;

Vu La circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020.

Vu L'Avis de Consultation N°0002/DC/ANRP/CIPM/2020 du 06 Mai 2020.

Considérant la lettre N°0004/L/PDT/CIPM/ANRP du 05 Juin 2020 du Président de la CIPM/ANRP.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - L'Avis de Consultation suscité est déclaré infructueux ;

ARTICLE 2 - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU MINMAP DU LITTORAL

DECISION N°002/D/C-YGUI/SG/STAD/2020 DU 14/05/2020 PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N° 054/MIDRMAP-LT/COM.YINGUI/CRPM-LT/2017 PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°037/AONO/DRMAP-LT/2017 DU 04 JUILLET 2017 AVEC L'ENTREPRISE ETS LOGISTICS SERVICES

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE YINGUI

Vu la constitution du Cameroun ;
Vu la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu le décret n° **2018/366 du 20 juin** 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°037/AONO/DRMAP-LT/2017 du 04 juillet 2017 ;
Vu le marché n° N° 054/M/DRMAP-LT/Com.YINGUI/CRPM-LT/2017. Du 13 février 2018 ;
Vu le cautionnement définitif n° 105/8065000017 du 08 mars 2018 ;
Vu la garantie d'avance de démarrage
Vu l'ordre de service n° 010/0S/PR/MINMAP/DRMAP-LT/SMI/EEE/2018 portant démarrage des travaux et notifié le 28 avril 2018 ;
Vu l'ordre de service n° 013/2019/0S/C-YGUI/SG/STAD valant mise en demeure et notifié le 23 novembre 2019 ;
Vu le procès-verbal de l'évaluation de l'ordre de service valant mise en demeure dressé le 28 janvier 2020 ;
Vu l'ordre de service n° 001 du 20 avril 2020 portant constat de défaillance et notifié le 12 Mai 2020.

DECIDE :

Article 1er : est résilié, pour défaillance de l'entreprise Ets **LOGISTICS SERVICES, BP 3113 Douala Tel. : 699 694 294/ 675 660 505**, le marché des travaux de construction de quatre (04) blocs de deux (02) salles de classes, un (01) bloc administratif avec toilettes internes, deux (02) blocs latrines à six (06) compartiments au CETIC de YINGUI, Département du NKAM, Région du LITTORAL

Article 2 : L'entreprise Ets LOGISTICS SERVICES est interdite de soumissionner pour un nouveau marché public, pendant une période de deux (2) ans à compter de la notification de la présente décision.

Article 3 : La garantie de bonne exécution susvisée, d'un montant de **6 062 217 (six millions soixante-deux milles deux-cents dix-sept) Francs CFA** souscrite le 06 mars 2018 auprès d'AREA ASSURANCES S.A Direction Générale sera mobilisée au profit de l'Administration à titre conservatoire par le Maître d'Ouvrage en vue de paiement de frais engagés, pour pourvoir au remplacement de l'entreprise Ets LOGISTICS SERVICES et au paiement des frais de réparation.

Article 4 : Le montant restant de la garantie de remboursement d'avance de démarrage souscrite auprès d'AREA ASSURANCES S.A Direction Générale, sera entièrement mobilisé au profit de l'Administration pour le remboursement de l'avance de démarrage consentie à l'entreprise Ets LOGISTICS SERVICES par le Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, le Directeur Général du FEICOM, le Directeur Général des Travaux d'Infrastructures, le Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

YINGUI le 14 Mai 2020

Le MAIRE

BANENGUI Lovet Laurent

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**N°20-74 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/NDIDOSSIER D'APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS EN
PROCEDURE D'URGENCE N°01, 02, 03/AONO/PU/ANTIC/CIPM/2020 DU 27 MAI 2020 POUR LA
FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE EN VUE DE L'APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS
TIC DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES, LA MISE EN PLACE DE
L'INFRASTRUCTURE BACK-UP DU « .CM » DE L'ANTIC ET L'EXTENSION DE LA PLATEFORME DE
SERVICE DE MESSAGERIE ELECTRONIQUE EN « .CM » POUR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DE
L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC),
EXERCICE 2020. ADDITIF RECTIFICATIF**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1 Autres

Au lieu de ...

DAO No 01 : FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE EN VUE DE L'APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS TIC DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES

Pièce 1 : Avis d'Appel d'Offre (AAO)

f) Absence ou non-conformité de la caution de soumission

15.2 Criteres essentiels

N°d'ordre	Désignation	Sous-critères
1	Présentation générale de l'Offre	03
2	Référence du soumissionnaire dans le domaine similaire et approvisionnements généraux	04
3	Qualité et conformité des fournitures informatiques proposées aux spécifications techniques	16 dont sept (07) pour le lot 1 et neuf (09) pour le lot 2.
4	Service après-vente	02
5	Planning et délai de livraison	02
6	Garantie	02

1 Autres

Lire plutôt

DAO No 01 : FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE EN VUE DE L'APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS TIC DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES

Pièce 1 : Avis d'Appel d'Offre AAO

f) Absence de la caution de soumission

15.2 critères essentiels

N°	Désignation	Sous-critères
1	Présentation générale de l'Offre	03
2	Référence du soumissionnaire dans le domaine similaire et approvisionnements généraux	04
3	Qualité et conformité des fournitures informatiques proposées aux spécifications techniques	16 dont sept (07) pour le lot 1 et neuf (09) pour le lot 2.
4	Service après-vente	02
5	Planning et délai de livraison	02
6	Garantie	02
7	DFST	01
8	CCAP	01

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 et la CONAC au (+237) 222 20 37 32/ 222 20 37 30/ 658 26 26 82.

LA SUITE DANS LE FICHIER D'ORIGINE

JDM n° 2081 du 24 Juin 2020

Page 173 sur 217

Tel: (+237) 222 22 00 09. E-mail:pridesoft@armp.cm

26/06/2020



YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

EBOT EBOT ENOW

COMMUNE DE KIIKI

A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 (EN PROCEDURE D'URGENCE) POUR L'EQUIPEMENT EN 245 TABLES BANCS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BEP, KIIKI ET YAKAN, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Delai de Livraison
	Au lieu de ... Le délai de livraison est fixé à soixante (30) jours à partir de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant de commencer la fourniture des équipements.
	Lire plutôt Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours à partir de la date de notification de l'Ordre de Service prescrivant de commencer la fourniture des équipements.

2	Cautionnement Provisoire
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 147 200 FCFA (Cent soixante mille deux cent francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Le cautionnement provisoire sera libéré au lendemain de la publication des résultats pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus et dès la réception de la fourniture pour le soumissionnaire adjudicataire. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.
	Lire plutôt Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 160 000 FCFA (Cent soixante mille francs CFA), et valable pendant quatre vingt dix jours (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- Ø L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- Ø L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- Ø L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- Critères éliminatoires

- Dossier technique incomplet ;
- Absence de la caution ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note des critères valides inférieure à 70% ;
- Absence de quittance d'achat de DAO ;
- Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaire ;
- Offre financière incomplète ;
- Etablissement ayant abandonné les prestations ou n'ayant pas réalisé les travaux dans les délais contractuels au cours des trois dernières années.
- De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant,
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle.

- Les principaux critères de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Ainsi, trente (30) critères essentiels tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique

1. le rapport de visite de site signé sur l'honneur ;
2. la présentation de la soumission ;
3. Surface financière (minimum égale à 50%) du montant TTC de l'offre.
4. les références de l'Entreprise ;
5. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels
6. l'expérience du personnel d'encadrement ;
7. la méthodologie.
8. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;
9. le CCAP complète paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ;
10. La disponibilité des pièces de rechange (le cas échéant) Le service après-vente ;

3	Critères d'évaluation
	Lire plutot Dossier de candidature non- conforme ou incomplet 48 heures après l'ouverture des plis; -Absence de quittance d'achat de DAO 48 h après l'ouverture des plis; -Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) 48 h après l'ouverture des plis;

4	Autres	
	Au lieu de ... n/a	
	Lire plutot	
	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES(RGAO)	
22	Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier 32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.	Article 32 : Evalu comparaison des offres financier 32.4. Sil'offreévaluéelamoins-disanteest jugée a ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'e d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le c commission peut à partir du sous-détail de soumissionnaire pour n'importe quel élément éléments du Détail quantitatif et estimatif, véri compatibles avec les méthodes de constructr proposé. Au cas où les justificatifs présentés pa ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Cont ladite offre après l'avis technique de l'Agence Marchés Publics.
	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)	
26	La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de cinquante mille (50.000) FCFA ;	La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offre trente mille (30.000) FCFA ;
27	La période de validité des offres est de soixante (60) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.	La période de validité des offres est de quatre jours à partir de la date limite de dépôt des offre

[illegible]

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE BIBEY

**PORTANT ADDITIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT :Ü
N°003/AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-BY/SG/CIPM/2020 DU 18 MAI 2020, POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 25KVA, DANS LA VILLE DE
BIBEY, DEPARTEMENT DE LE HAUTE SANAGA.(EN PROCÉDURE D'URGENCE) LE MAIRE DE LA
COMMUNE DE BIBEY, AUTORITÉ CONTRACTANTE, PORTE À LA CONNAISSANCE DES
SOUSSIONNAIRES CONCERNÉS PAR CE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT QUE,
D'IMPORTANTES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ APPORTÉES SUR LE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF.A
CET EFFET ; IL LES INVITE DE SE RAPPROCHER DES SERVICES DE LA MAIRIE OU APPELER AU N°
673060610/655290654 POUR S'ENQUÉRIR DU NOUVEAU DEVIS DE CET D'APPEL D'OFFRES AMANDÉ À
FIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé auservice des marchés du Maître d'Ouvrage,au plus tard le 19 JUIN 2020 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention suivante : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03 /AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-BIBEY/CIPM/2020 du 18 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50KVA, DANS LA VILLE DE BIBEY, COMMUNE DE BIBEY, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public,du MINDDEVELEXERCICE 2020 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».
	Lire plutot Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé auservice des marchés du Maître d'Ouvrage,au plus tard le 29 JUIN 2020 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention suivante : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°03 /AONO/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-BIBEY/CIPM/2020 du 18 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DE 50KVA, DANS LA VILLE DE BIBEY, COMMUNE DE BIBEY, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public,du MINDDEVELEXERCICE 2020 « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 19 JUIN 2020 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BIBEY dans la salle des Actes de la Mairie de BIBEY. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

2 Ouverture des Plis**Lire plutôt****L'ouverture des plis se fera en un temps.**

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu

le 29 JUIN 2020 à 14 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BIBEY dans la salle des Actes de la Mairie de BIBEY.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

BIBEY le 17 Juin 2020

Le MAIRE

SAVOM Martin

COMMUNE DE YAOUNDE VII

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 004/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020
DU 29 MAI 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTROLE ET SURVEILLANCE) DES TRAVAUX DE
GRAVILLONNAGE DU TRONÇON MIPROMALO – AKOK NDOE DANS LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	Au lieu de ... Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un Etablissement ou Organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, autorisé à émettre des cautions et dont la liste figure dans la pièce N°11 du présent DAO, d'un montant de 200 000 (deux cent mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de remise des offres. Sous peine de rejet, la caution de soumission devra être impérativement produite en original. Elle sera libérée d'office après la publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, cette caution sera libérée après constitution du cautionnement définitif.
	Lire plutot Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un Etablissement ou Organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, autorisé à émettre des cautions et dont la liste figure dans la pièce N°11 du présent DAO, d'un montant de 200 000 (deux cent mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de remise des offres. Sous peine de rejet, la caution de soumission devra être impérativement produite en original. Elle sera libérée d'office après la publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, cette caution sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

2	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... 12.1. Critères éliminatoires - Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; - Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ; - Offre Financière incomplète ; - Note technique inférieure à 70 points sur 100.

2	Critères d'évaluation
	Lire plutôt 12- Critères d'évaluation des offres 12.1. Critères éliminatoires -Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; -Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ; -Offre Financière incomplète ; -Note technique inférieure à 70 points sur 100.
3	Durée Validité des Offres
	Au lieu de ... Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix(90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.
	Lire plutôt Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
4	Autres
	Au lieu de ... n/a

4 Autres

Lire plutot

1- DANS LE REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Remplacer intégralement le RGAO par la version jointe à l'additif

2- DANS LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE AU LIEU DE

11.1 Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit:

Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives

Pour les soumissionnaires nationaux, elles comprendront notamment:

La Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint) datée signée et timbrée à 1500 FCFA (timbre fiscal et timbre communal) ;

L'accord de groupement, spécifiant le mandataire le cas échéant;

Le pouvoir de signature, le cas échéant;

Une attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;

Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;

Une attestation de soumission CNPS (original) ;

Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des finances (original) ;

Une attestation de non-exclusion temporaire ou définitive des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics (original).

Le cautionnement provisoire, d'un montant correspondant, d'un délai de validité de 120 jours conforme au modèle joint au DAO délivré par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des Finances (original) ;

La quittance de versement des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres (original) ;

Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement ainsi que la convention de groupement (original). Dans ce dernier cas, chaque BET devra produire les pièces 1.1 à 1.4 ainsi que 1.6 ;

Le cahier des clauses administratives particulières paraphé sur chaque page

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 9, 10, 12 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : **Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.**

NB : La date limite de validité des pièces sus-énumérées doit être postérieure à celle de lancement de la consultation.

LIRE PLUTOT :

11.1 Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit:

Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives

Pour les soumissionnaires nationaux, elles comprendront notamment:

La Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint) datée signée et timbrée à 1500 FCFA (timbre fiscal et timbre communal) ;

L'accord de groupement, spécifiant le mandataire le cas échéant;

Le pouvoir de signature, le cas échéant;

Une attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;

Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du siège de l'entreprise datant de moins de trois (3) mois ;

Une attestation pour soumission CNPS (original) ;

Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des finances (original) ;

Une attestation de non-exclusion temporaire ou définitive des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics (original).

Le cautionnement provisoire, d'un montant correspondant, d'un délai de validité de 30 jours au-delà de la date de dépôt des offres et conforme au modèle joint au DAO délivré par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des Finances (original) ;

La quittance de versement des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres (original) ;

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 7, 9, 10 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : **Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.**

NB : La date d'émission des pièces sus-énumérées doit être postérieure à celle de lancement de la consultation.

AU LIEU DE :

~~11.14 Les propositions doivent demeurer valides 60 jours après la date de soumission~~



LIRE PLUTOT :

11.14 Les propositions doivent demeurer valides **90 jours** après la date de soumission

AU LIEU DE :

26.1. Les offres seront évaluées sur les éléments suivants :

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les trois critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement **(50 points)**
- Moyens techniques et matériels **(30 points)**
- Références du BET **(10 points)**
- Capacité financière **(10 points)**

La grille de notation est annexée au présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Offre Technique incomplète ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le sous détail ;
- Offre Financière incomplète ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

LIRE PLUTOT :

26.1. Les offres seront évaluées sur les éléments suivants :

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les quatre critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement **(50 points)**
- Moyens techniques et matériels **(30 points)**
- Références du BET **(10 points)**
- Capacité financière **(10 points)**

La grille de notation est annexée au présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Offre Financière incomplète ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

3- DANS LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES**AU LIEU DE :****Article 3 : Définitions et attributions**

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

3.1. Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'Ingénieur du marché est : le Délégué Départemental des Travaux Publics du Mfoundi.

Il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché.

LIRE PLUTOT**Article 3 : Définitions et attributions****3.1. Attributions**

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'Ingénieur du marché est : le Délégué Départemental du MINH DU du Mfoundi. Il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché

AU LIEU DE :**Article 8 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8.2 Les ordres de services ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou sur les délais du marché, sont signés par le Maître d'Ouvrage émis dans les conditions suivantes:

lorsqu'un ordre de service est susceptible d'entraîner le dépassement du montant du marché, sa signature est subordonnée aux justificatifs des finances par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué;

les ordres de service pour prestations supplémentaires peuvent être signés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et régularisés plus tard par voie d'avenant, tant que leur incidence financière est inférieure à dix pour cent (10) du montant du marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés



par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, et à l'Organisme Payeur. .

8. 4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, .et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8. 5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service au cocontractant, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Le MAIRE

TAMBA Augustin

COMMUNE DE YAOUNDE VII

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020
DU 29 MAI 2020 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTROLE ET SURVEILLANCE) DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT EN PAVES DES VOIES DE MOBILITE ET DE CONNECTIVITE DANS LA LOCALITE
D'EKIKIE, COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU
CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Cautionnement Provisoire

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, d'un montant de **160 000 F**. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus 90 jours. Il sera libéré d'office après la publication des résultats d'attribution des lots pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par un Etablissement ou Organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances, autorisé à émettre des cautions et dont la liste figure dans la pièce N°11 du présent DAO, d'un montant **de 160 000 (cent soixante mille) francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date limite de remise des offres. Sous peine de rejet, la caution de soumission devra être impérativement produite en original. Elle sera libérée d'office après la publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, cette caution sera libérée après constitution du cautionnement définitif.

2 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Offre Technique incomplète ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le sous détail ;
- Offre Financière incomplète ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les trois critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement **(50 points)**
- Moyens techniques et matériels **(30 points)**
- Références du BET **(10 points)**
- Capacité financière **(10 points)**

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille de notation.

2	Critères d'évaluation
	Lire plutot 12- Critères d'évaluation des offres 12.1. Critères éliminatoires -Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; -Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ; -Offre Financière incomplète ; -Note technique inférieure à 70 points sur 100.

3	Autres
	Au lieu de ... n/a
	Lire plutot 1- DANS LE REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES Remplacer intégralement le RGAO par la version jointe à l'additif. 2- DANS LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES AU LIEU DE : 11.1 Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit: Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives Pour les soumissionnaires nationaux, elles comprendront notamment: La Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint) datée signée et timbrée à 1500 FCFA (timbre fiscal et timbre communal) ; L'accord de groupement, spécifiant le mandataire le cas échéant; Le pouvoir de signature, le cas échéant; Une attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ; Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ; Une attestation de soumission CNPS (original) ; Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des finances (original) ; Une attestation de non-exclusion temporaire ou définitive des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics (original). Le cautionnement provisoire, d'un montant correspondant, d'un délai de validité de 120 jours conforme au modèle joint au DAO délivré par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des Finances (original) ; La quittance de versement des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres (original) ; Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement ainsi que la convention de groupement (original). Dans ce dernier cas, chaque BET devra produire les pièces 1.1 à 1.4 ainsi que 1.6 ; Le cahier des clauses administratives particulières paraphé sur chaque page. N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 9, 10, 12 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO. NB : La date limite de validité des pièces sus-énumérées doit être postérieure à celle de lancement de la consultation. LIRE PLUTOT : 11.1 Le soumissionnaire devra produire une offre regroupée en trois volumes et présentée comme suit: Enveloppe A–Volume I : Pièces administratives Pour les soumissionnaires nationaux, elles comprendront notamment: La Déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint) datée signée et timbrée à 1500 FCFA (timbre fiscal et timbre communal) ; L'accord de groupement, spécifiant le mandataire le cas échéant; Le pouvoir de signature, le cas échéant; Une attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;

Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance du siège de l'entreprise datant de moins de trois (3) mois ;

Une attestation pour soumission CNPS (original) ;

Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des finances (original) ;

Une attestation de non-exclusion temporaire ou définitive des marchés publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics (original).

Le cautionnement provisoire, d'un montant correspondant, d'un délai de validité de 30 jours au-delà de la date de dépôt des offres et conforme au modèle joint au DAO délivré par un établissement financier agréé par le Ministre en charge des Finances (original) ;

La quittance de versement des frais d'acquisition du dossier d'Appel d'Offres (original) ;

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 7, 9, 10 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : **Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.**

NB : La date d'émission des pièces sus-énumérées doit être postérieure à celle de lancement de la consultation.

AU LIEU DE :

11.14 Les propositions doivent demeurer valides **60 jours** après la date de soumission .

LIRE PLUTOT :

11.14 Les propositions doivent demeurer valides **90 jours** après la date de soumission

AU LIEU DE :

26.1. Les offres seront évaluées sur les éléments suivants :

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les trois critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement **(50 points)**
- Moyens techniques et matériels **(30 points)**
- Références du BET **(10 points)**
- Capacité financière **(10 points)**

La grille de notation est annexée au présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Offre Technique incomplète ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU, le DQE et le sous détail ;
- Offre Financière incomplète ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

LIRE PLUTOT :

26.1. Les offres seront évaluées sur les éléments suivants :

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant les quatre critères essentiels ci-après définis :

- Personnel d'encadrement **(50 points)**
- Moyens techniques et matériels **(30 points)**
- Références du BET **(10 points)**
- Capacité financière **(10 points)**

La grille de notation est annexée au présent Règlement Particulier d'Appel d'Offres.

Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Offre Financière incomplète ;
- Note technique inférieure à 70 points sur 100.

Cette évaluation a pour objet de faire ressortir les offres techniques recevables, c'est-à-dire celles dont les notes obtenues seront supérieures ou égales à 70 points.

3- DANS LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

AU LIEU DE :

Article 3 : Définitions et attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

3.1. Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

L'Ingénieur du marché est : le Délégué Départemental des Travaux Publics du Mfoundi.

Il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché.

LIRE PLUTOT :

Article 3 : Définitions et attributions

3.1. Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que

L'Ingénieur du marché est : le Délégué Départemental du MINH DU du Mfoundi. Il est accrédité par le Maître d'Ouvrage, pour le suivi de l'exécution du marché.

AU LIEU DE :**Article 8 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8.2. Les ordres de services ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou sur les délais du marché, sont signés par le Maître d'Ouvrage émis dans les conditions suivantes:

- lorsqu'un ordre de service est susceptible d'entraîner le dépassement du montant du marché, sa signature est subordonnée aux justificatifs des finances par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué;

- les ordres de service pour prestations supplémentaires peuvent être signés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et régularisés plus tard par voie d'avenant, tant que leur incidence financière est inférieure à dix pour cent (10) du montant du marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, et à l'Organisme Payeur. .

8. 4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué, .et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8. 5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et notifiés par le Chef de service au cocontractant, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

8. 6. Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

8. 7. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

LIRE PLUTOT :**Article 8 : Ordres de service**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1. Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

8.2. Les ordres de services ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou sur les délais du marché, sont signés par le Maître d'Ouvrage émis dans les conditions suivantes:

- lorsqu'un ordre de service est susceptible d'entraîner le dépassement du montant du marché, sa signature est subordonnée aux justificatifs des finances par le Maître d'Ouvrage ;

- les ordres de service pour prestations supplémentaires peuvent être signés par le Maître d'Ouvrage et régularisés plus tard par voie d'avenant, tant que leur incidence financière est inférieure à dix pour cent (10) du montant du marché.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre (le cas échéant) avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, et à l'Organisme Payeur. .

8. 4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage, .et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

8. 5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service au cocontractant, avec copie au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

TAMBA Augustin

8. 6. Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.

8. 7. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

COMMUNE DE YAOUNDE VII

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020
DU 22 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN ENDUIT SUPERFICIEL DU TRONÇON FIN
GOUDRON AFEME NORD – LIMITE YAOUNDE 2DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE
7 -DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... 14.1. Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont : ● Absence de la caution de soumission ; ● Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ; ● Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ● Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels, soit 21 OUI ; ● Offre financière incomplète.
	Lire plutot 14.1. Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont : -Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; -Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ; -Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; -Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels, soit 20 OUI ; -Offre financière incomplète.
2	Autres
	Au lieu de ... n/a

2 Autres

Lire plutôt

1- DANS LE REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Remplacer intégralement le RGAO par la version jointe à l'additif.

2- DANS LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE :

6.2. CRITERES D'EVALUATION

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

Absence de la caution de soumission ;

Dossier administratif incomplet ou non conforme 48 heures après l'ouverture des offres ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels, soit **21 OUI** ;

Dossier technique incomplet pour :

- Non-respect du profil du Conducteur de Travaux ;

- Absence de l'attestation de visite de site signée du Maire ;

- Absence de la note méthodologique ;

- Absence de preuves des conditions d'acceptation du marché (CCAP et CCTP paraphés, datés et signés à la dernière page) ;

Offre financière incomplète.

LIRE PLUTOT :

6.2. CRITERES D'EVALUATION

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;

Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture des offres aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels, soit **20 OUI** ;

Offre financière incomplète.

AU LIEU DE :

17.1 Montant de la caution de soumission :

(1) Le Soumissionnaire fournira l'original de la caution de soumission d'un montant de **cinq cent cinquante quatre mille (554 000) fracs CFA**, laquelle fera partie intégrante de son offre.

(2) La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres. Elle demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO. Son délai de validité à compter de la date limite de remise des offres est de 120 (cent-vingt) jours.

LIRE PLUTOT :

17.1 Montant de la caution de soumission :

(1) Le Soumissionnaire fournira l'original de la caution de soumission d'un montant de **cinq cent cinquante quatre mille (554 000) fracs CFA**, laquelle fera partie intégrante de son offre.

(2) La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres. Elle demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité des offres ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

AU LIEU DE :

20.1 Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Bureau des Marchés de la Mairie de Yaoundé 7, au plus tard le **AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CAYDE7/CIPM/20 DU 22 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN ENDUIT SUPERFICIEL DU TRONÇON FIN GOUDRON AFEME NORD-LIMITE YAOUNDE 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

LIRE PLUTOT :

20.1 Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Bureau des Marchés de la Mairie de Yaoundé 7, au plus tard le **26 juin 2020** à 12 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/CAYDE7/CIPM/20 DU 22 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN ENDUIT SUPERFICIEL DU TRONÇON FIN GOUDRON AFEME NORD-LIMITE YAOUNDE 2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

AU LIEU DE :

25.1 Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le _____ à **13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé 7.

LIRE PLUTOT :

25.1 Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres aura lieu le **26 juin 2020 à 13 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé 7.

3- DANS LA GRILLE D'EVALUATION

AU LIEU DE :

Le soumissionnaire a-t-il obtenu au moins 70 % des critères essentiels, soit 21 Oui ?

LIRE PLUTOT :

Le soumissionnaire a-t-il obtenu au moins 70 % des critères essentiels, soit 20 Oui ?

4- DANS LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Au niveau de l' **ARTICLE 2 : LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**, supprimer la référence de texte n°20 caduc.

AU LIEU DE :

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES

L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef Service du marché, avec Copies au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par ses services, avec copie au Maître d'Ouvrage, au Chef service, à l'Ingénieur et à l'organisme Payeur. Le Visa préalable de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service.

Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'ingénieur.

Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par Maître d'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre, avec Copie au Ministre en charge des Marchés Publics.

L'Entrepreneur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

LIRE PLUTOT :

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES

L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef Service du marché, avec Copies au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par ses services, avec copie au Chef service, à l'Ingénieur et à l'organisme Payeur. Le Visa préalable de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service.

Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'ingénieur.

Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par le Maître d'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre, avec Copie au Ministre en charge des Marchés Publics.

L'Entrepreneur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

AU LIEU DE :

AU LIEU DE

48.4 : DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

Au moment de la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et l'Autorité Contractante et le MINMAP.

LIRE PLUTOT

48.4 DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

Au moment de la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il soumet au visa préalable du MINMAP avant la signature contradictoire par l'entrepreneur et le gestionnaire de crédit.

YAOUNDE le 19 Juin 2020

5- ETUDES PREALABLES

Une copie des études préalables est jointe en annexe de l'additif.

Le MAIRE

TAMBA Augustin

COMMUNE DE YAOUNDE VII

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/CAYDE 7/CIPM/2020
DU 02 JUIN 2020 POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CERTAINES PISTES AGRICOLES DANS LA
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Critères d'évaluation
	Au lieu de ... 1. Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont : Absence de la caution de soumission ; Dossier administratif incomplet ou non conforme 48 heures après l'ouverture des offres ; Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels, soit 21 OUI ; Dossier technique incomplet pour : -Non-respect du profil du Conducteur de Travaux ; -Absence de l'attestation de visite de site signée du Maire ; -Absence de la note méthodologique ; -Absence de preuves des conditions d'acceptation du marché (CCAP et CCTP paraphés, datés et signés à la dernière page) ; Offre financière incomplète. 2. Critères essentiels Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO : Présentation générale de l'offre 01 élément Qualification et expérience du personnel technique 15 éléments Moyens matériels 06 éléments Les références du soumissionnaire 06 éléments La capacité financière 01 élément Note technique et méthodologique et délai d'exécution 02 éléments N.B.: Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable. Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.
	Lire plutôt 13- Critères d'évaluation 13.1 Critères éliminatoires Les critères éliminatoires sont : -Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; -Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ; -Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; -Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels, soit 22 OUI ; -Offre financière incomplète.
2	Autres
	Au lieu de ... n/a

2 Autres
Lire plutot
1- DANS LE REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

Remplacer intégralement le RGAO par la version jointe à l'additif.

2- DANS LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
AU LIEU DE :
6.2. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

Absence de la caution de soumission ;

Dossier administratif incomplet ou non conforme 48 heures après l'ouverture des offres ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

 Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels, soit **22 OUI** ;

Dossier technique incomplet pour :

- Non-respect du profil du Conducteur de Travaux ;

- Absence de l'attestation de visite de site signée du Maire ;

- Absence de la note méthodologique ;

- Absence de preuves des conditions d'acceptation du marché (CCAP et CCTP paraphés, datés et signés à la dernière page) ;

Offre financière incomplète.

LIRE PLUTOT :
6.2. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;

Dossier administratif incomplet ou non conforme après le délai réglementaire de 48 heures accordé après l'ouverture des offres aux soumissionnaires pour produire ou remplacer la ou les pièces manquantes ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

 Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels, soit **22 OUI** ;

Offre financière incomplète.

AU LIEU DE :

20.1 Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir au Bureau des Marchés de la Mairie de Yaoundé 7, au plus tard le _____ à 13 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/CAY7/CIPM/20 DU 02 JUIN 2020, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CERTAINES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE
LOT N° : _____, _____, _____, _____
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».
LIRE PLUTOT :

 20.1 Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un original marqué comme tel et six (06) copies, devra parvenir au Bureau des Marchés de la Mairie de Yaoundé 7, au plus tard le **30 JUIN 2020** à 13 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE N° 007/AONO/CAY7/CIPM/20 DU 02 JUIN 2020, POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CERTAINES PISTES AGRICOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7, DEPARTEMENT DU MFOUNDI, REGION DU CENTRE
LOT N° : _____, _____, _____, _____
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».
25.1 Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en un temps

 L'ouverture des offres aura lieu le _____ à **14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé 7.

LIRE PLUTOT :
25.1 Lieu, date et heure de l'ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en un temps.

 L'ouverture des offres aura lieu le **30 juin 2020 à 14 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des actes de la Mairie de Yaoundé 7.

3- DANS LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

 Au niveau de l' **ARTICLE 2 : LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**, supprimer la référence de texte n°20 caduc.

AU LIEU DE :
ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES

L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef Service du marché, avec Copies au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité

Contractante et notifié par ses services, avec copie au Maître d'Ouvrage, au Chef service, à l'Ingénieur et à l'organisme Payeur. Le Visa préalable de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service.

Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'ingénieur.

Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par Maître d'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre, avec Copie au Ministre en charge des Marchés Publics.

L'Entrepreneur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

LIRE PLUTOT :

ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE ET CORRESPONDANCES

L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef Service du marché, avec Copies au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur.

Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par ses services, avec copie au Chef service, à l'Ingénieur et à l'organisme Payeur. Le Visa préalable de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service.

Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef service, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'ingénieur.

Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par le Maître d'ouvrage sur proposition du maître d'œuvre, avec Copie au Ministre en charge des Marchés Publics.

L'Entrepreneur dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

AU LIEU DE :

AU LIEU DE

48.4 : DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

Au moment de la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et l'Autorité Contractante et le MINMAP.

LIRE PLUTOT

48.4. DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

YAOUNDE le 19 Juin 2020

Au moment de la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il soumet au visa préalable du MINMAP avant la signature contradictoire par l'entrepreneur et le gestionnaire de crédit.

Le MAIRE

TAMBA Augustin

COMMUNE DE YAOUNDE V

ADDITIF N°006/CAY5/SG/SMP DU 26 MAI 2020 RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS EN PROCÉDURE D'URGENCE N°08/AONO/PU/CAY5/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE ROUTE EN BÉTON BUTIMEUX À NGOUSSO (RUE 1588) – CARREFOUR ENTRÉE BODIO BILINGUE COMPLEXE – CHEFFERIE BLOC 2 DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5. N°009/ AONO/PU/CAY5/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 DU 26 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE FORAGES ÉQUIPÉS EN PMH DANS LES LOCALITÉS DE NTEM SUD, NTEM NORD OUEST, NTEM NGONA BILONO ET NTEM NGONA DANS L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5. N°10/ DC/CAY5/CIPM/2020 DU 26 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) À LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDÉ 5

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont : Volume 1 : Pièces administratives ; Volume 2 : Offre Technique ; Volume 3 : Offre Financière. Toutes les pièces constitutives des Offres (Volumes1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V, sise à Essos à côté de l'Hôpital de la Caisse, au plus tard le 23/06/2020 à 14 heures. Elle devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 08 /AONO/RC/DM/CAY5/CPM/2020 DU 26/05/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TRONCON DE ROUTE EN BETON BITUMEUX NGOUSSO (Rue 1588) - ENTREE Carrefour BODIO Bilingue Complexe-Chefferie Bloc 2 Longueur : 310ml ; largeur :6m dans LA COMMUNE DE YAOUNDE 5 FINANCEMENT : BIP-MINTP - Exercice 2020 (CREDITS TRANSFERES) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »
	Lire plutot Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont : Volume 1 : Pièces administratives ; Volume 2 : Offre Technique ; Volume 3 : Offre Financière. Toutes les pièces constitutives des Offres (Volumes1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique. Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat Général de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé V, sise à Essos à côté de l'Hôpital de la Caisse, au plus tard le 30/06/2020 à 14 heures. Elle devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 08 /AONO/RC/DM/CAY5/CPM/2020 DU 26/05/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN TRONCON DE ROUTE EN BETON BITUMEUX NGOUSSO (Rue 1588) - ENTREE Carrefour BODIO Bilingue Complexe-Chefferie Bloc 2 Longueur : 310ml ; largeur :6m dans LA COMMUNE DE YAOUNDE 5 FINANCEMENT : BIP-MINTP - Exercice 2020 (CREDITS TRANSFERES) A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le MAIRE

BALA Augustin

COMMUNE DE KIIKI

A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA FORET DE KIIKI (KAKAGNA), COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – MINFOP- EXERCICE 2020

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1 Critères d'évaluation
Au lieu de ... L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes : ● 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire. ● 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes. ● 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes. Les critères d'évaluation des offres sont les suivants : - Critères éliminatoires ● Dossier technique incomplet ; ● Absence de la caution ; ● Fausse déclaration ou pièce falsifiée ; ● Note des critères valides inférieure à 70% ; ● Absence de quittance d'achat de DAO ; ● Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) ; ● Omission d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaire ou d'un sous détail des prix unitaire ; ● Offre financière incomplète ; ● Etablissement ayant abandonné les travaux ou n'ayant pas réalisé les travaux dans les délais contractuels au cours des trois dernières. Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent être en cours de validité et conforme au modèle. Les principaux critères de qualification Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Ainsi, trente (30) critères essentiels tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique 1. le rapport de visite de site signé sur l'honneur ; 2. la présentation de la soumission ; 3. Surface financière (minimum égale à 50%) du montant TTC du marché ; 4. les références de l'Entreprise ; 5. la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; 6. l'expérience du personnel d'encadrement ; 7. la méthodologie ; 8. Le CCTP paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page ; 9. le CCAP complète paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page.

1	Critères d'évaluation
	Lire plutot Principaux Critères Eliminatoires: -Dossier de candidature non- conforme ou incomplet 48 heures après l'ouverture des plis; -Absence de quittance d'achat de DAO 48 h après l'ouverture des plis; -Absence de pouvoir d'accord de mandatement signé par les parties prenantes en cas de groupement (le cas échéant) 48 h après l'ouverture des plis;

2	Autres	
	Au lieu de ... n/a	
	Lire plutot	
	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES(RGAO)	
22	Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier 32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.	Article 32 : Evalu comparaison des offres financier 32.4. Sil'offreévaluéelamoins-disanteest jugée a ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'e d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le c commission peut à partir du sous-détail de soumissionnaire pour n'importe quel élément éléments du Détail quantitatif et estimatif, véri compatibles avec les méthodes de constructi proposé. Au cas où les justificatifs présentés pa ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Cont ladite offre après l'avis technique de l'Agence Marchés Publics.
	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)	
31	L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le29 Junin 2020 à partir de 13 heures à la Mairie de Kiiki. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.	L'ouverture des plis se fera en un temps. L'o administratives, des offres techniques et financi 29 Juin 2020 à 13 heures à la Mairie soumissionnaires peuvent assister à cette séanc faire représenter par une personne de leur choix

23	Article 38 : Signature du marché 38.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission Interne de Passation des Marchés et souscrit par l'attributaire. 38.2. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.	Article 38 : Signature du marché 38.1. Après publication des résultats, le projet par l'attributaire est soumis à la Commission Marchés compétente pour examen et avis, et visa préalable du Ministre en charge des Marchés. 38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai pour la signature du marché à compter de la date du projet de marché examiné par la commission compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant, du visa du Ministre en charge des Marchés publics. 38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES(CCAP)		
39	Article6: Textes généraux applicables	Article6: Textes généraux applicables Les textes n°11, 13, 16 à 18 sont caduques.
38	Article8:Ordresdeservice(CCAGArticle8) Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :} 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.	Article 8 : Ordres de service Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :} 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.
42	21.4 Visa préalable au paiement des décomptes La transmission de tout décompte à l'Organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Ministère des Marchés Publics. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son représentant sur le site, le cas échéant.	21.4 Visa préalable au paiement des décomptes La transmission du décompte définitif à l'Organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Ministère des Marchés Publics. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son représentant sur le site, le cas échéant.
42	Article 22 : Intérêts Moratoires (CCAG article 31) Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 88 du Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.	Article 22 : Intérêts Moratoires (CCAG article 31) Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément aux articles 166 et 167 du Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

Le MAIRE

NYAM A MAMBA ACHILLE

COMMUNE DE KIIKI

A L'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN 80 LAMPADAIRES CONVENTIONNELS DANS LA VILLE DE KIIKI, DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC -MINSANTE- EXERCICE 2020

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres	
	Au lieu de ... n/a	
	Lire plutôt	
	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES(RGAO)	
20	Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier 32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission d'analyse peut à partir du sous détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre.	Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier 32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la sous-commission peut à partir du sous-détail de prix fourni par le soumissionnaire pour n'importe quel élément du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence des Marchés Publics.
	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES(RPAO)	
31	L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 29 Juin 2020 à partir de 13 heures à la Mairie de Kiki. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.	L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 29 Juin 2020 à 13 heures à la Mairie de Kiki. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

21	Article 38 : Signature du marché 38.1 . L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission Interne de Passation des Marchés et souscrit par l'attributaire. 38.2 . Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.	Article 38 : Signature du marché 38.1. Après publication des résultats, le projet par l'attributaire est soumis à la Commission Marchés compétente pour examen et avis, et visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics. 38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (5) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission Marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant, le visa du Ministre en charge des Marchés publics. 38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES(CCAP)		
32	Article6: Textes généraux applicables	Article6: Textes généraux applicables Les textes n°12 sont caduques.
32	Article8:Ordresdeservice(CCAGArticle8) Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :} 8.1 L'Ordre de Service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Maître d'ouvrage.	Article 8 : Ordres de service Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit : 8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Maître d'ouvrage, à l'Ingénieur du marché, à l'Architecte, et au Maître d'œuvre le cas échéant dans un délai de cinq (5) jours ; passé ce délai, Maître d'Ouvrage conseil, Chef de service du marché, se substitue à l'Ingénieur du marché pour ladite notification.

~~KIKI le 23 Juin 2020~~

Le MAIRF

NYAM A MAMBA ACHILLE

PRÉFECTURE DU NYONG ET SO'O

**ADDITIF N°001 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°005BIS/AONO/J10-MINESEC/CDPM-NS/2020 DU 25/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE DZENG, DANS
L'ARRONDISSEMENT DE DZENG DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture de Mbalmayo, au plus tard le 30 JUIN 2020 à 14 h 00 min précises et devra porter la mention suivante : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005BIS/AONO/J10-MINESEC/CDPM-NS/2020 DU 25/03/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE AU LYCEE BILINGUE DE DZENG, DANS L'ARRONDISSEMENT DE DZENG, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, - REGION DU CENTRE - " A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "
	Lire plutot Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous plis fermés à la préfecture de Mbalmayo, au plus tard le 13 juillet 2020 à 14 h 00 min précises et devra porter la mention suivante.

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des offres se fera en un temps à la Préfecture de Mbalmayo le 30 JUIN 2020 à 15 h 00 min précises, par la Commission Départementale de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.
	Lire plutot L'ouverture des offres se fera en un temps à la Préfecture de Mbalmayo le 13 juillet 2020 à 14 h 00 précises, par la commission départementale de passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

3	Autres
	Au lieu de ... PIECE N°3 : Dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offre : 22.1 <u>Date et heure limites de dépôt des offres</u> : au plus tard le 30 juin 2020 à 14h 00 min, heures (heure locale), à la Préfecture de Mbalmayo 25.1 <u>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis</u> : 30 juin 2020 à 15h 00 min, heure locale, à la Préfecture de Mbalmayo, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

3 Autres

Lire plutot

PIECE N°3 : Dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offre :

22.1 Date et heure limites de dépôt des offres : au plus tard le **13 juillet 2020 à 14h 00 min**, heures (heure locale), à la Préfecture de Mbalmayo

25.1 Lieu, date et heure de l'ouverture des plis : le **13 juillet 2020 à 15h 00 min**, heure locale, à la Préfecture de Mbalmayo, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

MBALMAYO le 22 Juin 2020

Le PRÉFET

SONGA Pierre René

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT

RELATIF AUX APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS : N°005/AONO/DG/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE 2020 A L'ASCNPD ; N°006/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR L'INSTALLATION DES VOLONTAIRES PIONNIERS DU CENTRE DE PRODUCTION DE LANGUI DANS L'ARRONDISSEMENT DE PITOIA; N°007/AONO/ASCNPD/CIPM DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG) N°008/AONMSCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'ASCNPD ; EN PROCEDURE D'URGENCE ADDITIF RECTIFICATIF N°02 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT (ASCNPD), AUTORITÉ CONTRACTANTE, APORTE POUR DES RAISONS TECHNIQUES, LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX APPELS D'OFFRES SUS-VISÉS :

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	Au lieu de ... Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés de l'ASCNPD, au plus tard le 24 juin 2020 à 12 heures, heure locale. Elles devront porter la mention suivante : « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/DG/DAF/SDAF/SM/2020 DU 19 mai 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE 2020 A L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas reçues.
	Lire plutôt Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service des Marchés de l'ASCNPD, au plus tard le 29 juin 2020 à 12 heures, heure locale. Elles devront porter la mention suivante : « AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/DG/DAF/SDAF/SM/2020 DU 19 mai 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE 2020 A L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT » Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas reçues.

2	Ouverture des Plis
	Au lieu de ... L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières aura lieu le 24 juin 2020 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ASCNPD dans la salle des réunions de l'Immeuble siège. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée (procuration signée par l'autorité compétente accompagnée d'une photocopie certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité du mandataire).

2	Ouverture des Plis
	Lire plutot L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières aura lieu le 29 juin 2020 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'ASCNPD dans la salle des réunions de l'Immeuble siège. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée (procuration signée par l'autorité compétente accompagnée d'une photocopie certifiée conforme de la Carte Nationale d'Identité du mandataire).

3	Autres
	Au lieu de ... N/A

3 Autres

Lire plutot

LIRE PLUTOT

● Réf. Appel d'Offres	Dépôt des offres	Ouverture des
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/DG/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE, 2020 A L'ASCNPD	Remise des offres	Ouverture des plis
	29 juin 2020 à 12 heures	29 juin 2020 à 13 heures
	Submission of tenders	Opening of tenders
	29 th June 2020 at noon	29 th June 2020 at 1 pm
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR L'INSTALLATION DES VOLONTAIRES PIONNIERS DU CENTRE DE PRODUCTION DE LANGUI DANS L'ARRONDISSEMENT DE PITOIA	Remise des offres	Ouverture des plis
	29 juin 2020 à 12 heures	29 juin 2020 à 13 heures
	Submission of tenders	Opening of tenders
	29 th June 2020 at noon	29 th June 2020 at 1 pm
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/ASCNPD/CIPM DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (TIG)	Remise des offres	Ouverture des plis
	30 juin 2020 à 12 heures	30 juin 2020 à 12 heures
	Submission of tenders	Opening of tenders
	30 th June 2020 at noon	30 th June 2020 at 1 pm
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT Nu008/AONO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL, INFORMATIQUE A L'ASCNPD	Remise des offres	Ouverture des plis
	30 juin 2020 à 12 heures	30 juin 2020 à 13 heures
	Submission of tenders	Opening of tenders
	30 th June 2020 at noon	30 th June 2020 at 1 pm

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TAOSSI

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT

RELATIF AU APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS :N°005/A0NO/DG/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020
 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELÉS CUVÉE 2020 A L'ASCNPD
 ;N°006/A0NO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR
 L'INSTALLATION DES VOLONTAIRESPIONNIERS DU CENTRE DE PRODUCTION DE LANGUI DANS
 L'ARRONDISSEMENT DE PITO A ;-N°007/A0NO/ASCNPD/CIPM DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU
 MATERIEL POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'INTERET GENERAL (T1G)
 ;-N°008/A0NO/ASCNPD/CIPM12020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE
 A L'ASCNPD;- N°009/AONOIASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'AMEUBLEMENT ET
 EQUIPEMENTS DES BUREAUX DES SERVICES CENTRAUX DE L'ASCNPD.EN PROCEDURE
 D'URGENCEADDITIF RECTIFICATIF N°03 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE
 NATIONAL DE PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT (ASCNPD), AUTORITÉ CONTRACTANTC,
 APPORTE POUR DES RAISONS TECHNIQUES, LES MODIFICATIONS SUIVANTES AUX APPELS
 D'OFFRES SUS-VISÉS :

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres
	Au lieu de ... n/a

1 Autres

Lire plutot

LIRE PLUTOT

Réf. AONO	Pièce N°	LIRE PLUTOT
N°005/A0NO/DG/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DES KITS D'ENCOURAGEMENT DE 1000 APPELES CUVÉE 2020 A L'ASCNPD	Pièce N93: Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)	10.1 : Un cautionnement provisoire d'un montant égal à mille (900 000) FCFA devra être mis en place à la date fixée pour la remise des offres. Le cautionnement provisoire, joint à cette dernière, restera valide pendant vingt (20) jours suivant l'expiration de la période de validité des offres.

N°006/A0NO/ASCNPD/CIPM/2020 DU 19 MAI 2020 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL POUR L'INSTALLATION DES VOLONTAIRES PIONNIERS DU CENTRE DE PRODUCTION DE LANGUI DANS L'ARRONDISSEMENT DE PITO A	Pièce N(21: Avis d'Appel d'Offres (AAO)	3. Execution deadline:
		The maximum deadline for the execution of the work shall be thirty (30) days.
		5. Provisional cost
		The provisional costs for the work after the previous work are FCFA 15,000,000 (fifteen millions).
		9. Acquisition of tender file
		The tender file may be obtained at the Procurement Office of the NCSAPD, against payment of a non-refundable amount of twenty thousand (20,000) FCFA accounting for the file acquisition fees into the account No. 335 98 00 0000000000 the following B10EC branches under the name "Special CAS ARMP" (ARMP's Special Account). The receipt shall be joined to the bid.
		11. Rid bond
		Each bidder shall include in their administrative envelope a deposit (in compliance with the model attached) at a first- class banking institution approved by the Ministry of Finance and valid for thirty (30) days from the tender- validity deadline. The amounts shall be in the amount of FCFA 300,000 (three hundred thousand).
	Pièce .N.c_3: Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)	Point 13
		e. Une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de trois cent mille (300 000) FCEA:et. va
		-
		pendant cent vingt (120) jours à Compter de la date de remise des offres
		•',

YAOUNDE le 23 Juin 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

TAOSSI

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

ou

Point Focal

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : ☐ Mme ☐ Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**) : B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| ☐ Annuel | 49.000 FCFA TTC |
| ☐ Semestriel | 25.000 FCFA TTC |
| ☐ Trimestriel | 15.000 FCFA TTC |
| ☐ Mensuel | 10.000 FCFA TTC |

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm



LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur
Smartphone/ Tablette / PC

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière



www.armac.com



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
📠 222 20 60 43 / 222 20 33 26
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17
🌐 Internet : pridesoft.armac.com
✉ Email : pridesoft@armac.com